

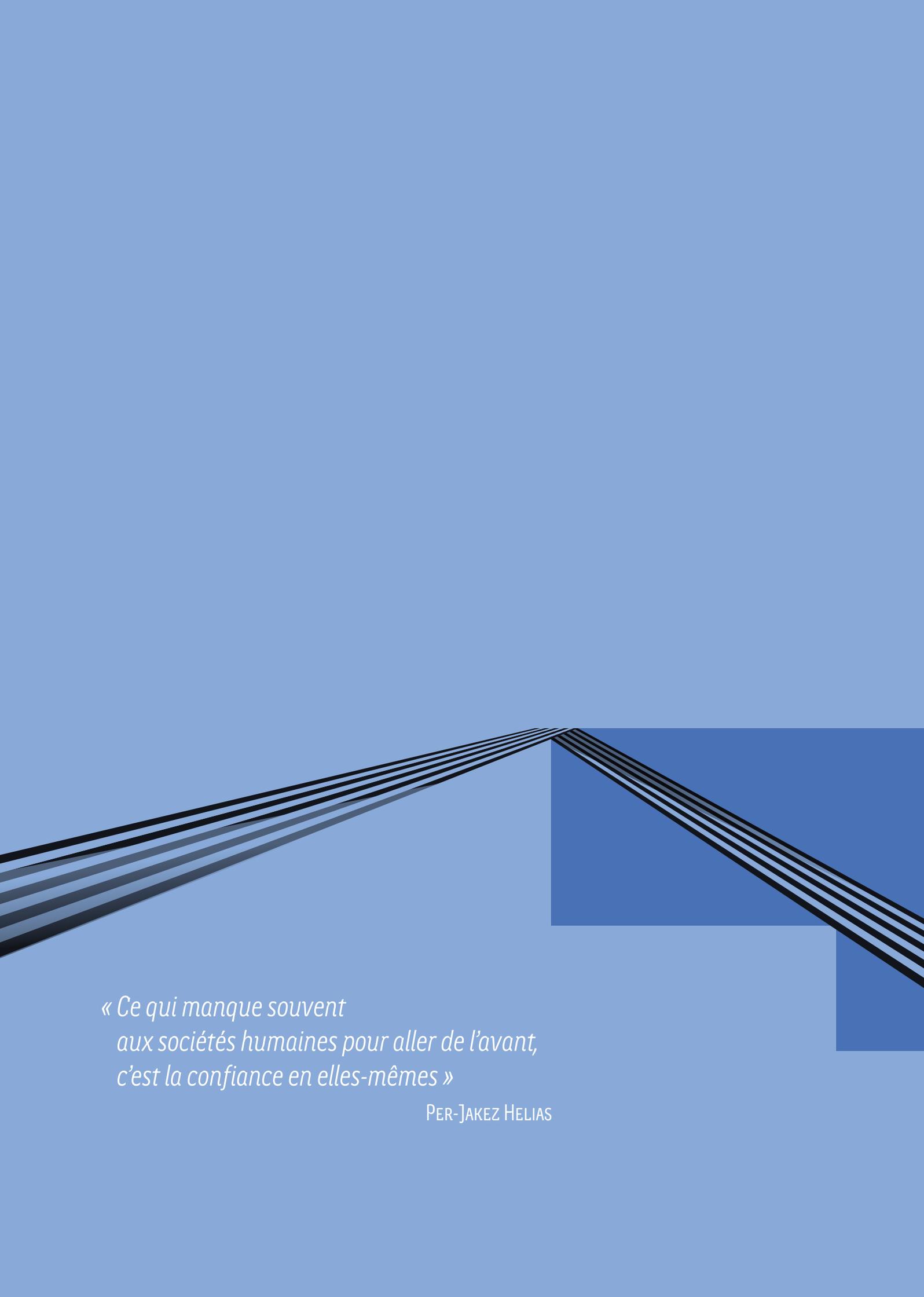
— — — — —
PACTE D'AVENIR
pour la BRETAGNE

EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

Décembre 2013

Kerzu 2013



An abstract graphic design on a light blue background. A series of black lines of varying thicknesses converge to form a sharp peak in the center. To the right of this peak, a solid dark blue rectangular block is partially visible, with the lines continuing to intersect it. The overall composition is minimalist and geometric.

*« Ce qui manque souvent
aux sociétés humaines pour aller de l'avant,
c'est la confiance en elles-mêmes »*

PER-JAKEZ HELIAS



PACTE D'AVENIR pour la BRETAGNE

EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

Préambule

La Bretagne a connu depuis les années 70 une période de très fort développement, qui en a fait la cinquième région industrielle de France et l'a hissée au même niveau de classement dans le domaine de l'innovation. Son économie repose sur plusieurs filières maîtresses, au premier rang desquelles l'agriculture, l'agroalimentaire, les nombreuses activités liées à l'économie maritime, le numérique et l'automobile sans oublier l'importance et le dynamisme du tourisme, de la construction ou du secteur des services et de l'artisanat dont l'activité assure la vitalité des territoires.

Elle repose aussi sur un socle de compétences humaines élevées grâce à l'investissement de l'Etat et de la Région dans le système éducatif et dans la formation professionnelle.

Innervant l'ensemble de la région, le système économique de la Bretagne en sous-tend l'équilibre social et territorial qui est un capital précieux pour les habitants de la région.

La Bretagne est forte de son identité, forgée par son histoire et ses langues. Elle a la chance de posséder un patrimoine naturel exceptionnel et particulièrement diversifié, reconnu comme des éléments constitutifs de son attractivité territoriale, économique et touristique.

Ces atouts et ces richesses de la Bretagne ont ainsi permis le grand rattrapage effectué par l'économie bretonne durant les dernières décennies. Ils ont été le ciment de la cohésion sociale et territoriale de la région.

Mais la Bretagne connaît, depuis plusieurs mois, une période difficile au plan économique et social. Les annonces de restructurations ou de fermetures de site n'ont épargné aucun territoire et ont fragilisé plusieurs secteurs économiques importants. Cette situation suscite des inquiétudes légitimes parmi la population, les partenaires économiques et sociaux, les élus, ainsi que des angoisses, en particulier chez les salariés et leurs familles directement touchés par ces restructurations. Au-delà des doutes sur l'avenir de certaines entreprises et l'évolution de l'emploi, au-delà de la question de la compétitivité économique, c'est le risque de délitement du modèle de développement breton dans son ensemble qui est posé et, avec lui, la mise en cause de son équilibre territorial (risques de césures est-ouest, nord-sud, littoral-intérieur, urbain-rural...), la fragmentation de sa cohésion sociale et la dilution de ses valeurs de solidarité et d'engagement.

Cette situation, génératrice de sentiments de doutes dans l'avenir, d'abandon et de déclassement, a pu provoquer, chez certains, des réactions violentes de contestation de la légitimité publique. Elle était susceptible de fragiliser le pacte républicain, traditionnellement fort sur ce territoire.

Au-delà de ces réactions, la gravité de la situation a aussi conduit les responsables bretons, élus et socioprofessionnels, à retrouver les réflexes de mobilisation collective qui ont fait, historiquement, la force de la région, avec la conviction que l'unité et la convergence des énergies permettraient à la Bretagne de rebondir et de se forger un nouvel avenir, que les solutions viendraient d'abord des Bretons eux-mêmes, avec le soutien de la puissance publique.

Au nom de la Bretagne, ils ont ainsi formulé avec force une demande de confiance de la part de l'État : confiance dans ses atouts, ses initiatives, son identité, sa capacité à trouver par elle-même les ressorts de son propre développement.

L'État et les collectivités, totalement mobilisés pour accompagner ces mutations économiques, territoriales et sociales, ont considéré que l'ampleur et la simultanéité de ces chocs rendaient en effet nécessaire un engagement fort et coordonné de la puissance publique en faveur de la Bretagne. Cet engagement devra répondre à l'urgence économique et sociale, conforter les perspectives et établir un cadre de confiance favorable à l'initiative privée et collective.

Ainsi, c'est pleinement conscient de la gravité et de la particularité de la situation et de l'acuité des risques qu'elle recèle pour la cohésion de la société que le Gouvernement a proposé aux responsables locaux, et en particulier au Conseil régional, le 16 octobre 2013, d'y apporter une réponse globale et volontariste : **le Pacte d'avenir pour la Bretagne.**

*
**

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne repose sur trois piliers :

- des mesures d'urgence, en matière d'accompagnement des salariés victimes des plans sociaux et des territoires principalement fragilisés par des restructurations économiques, à commencer par le Finistère ;
- le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne;
- des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par le renforcement du dialogue social.

Le Conseil régional, dans l'esprit de sa contribution du 21 mars 2012 au débat national sur la décentralisation et dans la logique de faire de la jeunesse une priorité, s'est engagé pleinement dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de ce Pacte, aux côtés de la préfecture de région et des services de l'État. Conscient de son rôle de garant de la cohésion régionale, il a associé le plus largement les collectivités locales bretonnes dans la démarche.

L'élaboration de ce Pacte a fait l'objet d'une large concertation avec les forces vives économiques, sociales et politiques, articulée autour de rencontres avec les collectivités réunies au sein de la Conférence territoriale (les départements et les agglomérations), avec les 21 Pays de Bretagne, avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), avec les acteurs économiques et partenaires sociaux, avec le monde associatif. Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est consulté selon ses procédures.

Le Pacte d'avenir a ainsi été préparé dans le cadre d'une véritable mobilisation collective du territoire. Il s'inscrit dans les principes suivants :

- **il est le plan de et pour la Bretagne, un pacte de confiance dans ses capacités de rebond, de mobilisation et d'initiative ;**
- il apporte des réponses concrètes et opérationnelles aux situations de crise que rencontre la région - accompagnement des salariés licenciés, soutien aux entreprises en mutation, financement de dispositifs de ré industrialisation, accompagnement des mutations agricoles ;
- il appuie un projet de développement régional d'avenir, valorisant l'ensemble des atouts de la Bretagne, en dressant des perspectives de développement autour de projets fédérateurs et en s'attachant à ce que l'économie bretonne soit la plus diversifiée possible ;
- **il confirme l'objectif d'équilibre des territoires** de la Bretagne en s'appuyant sur leur structuration polycentrique. Cet objectif permet de valoriser ses territoires dans leur diversité et leur complémentarité en assurant la vitalité des 21 pays, la dynamique des villes moyennes et des agglomérations, l'apport des métropoles et des Départements au développement régional et interrégional. Il souligne à cet égard la nécessité d'un accompagnement des restructurations économiques, la vigilance dans l'accès aux services au public, et vise à décliner ces axes dans chaque territoire. Il s'appuie sur la volonté de renforcer les complémentarités et coopérations entre les différents niveaux d'institutions publiques : Etat, Région, Départements, Communes et leurs groupements.

Il s'appuie sur l'ensemble des travaux stratégiques et prospectifs menés par les acteurs de Bretagne, dont en particulier la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui formalise et confirme l'ambition d'une région productive et industrielle.

Le Pacte d'avenir constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. Dans le prolongement des engagements pris dans le présent document, il trouvera sa déclinaison dans les prochains programmes européens, dans le contrat de plan État - Région 2014-2020, qu'il anticipe, et dans les contractualisations régionales. Pour cette mise en œuvre, l'ensemble des contributions reçues à l'occasion de son élaboration, et qui n'ont pas pu toutes trouver leur place dans le Pacte d'avenir, constituera un matériau riche qui sera pleinement exploité.

Avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne qu'ils concluent, l'État et la Région Bretagne apportent des réponses, perspectives de développement et actions concrètes, autour de sept enjeux.

TITRE I : Répondre à l'urgence : anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public

Article 1 : Soutenir les entreprises en difficulté pour éviter les licenciements

L'ensemble des dispositifs existants est mobilisé. Des outils d'anticipation et de compensation peuvent être activés en amont des licenciements, comme le recours à l'activité partielle et les possibilités qu'elle offre telles que la mise en formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Un développement significatif de la formation des salariés dans l'entreprise, en privilégiant les salariés les moins qualifiés en constitue un point majeur. **L'objectif de la sécurisation des parcours des salariés constitue une priorité**, afin d'éviter le recours aux plans sociaux, ou pour en atténuer les effets, avec pour ambition de maintenir les salariés dans l'emploi.

Les entreprises pourront s'appuyer sur le commissaire au redressement productif et les équipes des services déconcentrés de l'Etat autour du préfet de région pour les accompagner préventivement dans la gestion de leurs difficultés, notamment auprès des soutiens publics et de tous autres dispositifs (Bpifrance, médiations, conseil, etc.).

Les aides prévues pour les entreprises en difficulté seront systématiquement sollicitées. C'est ainsi que **15 millions d'euros de l'Etat** ont été mobilisés pour des mesures d'urgence, en faveur des fournisseurs de la filière volaille export fragilisés par la fin des restitutions, et pour aider les entreprises agroalimentaires des filières élevage à financer leurs investissements (modernisation, automatisation, robotisation, adaptation au marché...).

De même, suite à la réunion avec la Commission Européenne le 22 novembre 2013 en présence du ministre de l'agriculture, des mesures supplémentaires pourront être mises en œuvre dès 2014 au profit de la filière volaille export : programme de promotion des volailles françaises, possibilité de montage d'un fonds de stabilisation des revenus des éleveurs, et mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de **15 millions d'euros d'aides de la Politique Agricole Commune** afin de soutenir les exploitations agricoles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité des volailles.

Pour sa part, le Conseil régional continuera de mobiliser l'ensemble de ses dispositifs de soutien aux entreprises, en complément d'une enveloppe de **4 millions d'euros** d'ores et déjà disponible.

L'ensemble des aides perçues par les entreprises seront recensées dans la base de données économiques et sociales qui va se mettre en place à partir de 2014, afin que les représentants des salariés en aient une parfaite connaissance.

Article 2 : Accompagner les restructurations

Lorsque les mesures de prévention échouent, les mesures d'accompagnement seront mobilisées et adaptées à la situation des salariés et des sinistres économiques (notamment contrat de sécurisation professionnelle, allocation temporaire dégressive, formation,...).

A titre d'illustration, les mesures suivantes seront mises en œuvre pour les salariés suite à la fermeture du site GAD de Lampaul :

- un accompagnement renforcé des salariés dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle ;
- un accès facilité à la formation en particulier pour les métiers les plus en tension sur les territoires fragilisés ;
- une bourse à l'emploi : Pôle Emploi dédie un numéro pour permettre aux employeurs du territoire de proposer des offres permettant de faciliter le reclassement des salariés licenciés grâce au relais effectué sur le territoire de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ;
- des études de reconversion des sites : pour faciliter la redynamisation des sites industriels devant fermer, des études techniques et prospectives sont réalisées pour qualifier les sites et rechercher des repreneurs potentiels.

Ces actions, dont la liste n'est pas exhaustive, sont mises en place pour répondre aux besoins immédiats des salariés et des territoires ; elles lancent une dynamique sur le territoire qui permettra d'accompagner sa redynamisation.

Ces mesures, qui mobilisent des crédits de l'Etat, des collectivités et d'autres partenaires (collecteurs...), seront mises en œuvre dans une approche personnalisée et au plus près des personnes touchées par des licenciements collectifs.

Les crédits de la charte nationale des industries agroalimentaires et de la charte automobile seront affectés en priorité pour la formation des salariés concernés par ces mutations économiques, avec le concours des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et en lien avec les politiques du Conseil régional.

Une évaluation des résultats des mesures prises sera effectuée avec l'ensemble des partenaires sociaux, au bout d'un an, afin d'envisager l'éventuelle évolution des modalités d'accompagnement.

Une attention particulière est portée aux **problématiques de mobilité** (notamment des dispositifs spécifiques d'accès au permis de conduire), **d'égalité professionnelle**, notamment pour l'accompagnement des femmes vers certains projets professionnels pour lesquels l'accès est plus difficile, ainsi qu'au renforcement des compétences clefs. **L'acquisition des savoirs fondamentaux** sera une priorité des actions de formation engagées.

Pour sa part, la Région accompagne le dispositif mis en place par l'Etat en mobilisant différents moyens :

- un appui territorial notamment dans le cadre des Maisons de la formation professionnelle pour mettre à disposition de la cellule de reclassement et de Pôle emploi les informations nécessaires à l'orientation des personnes et à leur accès aux dispositifs de formation,
- une mise à disposition de son offre de formation de droit commun, notamment en ce qui concerne l'acquisition de compétences de base et les prestations d'orientation professionnelle. Dans le cadre du budget 2014, le nombre de places de formation proposées sera augmenté (plan de mobilisation pour l'emploi),
- la mise en œuvre du chèque reconversion qui permet de compléter les financements nécessaires à la réalisation de certains projets professionnels, notamment pour des formations qualifiantes de longue durée.

Les Départements, acteurs majeurs de la solidarité sociale et porteurs des actions d'insertion sociale et professionnelle, se mobilisent dans le cadre de leurs compétences et dans une logique d'accompagnement des personnes et de leurs familles.

Enfin, l'ensemble des leviers disponibles sera mobilisé pour déployer des dispositifs de revitalisation et réindustrialisation des sites touchés. Les fonds issus des conventions de revitalisation (par exemple de Marine Harvest Kritsen pour les sites de Poullaouen et Chateaugiron) seront prioritairement orientés vers la création d'emplois sur les territoires impactés.

En outre, une part du volet territorial du prochain contrat de plan pourra y être affectée.

Une coordination, voire une mutualisation, des fonds de revitalisation sera recherchée à l'échelle départementale, en veillant à favoriser des modalités de mobilisation adossées à des outils de financement territoriaux innovants.

Le territoire éligible au Fonds national de revitalisation des territoires pour faire face à la restructuration de Doux, qui a fortement impacté le département du Morbihan, sera étendu à l'ensemble du Finistère. L'enveloppe sera abondée d'un million d'euros.

De même, l'amorçage des projets, notamment en milieu rural, sera favorisé avec l'appui des organisations et associations oeuvrant dans l'économie sociale et solidaire et dans le secteur marchand. La mise en place de microcrédits personnels et professionnels sera encouragée pour permettre la concrétisation de projets. Pour les salariés licenciés qui projettent de créer leur propre entreprise, les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, notamment Nacre, seront proposés.

Les femmes créatrices d'entreprise pourront bénéficier de la convention entre la Caisse des Dépôts, l'Etat et les principaux acteurs, prévue dans le plan « entreprendre au féminin », qui sera signée prochainement.

Enfin, la Bretagne bénéficiera, pour la période 2014-2020, d'une extension des zones à l'intérieur desquelles la puissance publique pourra accompagner financièrement plus fortement les entreprises (aides à finalité régionale - **AFR**), pour couvrir les territoires touchés par les restructurations dans les filières précitées et les territoires susceptibles d'offrir des perspectives de développement à proximité.

Article 3 : Développer des stratégies d'anticipation adaptées pour les territoires et les entreprises

La mise en œuvre de la SRDEII permettra de renforcer l'articulation des démarches régionales, de filières et territoriales, pour **mieux anticiper et mieux accompagner les crises**.

Dans ce cadre, l'Etat et la Région coordonneront un dispositif de suivi des dynamiques économiques, permettant de mieux détecter et analyser les signaux faibles et de partager les informations sur les entreprises présentant une sensibilité particulière. Ce dispositif associera, selon des modalités qui restent à déterminer, les autres partenaires : les départements, les EPCI et leurs agences.

Volet filières

En complément de la nécessaire vigilance sur les impacts des restructurations dans la filière agro-alimentaire, il convient de porter une attention soutenue aux évolutions dans les filières de l'**automobile** (avec en particulier le plan de sauvegarde de l'emploi en cours à PSA La Janais touchant 1400 emplois, sans compter les conséquences chez les sous-traitants, ainsi que la restructuration des usines de Cooper Standard France, pour laquelle l'Etat et les collectivités se mobilisent), des **technologies de l'informatique et des télécommunications** (réorganisation d'Alcatel Lucent), du **bâtiment et de la construction**...

Localement, la politique régionale de filières de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation devra trouver des déclinaisons opérationnelles dans les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les territoires pour permettre leur redynamisation équilibrée et structurée.

Volet territoires

GPEC territoriale et anticipation des crises

L'anticipation des crises et l'accompagnement des salariés sont pertinents à l'échelle territoriale, intermédiaire entre le niveau régional et celui des entreprises. Il s'agit de mobiliser les principaux acteurs socio-économiques du territoire, les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux pour développer la connaissance des emplois et des compétences au niveau local, les besoins de main d'œuvre, définir des scénarios d'évolution à moyen terme, identifier les passerelles entre secteurs d'activité et mettre en œuvre des actions en faveur du maintien en emploi des actifs occupés.

Les territoires bretons déjà engagés dans cette dynamique continueront à être soutenus. D'autres territoires comme ceux de Lannion, de Brest et de Pleucadeuc / Sérent, par exemple, explorent des pistes de diversification des activités et seront accompagnés pour anticiper les besoins en compétences nouvelles.

Pour réussir, ces actions doivent faire l'objet d'une mobilisation de tous les acteurs : entreprises, salariés, collectivités, acteurs économiques et d'accompagnement, notamment les chambres consulaires. La Bretagne, forte de son réseau d'acteurs de l'innovation, pourra en tant que de besoin s'appuyer sur ces structures dans l'exploration des pistes d'évolution ou de diversification.

Plateforme d'appui aux mutations économiques

Pour coordonner, concentrer et renforcer les actions et moyens sur les territoires impactés, des plateformes d'appui sont mises en place. Elles reposent sur la constitution d'un réseau structuré des acteurs du territoire et visent à permettre aux TPE/PME de mieux se préparer aux évolutions économiques en les anticipant et à sécuriser les parcours professionnels des salariés par l'adaptation de leurs compétences. Ces plateformes s'intègrent dans une perspective de moyen terme pour le territoire en coordonnant et renforçant les dispositifs d'accompagnement des entreprises (stratégie, financement, innovation, internationalisation, mutualisation, etc.) et des salariés (formation, accompagnement, mise à disposition de ressources), en s'appuyant sur le réseau du territoire. Elles s'inscrivent dans le cadre du dialogue social du territoire et de la politique régionale de filières.

Ces plateformes feront appel à une gouvernance territoriale innovante, permettant de rapprocher les maisons de l'emploi, les maisons de la formation professionnelle, les structures des pays, les services publics locaux de l'emploi animés par les sous-préfets.

Une telle plateforme est en place dans les bassins d'emploi de Rennes et Redon (Ille et Vilaine). La plateforme, annoncée pour le Nord du Finistère, sera dotée de 3 millions d'euros sur 3 ans.

La plateforme mise en place dans le Finistère sera une référence pour les actions possibles sur les autres territoires.

Des dispositifs similaires seront créés dans les territoires rencontrant des difficultés de même type.

Volet entreprises

Ancrées dans leur territoire, les entreprises sont le premier lieu de l'anticipation grâce à l'investissement et à travers le dialogue social.

Des moyens supplémentaires sont d'ores et déjà mobilisés pour les soutenir dans leurs projets de **modernisation et d'investissements productifs**, en particulier dans les filières agroalimentaires directement touchées par les difficultés : entreprises de l'amont, et entreprises de première transformation et mise en place d'un soutien à la trésorerie des entreprises de la filière volaille-export.

L'anticipation et la mise en œuvre des stratégies d'accompagnement des mutations ne peuvent se concrétiser qu'avec **un dialogue social** de qualité au sein des entreprises. La loi du 14 juin 2013 comporte une série de dispositions pour améliorer l'information et la consultation des institutions représentatives du personnel qui pourront être utilisées pour y parvenir. En particulier, la nouvelle base de données unique regroupant l'information stratégique de l'entreprise dans les domaines économiques et sociaux permettra au comité d'entreprise de chaque entreprise d'avoir un accès à l'information. Afin que les représentants des salariés soient mieux associés aux orientations stratégiques de leur entreprise, une nouvelle consultation annuelle du comité d'entreprise a été instaurée et trouvera tout son sens pour favoriser l'anticipation des mutations économiques. Cette consultation annuelle portera sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, le recours à la sous-traitance, à l'intérim et à des contrats temporaires. Les représentants du personnel pourront mobiliser un accompagnement d'experts dans le cadre de leurs attributions.

Le développement industriel pour être durable, y compris au plan économique, se doit de préserver la qualité de vie et les conditions de travail des salariés. La pénibilité doit être traitée au niveau de l'entreprise, des branches et des territoires, prioritairement dans les industries agricoles et agroalimentaires, afin de maintenir les personnes en emploi et conserver les compétences dans les territoires. **La prévention des risques professionnels requiert de véritables politiques d'amélioration.**

La dynamique bretonne en matière d'égalité professionnelle femme – homme sera confortée. Elle est à la fois un facteur de justice sociale et un élément important de ce pacte mais aussi un facteur de modernisation et de changement qui doit être mobilisé. L'égalité dans l'entreprise, des salaires et des promotions, est un facteur de performance des entreprises. La mixité des métiers doit permettre également de doter les entreprises bretonnes des compétences dont elles ont besoin et de pourvoir les emplois sur les métiers en tension.

Article 4 : Du soutien à l'activité par l'investissement public

Pour assurer un soutien effectif à l'activité économique, pour accroître l'effort d'investissement public porté notamment par les collectivités locales (près de 600 millions d'euros pour la Région et autant pour les quatre Départements hors investissements des communes et de leurs groupements), l'État et la Région s'engagent, en lien avec les Départements et les collectivités partenaires, à **mettre en place en 2014 les financements de toutes les opérations dont l'état d'avancement permet une réalisation rapide, notamment dans le cadre du CPER 2007-2013.**

Une attention toute particulière est portée aux enjeux de mobilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de l'économie maritime, d'aménagement du territoire, de la culture et plus largement de soutien au développement économique et au système d'innovation.

Le recensement des projets est en cours. L'engagement de l'État pour l'année 2014 sera accompagné par une enveloppe de la Région d'un ordre de grandeur équivalent. Les Départements, les agglomérations et les EPCI, qui sont partenaires des projets, appuieront également cet effort.

Ces crédits permettront de soutenir divers projets :

- dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail (IRSET) à Rennes financé dès 2013, ainsi que l'Institut Brestois de Recherche en Biologie et Santé (IBRBS), la Cité internationale de Brest, et la construction de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne pour **une part État totale de 6,5 millions d'euros en 2014, augmentée de 1,2 millions d'euros pour les projets de recherche ;**
- dans le domaine de la culture : des mesures de renforcement des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques, de soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle, d'approfondissement des actions en faveur de la lecture publique et de l'accès à l'écrit à **hauteur supplémentaire de 1,6 millions d'euros en 2014** qui bénéficieront principalement aux bassins d'emplois du Finistère;
- dans le domaine de la mobilité multimodale : l'engagement de crédits permettant notamment la poursuite des travaux en cours sur la RN164 (**15 millions d'euros**), particulièrement à Loudéac et Saint-Méen-le-Grand, l'organisation en 2014 du débat public du projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) et le lancement d'autres travaux, notamment dans le domaine des infrastructures ferroviaires, en fonction de l'avancement des projets ;
- dans le domaine du numérique : le financement de la première tranche du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), dont l'objectif global est de rendre accessible d'ici 2022 le très haut débit à l'ensemble des Bretons, sera confirmé par décision du Premier ministre d'ici la fin de l'année au titre du Fonds pour la société numérique (FSN) ;
- dans le domaine de l'emploi : **2,5 millions d'euros** pour favoriser l'accès au marché du travail en valorisant les compétences et en anticipant les mutations ;
- dans le domaine du logement et de l'habitat durable : en 2013, pour soutenir l'investissement dans le secteur du bâtiment, le Gouvernement a décidé de déléguer **3 millions d'euros** de crédits complémentaires, soient 1000 agréments, pour la production de logements sociaux et **10 millions d'euros** de crédits supplémentaires au titre de l'ANAH pour la rénovation et la mise aux normes énergétiques des logements privés individuels et en co-propriétés dégradées. Cet effort sera poursuivi en 2014 avec un objectif de 5 500 agréments pour la production de logements sociaux et un montant de **36 millions d'euros** au titre de l'ANAH dont une part

importante du FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) afin de lutter contre la précarité énergétique dans les logements privés.

- dans le domaine de la transition écologique et énergétique : la mobilisation de **21 millions d'euros** pour la reconquête de la qualité de l'eau par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les soutiens de l'Ademe à hauteur de **33 millions d'euros**, notamment dans le cadre des fonds chaleur et déchets, permettant d'accompagner les projets de méthanisation et les actions du futur pacte énergétique breton;
- sur le volet territorial : **6,2 millions d'euros** du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) seront mobilisés afin de soutenir des investissements dans les territoires fragiles (îles, Bretagne centrale), de poursuivre les actions de mutualisation au sein des maisons de services au public et des maisons de santé pluridisciplinaires et de participer à la concrétisation de projets structurants comme le Pôle Aliment IALYS à Quimper.
- Par ailleurs, la Caisse des Dépôts, à travers la mobilisation de l'ensemble de ses divers financements sur fonds d'épargne, et la Banque européenne d'investissement sont en mesure d'accompagner dès à présent les acteurs publics dans leurs projets de développement.

TITRE II : Conforter la Bretagne comme grande région productive

La **SRDEII de la Bretagne** adoptée lors de la session des 12 et 13 décembre 2013 du Conseil régional, résultat d'un travail de co-construction partenariale approfondi, fixe le cadre d'une ambition collective, celle d'une grande région productive et industrielle, qui valorise ses atouts spécifiques (son économie maritime, ses filières alimentaires, ses compétences numériques, sa matière grise, son attractivité touristique...) pour se diversifier, tirer parti de la transition écologique et construire ainsi la « **Glaz économie** »¹. Il convient d'en accélérer la mise en œuvre opérationnelle. Le Pacte d'avenir y contribue.

Il vise à une diffusion de la création de valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire, en valorisant l'ensemble de ses filières et de ses atouts au profit des industries, de l'artisanat et des services, des entreprises traditionnelles, coopératives et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Article 5 : Une nouvelle dynamique pour les filières agricoles et agroalimentaires

Le **Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne** est annexé au présent Pacte d'avenir, dont il constitue un élément primordial. Il vise à accélérer les dynamiques positives à l'œuvre dans la filière agricole et agroalimentaire, et à renforcer la compétitivité et la résilience des exploitations et des territoires. Ce plan porte des orientations opérationnelles en matière de traduction locale des concepts de l'agro-écologie, de développement des énergies renouvelables, de modernisation des outils de production, d'innovation, de diversification des débouchés et d'internationalisation, d'élévation et d'adaptation des compétences humaines, de développement de la recherche appliquée... Il s'appuie sur la formalisation de stratégies de filières collectives lisibles et portées par une gouvernance robuste des acteurs (producteurs, entreprises, syndicats de salariés et syndicats professionnels, acteurs publics, représentants de la société civile, ...). Il s'inscrit dans une continuité d'actions déjà engagées dans le cadre de la « Nouvelle Alliance » du Conseil régional et du Projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR) de l'État.

L'élaboration de ce plan **continue de mobiliser des groupes de travail, pilotés par des acteurs professionnels** et associant l'ensemble des parties prenantes, réunis sur les thèmes suivants : modernisation des bâtiments d'élevage, financement des industries agricoles et agroalimentaires (produits de l'agriculture et de la mer), recherche et innovation, anticipation des mutations économiques, adéquation produits-marchés (intégrant les questions des liens avec la grande distribution), triple performance économique, sociale et environnementale.

Les travaux se poursuivront pour décliner et mettre en œuvre ce Plan, notamment au sein de groupes filières dont l'objet est d'assurer une pleine implication des acteurs eux-mêmes.

Ce plan doit également aboutir à renforcer et développer l'offre de formation continue en matière agricole et agroalimentaire.

Il doit enfin permettre d'approfondir le dialogue social dans les entreprises et les filières de l'agroalimentaire et, à l'échelon régional, dans le cadre d'une instance dont le principe de création a été validé lors de la conférence sociale organisée le 22 novembre 2013 à Brest en présence des ministres en charge du travail et de l'agroalimentaire.

L'ensemble des outils et dispositifs d'appui à l'innovation et à l'international sont mobilisés.

En lien avec Bpifrance, filiale à parité entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, et en concertation avec les acteurs de place, tant au plan national que régional, des solutions doivent être rapidement mises en œuvre pour offrir au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire l'ingénierie financière (portage immobilier, prêts d'honneur, ...) permettant de répondre à l'ensemble de ses enjeux de développement et de modernisation, tenant compte de ses spécificités.

Au-delà des dispositifs financiers existants, pour l'agro-agri alimentaire ce plan bénéficie de moyens adaptés au contexte et aux enjeux. **Au total, le plan représentera un engagement de crédits publics d'un milliard d'euros générant un potentiel d'investissements d'un montant global de 5 milliards d'euros d'ici 2020.**

Cette enveloppe d'un milliard d'euros sur 2014-2020 englobe notamment les 368 millions d'euros de FEADER (enveloppe doublée par rapport à la période précédente), auxquels s'ajoutent les contreparties nationales et régionales, les 34 millions d'euros d'aides communautaires, nationales et régionales aux entreprises des filières

¹ Glaz économie fait référence à la couleur spécifique Glaz qui, en breton, signifie une alliance de bleu, de gris et de vert : bleu pour l'économie maritime, vert pour l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, et gris pour l'innovation, la recherche et les services.

d'élevage et de volaille en difficultés, et les 420 millions d'euros de nouveaux concours en prêts aux entreprises agro-alimentaires sur la base constatée des engagements de Bpifrance pour la Bretagne en 2013.

En lien avec l'ambition portée par le plan industriel « produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable », les partenaires du Pacte d'avenir seront particulièrement mobilisés au côté des acteurs économiques afin de **répondre aux appels à projet du prochain Programme des investissements d'avenir (PIA)** annoncé le 9 juillet 2013 par le Premier ministre, qui mettra en particulier l'accent sur l'innovation dans les industries agro-alimentaires (produits de l'agriculture et de la pêche).

Des appels à projets seront prévus dans le cadre du PIA pour la recherche, l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies, notamment pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire (produits de l'agriculture et de la mer). En particulier, l'Etat accompagnera les partenaires pour la définition d'un **projet de plateforme**, s'inspirant de la logique des instituts de recherche technologique (IRT), de recherche partenariale public / privé à l'échelle bi régionale Bretagne/Pays de Loire dédié à l'agriculture et à l'agroalimentaire, adaptée à un secteur qui génère peu de propriétés industrielles.

Cette plateforme pourra s'articuler avec un **Institut Carnot** territorial à caractère national sur la durabilité des systèmes agricoles et agroalimentaires, dont la candidature pourrait être déposée dans le cadre du nouvel appel à projets annoncé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 26 novembre 2013. Cet institut associerait l'INRA, l'Université de Rennes 1, l'Université de Bretagne occidentale, l'IRSTEA, l'ANSES, l'IFREMER, Agrocampus, les instituts techniques et les Centres de Recherche Technologiques agricoles et agroalimentaires labellisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ambition portée par la plateforme bi régionale sera de fédérer des centres techniques de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de la chimie et « d'advanced manufacturing » de Rennes et de Nantes, ainsi que des entités suivantes : laboratoires de recherche dédiés aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (autour des productions et de la santé animale à Ploufragan avec le Zoopole (projet PEPITE), des productions végétales à Saint Pol de Léon, des process et de la sécurité des aliments à Quimper (ADRIA, projet Ialys), de la technologie laitière (projet PROFIL), du médicament vétérinaire (projet ANSES), la filière bovine et l'agro-environnement à Fougères avec Bioagropolis, ID Mer à Lorient pour les co-produits de la mer ...), ainsi que des industriels concernés, dans un plan d'actions pour amplifier la recherche, l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies. Soutenu par les politiques contractuelles (CPER), par les fonds structurels et par les appels à projets du PIA, ce plan sera au service des projets d'investissements agricoles et industriels de la Bretagne et du grand Ouest. Il vise un repositionnement offensif des filières bretonnes sur les marchés porteurs.

Par ailleurs, **le plan comporte un important volet de simplification des procédures. Le Pacte confirme le lien de confiance entre l'État, la Région, les acteurs de l'agriculture en Bretagne et la société bretonne**, dans l'esprit de la « Nouvelle alliance ». Ce lien doit reposer sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre, le cas échéant à titre expérimental, des simplifications dans les procédures administratives, sans rien retrancher aux ambitions posées par la réglementation environnementale. ;
- Développer, en contrepartie de ces allègements a priori, une logique d'obligation de résultat renforcée, assortie des contrôles nécessaires.

Afin que le contrôle des résultats effectivement obtenus se réalise dans les meilleures conditions, une réflexion sera engagée dès 2014 pour identifier des pistes d'amélioration s'agissant de la coordination des différents contrôles sur une exploitation, et de la mutualisation des informations fournies par l'agriculteur.

L'État confirme :

- que la mise en cohérence des réglementations relatives aux nitrates, notamment la réforme des Zones d'Excédents Structurels (ZES), sera effective au début de l'année 2014 après l'approbation du 5^{ème} Programme d'Actions Directive Nitrates ;
- que le régime innovant de surveillance de l'azote total (organique et minéral), pour une gestion collectivement plus intelligente, sera pleinement opérationnel avant la fin de l'année 2014, pour une mise en œuvre sur la base d'une période de référence sur la saison culturale 2013-2014 ;
- qu'un régime d'enregistrement en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, pour les élevages porcins, sera créé et applicable à partir de janvier 2014 ;

Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) restant soumis à autorisation, l'État s'engage à maintenir le taux actuel d'au moins 85% des dossiers complets instruits en moins d'un an, en veillant à accompagner les porteurs de projets dans la constitution des dossiers.

Enfin, des travaux seront engagés dès 2014 afin de pouvoir mettre en œuvre dès 2015 à titre expérimental en Bretagne une simplification des procédures de mise à jour des plans d'épandage, basée sur la numérisation des données et la télé-déclaration.

De manière générale, le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne acte la volonté collective de l'ensemble des acteurs de **renover les conditions du dialogue**. Des rencontres seront régulièrement organisées afin d'améliorer la compréhension mutuelle des enjeux et d'avancer sur de nouvelles propositions en matière d'organisation et de stratégies collectives.

Article 6 : Donner toute sa place à la Bretagne dans l'ambition industrielle de la France

Dans le cadre de l'ambition fixée par la SRDEII, le Pacte positionne la Bretagne **en synergie avec les 34 plans de reconquête industrielle annoncés en septembre 2013 par le Président de la République**. En lien avec les priorités de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et de la SRDEII, la Bretagne entend contribuer aux plans dans les domaines :

- des énergies renouvelables,
- des navires écologiques,
- des réseaux électriques intelligents,
- de l'e-éducation,
- de l'autonomie et de la puissance des batteries,
- des produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable,
- des biotechnologies,
- de la cyber sécurité,
- de la réalité augmentée,
- de la rénovation thermique des bâtiments,
- de la souveraineté télécom,
- de l'usine du futur, intégrant les bâtiments agricoles.

La Bretagne est d'ores et déjà mobilisée autour de ces axes et, conformément à la demande de l'Etat, identifie un pilote industriel pour chacun d'entre eux. Des projets opérationnels devront émerger ou être identifiés dans ces différents domaines. Il convient de préciser que ces axes liés aux plans de reconquête industrielle n'épuisent pas l'ensemble des domaines de développement identifiés et priorisés dans le cadre de la SRDEII (photonique, mobilité décarbonée, etc.).

Le Pacte confirme l'engagement de l'Etat dans le soutien aux **pôles de compétitivité, clusters ou grappes d'entreprises, aux plateformes technologiques et ITE** (institut de transition énergétique) créés en Bretagne, ainsi qu'au réseau des acteurs de l'innovation et du transfert (société d'accélération du transfert de technologies Ouest Valorisation, réseau des technopôles, centre d'innovation).

En lien avec la politique industrielle nationale, le Pacte vise l'amélioration des outils de gouvernance stratégique, selon les orientations de la SRDEII, avec deux objectifs :

- Mieux articuler les stratégies régionales avec celles engagées au niveau national ;
- Développer les outils et capacités de veille et d'intelligence économique.

De manière complémentaire une attention particulière sera apportée au futur **pacte énergétique breton** dans toutes ses composantes, ainsi qu'aux enjeux de la transition écologique et du développement de l'économie circulaire.

Le Pacte affirme l'engagement de l'Etat à créer en Bretagne un **pôle d'excellence en cyberdéfense**, priorité nationale inscrite au Livre Blanc pour la Défense et la Sécurité Nationale de 2013. Dédié à la formation, l'entraînement ainsi que la recherche et développement en cyberdéfense, ce pôle s'appuiera sur l'important réseau dont dispose en Bretagne le ministère de la Défense en matière d'expertise, de formation et d'unités opérationnelles, en particulier autour des bassins de Rennes, de Guer et de Brest (DGA Maîtrise de l'Information, écoles de Saint Cyr Coëtquidan, école des transmissions de Rennes, Ecole Navale à Brest).

Il pourra également bénéficier d'un tissu académique et industriel dense, particulièrement propice à son développement et à son rayonnement. Les chaires militaires de cyberdéfense créées à Guer, et à Brest pour les aspects maritimes, permettront de favoriser le partage de connaissances sur ces enjeux.

De manière très concrète, la Défense structurera et développera l'offre de formation, en s'appuyant sur un écosystème existant particulièrement propice, notamment dans l'agglomération de Rennes, ainsi que sur le site de Guer-Coëtquidan pour ce qui concerne la gestion de crise. Elle augmentera les effectifs consacrés à la cyberdéfense en Bretagne, notamment ceux du centre DGA Maîtrise de l'Information, qui passeront ainsi de 230 à 400 unités (entre 40 à 50 recrutements par an jusqu'en 2017), et elle triplera les moyens alloués au financement de postes de chercheurs et de doctorants en cybersécurité en Bretagne (environ une dizaine de thèse par an). La Défense soutiendra également la recherche et développement, notamment au travers des études amont et des projets RAPID (Régime d'appui à l'innovation duale), avec des financements pouvant couvrir jusqu'à 80% des dépenses. Conformément aux engagements du pacte Défense/PME, une attention particulière sera accordée aux PME/PMI. Un chef de projet Défense est désigné et une équipe projet sera rapidement mise en place pour concrétiser le plus rapidement cette ambition et fédérer l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse du monde académique, des industriels et des collectivités.

Dans **le domaine du numérique**, en complément des enjeux liés au développement des filières (photonique, cyber sécurité, réalité augmentée etc...) et à sa diffusion dans l'économie (croisements de filières), il s'agira de capitaliser sur le projet phare « Bretagne Très Haut Débit » pour développer les formations dans le domaine du très haut débit et

plus globalement du numérique, pour faire de la Bretagne un pôle de référence en la matière, voire un prescripteur au niveau national. Mégalis Bretagne portera par ailleurs une attention particulière aux territoires fragilisés dans son programme de déploiement de la fibre optique à domicile (Fiber To The Home - FTTH). La Bretagne sera accompagnée pour présenter des candidatures dans de futurs appels à projets des investissements d'avenir dans le domaine du numérique et de ses usages, par exemple celui portant sur les quartiers numériques (« French Tech » à Rennes, Brest et Lannion), et dans le développement des Espaces Publics Numériques (EPN) avec la création des emplois d'avenir associés.

L'effort déployé pour moderniser et consolider dans la durée les filières de production en Bretagne s'adresse aussi à la **filière automobile** dans son ensemble. Des initiatives sont déjà engagées, via le comité stratégique de filière. Le Pacte d'Avenir réaffirme l'engagement de l'Etat et des collectivités pour soutenir cette filière, favoriser sa diversification, ainsi que l'émergence d'une filière performante et compétitive dans le domaine de la mobilité. La consolidation des centres techniques de la productique et de la mécanique doit contribuer à cette évolution et profiter à l'ensemble des filières de production, y compris dans les industries agricoles et agroalimentaires.

TITRE III : Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne

Avec plus de 3 000 km de côtes et 30% de l'espace maritime métropolitain, la Bretagne se doit de porter une ambitieuse politique maritime intégrée pour un développement durable de la mer et du littoral qui sera formalisée par l'élaboration, dans le cadre de la **Conférence régionale de la mer et du littoral** courant 2014, d'une stratégie maritime régionale, contribuant à la stratégie nationale.

Le Pacte conforte cette vocation maritime de la Bretagne et consolide les moyens de son déploiement. Ce rôle de la Bretagne par rapport à la mer est autant un enjeu régional qu'un défi national.

Article 7 : Soutenir l'excellence maritime de la Bretagne

Cette excellence repose sur plusieurs piliers : le soutien au développement des énergies marines renouvelables et à l'émergence d'une filière dédiée en Bretagne, le soutien aux filières de la construction et réparation navale, du nautisme et de l'appui au développement portuaire.

Cette politique d'excellence recouvre notamment l'élargissement du champ des connaissances, la mer étant un axe majeur de la S3 bretonne, avec ses implications en termes de recherche et de formation, le développement et le partage des usages dans le respect de la qualité des milieux, la promotion des filières d'excellence et la prévention des risques maritimes. Pour la période 2014-2020, un accompagnement financier sera mis en place, selon les cas, dans les programmes opérationnels des fonds européens et sur les différents volets du contrat de plan.

Le Pacte réaffirme Brest comme un des centres mondiaux des sciences et technologies marines par la structuration d'un ensemble de plateformes, d'infrastructures partagées et d'outils de coordination (Pôle Mer Bretagne, Europôle Mer, Technopôle Brest Iroise, Pôle Scientifique et Technique Mer et Littoral, centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), Agence des aires marines protégées ...) : le projet de campus mondial de la mer sera soutenu à ce titre.

Sont particulièrement retenus les points suivants :

- l'Etat mettra tout en œuvre, dans le respect du droit communautaire, pour permettre à l'**ITE France énergies marines** et à ses composantes, notamment les sites d'essais, de réaliser ses travaux au plus vite ;
- l'Etat, les collectivités et acteurs bretons s'engagent à conforter Brest comme centre de référence pour la flotte océanographique française, notamment en charge de renforcer la coordination nationale autour de l'Ifremer et de l'Institut polaire français – Paul-Emile Victor (IPEV) pour les opérations liées aux campagnes océanographiques ; le contrat d'exploration des amas sulfurés en Atlantique-Nord sera signé entre l'Autorité internationale de fonds marins (AIFM) et l'Ifremer, contribuant à l'activité de long terme de la flotte ;
- l'enjeu du développement de la filière industrielle nationale des énergies renouvelables justifie une pleine participation de tous les acteurs concernés, y compris de l'Europe au projet de développement du **port de Brest** et doit permettre une accélération de son calendrier de réalisation. Le financement sera notamment réalisé dans le cadre des dispositifs réglementairement prévus pour l'interconnexion européenne au réseau global ;
- le développement de l'innovation dans les **filières navales et nautiques** (Bretagne Pôle Naval, Lorient course au large...) ;
- la conception d'un navire du futur intégrant les évolutions de la réglementation environnementale décidées par l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
- le pôle de formation de l'Ecole Supérieure Nationale Maritime à Saint Malo (projet CESAM2) ;
- l'optimisation, la mutualisation et confortement des outils industriels de réparation navale existants ;
- le renforcement de l'excellence sportive bretonne en matière de nautisme, autour des activités de l'Ecole nationale de voile, du **Campus d'excellence sportive**, des pôles liés à la course au large ainsi que des grands événements organisés en Bretagne sur ces thématiques.

Pour tirer au mieux parti de cette ambition maritime, il est primordial que la Bretagne s'appuie sur son réseau de ports, qu'ils soient régionaux ou locaux, les ports à dimension locale contribuant à l'interface entre le développement maritime et le développement de l'économie des territoires.

Article 8 : Soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

Le Pacte retient les enjeux de la **pêche, conchyliculture, pisciculture et algoculture**, dont la Bretagne représente une part proche de 50% de l'activité nationale et où le port de Lorient occupe la deuxième place parmi les places portuaires nationales. Le Pacte retient comme objectif que le potentiel d'emplois du secteur des produits de la mer soit maintenu sur les territoires et que la modernisation du secteur apporte une amélioration qualitative de l'emploi.

Des soutiens financiers seront mobilisés au profit de la pêche et de l'aquaculture bretonnes :

- la Bretagne bénéficiera dès 2013 d'une majoration de **1,7 million d'euros des crédits du Fonds européen pour la pêche (FEP)** qui lui sont affectés, au profit du soutien aux activités de pêche durables, au développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, l'algoculture), à l'adaptation de la commercialisation et de la valorisation des produits de la mer ;
- pour la période de programmation 2014-2020, la mise en œuvre du **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** prendra pleinement en compte les besoins des acteurs socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture bretonnes, ainsi que les priorités de la Région dans le cadre des mesures dont elle sera autorité de gestion déléguée. Les crédits du FEAMP alloués à la France et les contreparties financières de l'État seront répartis entre des mesures nationales et des mesures mises en œuvre dans les différentes régions, dont la Bretagne, **en tenant compte des problématiques et du poids de la pêche et de l'aquaculture bretonnes** ;
- le Programme opérationnel du FEAMP pour la période 2014-2020, sera l'outil privilégié pour orienter, dans un cadre concerté, les soutiens financiers européens, nationaux et locaux vers les grandes priorités du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Les énergies et les réflexions des acteurs socio-économiques, de la Région et de l'État seront fédérées autour de plusieurs problématiques majeures, afin de mettre en place des dispositifs adaptés et innovants notamment, en ce qui concerne l'activité de pêche et d'aquaculture :

- la **modernisation et le renouvellement de la flotte**, dans le respect du cadre européen pour des navires de pêche plus économes en énergie, offrant de meilleures conditions de vie et de sécurité et à bord, s'inscrivant dans des pratiques de pêche plus sélectives et durables, réduisant l'impact de la pêche sur les ressources naturelles, et permettant d'améliorer le traitement des produits à bord, qui intègre les innovations du navire du futur. A ce titre, des projets pourront être présentés dans le cadre de la seconde génération du programme d'investissements d'avenir (PIA) ;
- le développement d'outils d'ingénierie financière adaptés pourra également contribuer à la modernisation et au renouvellement de la flotte. Les travaux pour la constitution d'un fonds seront accélérés, en étroite concertation avec les acteurs socio-économiques, et dans le respect de la réglementation communautaire ;
- la transmission des navires et l'installation des jeunes seront soutenues ;
- la mise en place de mesures pour **éviter la fuite des droits de pêche** et préserver les équilibres régionaux : des dispositions réglementaires seront adoptées en 2014 pour définir la notion de « lien économique réel et durable » entre l'exploitation de droits de pêche et le territoire national. Les acteurs bretons sont par ailleurs pleinement associés aux travaux menés au niveau national concernant la révision de la gestion des droits à produire ;
- l'élimination progressive des rejets, en particulier par le soutien à des projets pilotes et des expérimentations sur les pratiques et engins de pêche (IFREMER Lorient), tout en veillant à la valorisation des captures non choisies qui pourraient subsister ;
- **le contrôle des pêches adapté et renforcé**, d'ores et déjà mis en œuvre cet automne, sera poursuivi, afin de lutter contre la pêche illégale sur certaines pêcheries stratégiques pour la pêche hauturière bretonne (merlu, baudroies, cardines), et de conforter les efforts des organisations de producteurs et des armements bretons pour une gestion équilibrée et durable de leurs quotas de pêche ;
- la mise en œuvre en Bretagne des priorités du **plan stratégique de développement durable de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, algoculture)** en cours de préparation, ainsi que du plan national pour la pêche à pied ;

Les pêcheurs et les aquaculteurs seront accompagnés dans leurs actions en faveur de la préservation de l'environnement, et à travers leurs comités, notamment par la poursuite de l'incitation aux pratiques de pêche et d'aquaculture particulièrement respectueuses de la ressource halieutique et de l'environnement marin, dans le cadre du FEAMP selon des modalités à définir à partir de 2014.

Une amélioration de la commercialisation et de la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture et plus généralement des ressources biologiques marines sera recherchée à travers :

- l'augmentation de la valeur ajoutée de l'amont à l'aval des filières pêche et aquaculture, notamment par l'amélioration de l'adéquation entre la production et la commercialisation des produits ;
- l'amélioration de la compétitivité des ports de pêche bretons ;
- le développement de la **filière algues** en lien avec la filière végétale (récolte, culture, transformation, valorisation), par le programme BreizhAlg et la valorisation des centres techniques et acteurs de la recherche spécialisés en ce domaine (IFREMER, Station biologique de Roscoff, Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) à Pleubian, Végénov à Saint-Pol-de-Léon ...) ;
- l'accompagnement de l'industrialisation et de la commercialisation des **biotechnologies bleues** (forte valorisation des ressources biologiques marines et, notamment, le projet Blue Valley à Roscoff) ;

- le soutien aux entreprises de l'aval de la filière pêche et aquaculture impliquées dans la transformation des produits de la mer dans le cadre des mesures plus générales mises en œuvre pour les industries agro-alimentaires (cf. article 2), notamment en matière d'ingénierie financière ;
- le développement de la connaissance (Litto3D, ...) et l'expertise halieutique (en particulier au sein d'IFREMER, de l'IUEM et du MNHN) seront renforcées.

TITRE IV : Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne

La vitalité de ses pratiques culturelles ainsi que la force et le rayonnement de son identité culturelle, sa cohésion sociale et son dynamisme, sont des atouts majeurs pour la Bretagne, qu'il convient de conforter.

Article 9 : De la spécificité culturelle bretonne

Le Pacte sera décliné par :

- une **convention spécifique sur les langues de Bretagne** portera notamment sur la formation et le recrutement d'enseignants des langues de Bretagne, sur le développement de l'enseignement bilingue ainsi que sur le soutien à l'action de l'Office de la langue bretonne, établissement public de coopération culturelle. La convention encouragera le développement de l'usage de ces langues dans la vie quotidienne. En complément, le Conseil régional poursuivra son effort spécifique pour encourager et accompagner les étudiants se destinant à l'enseignement bilingue (dispositifs Skoazell et Desk) ;
- une **convention spécifique sera consacrée à la culture sur la période 2014-2020**, reposant sur :
 - o une gouvernance partagée entre l'Etat et le conseil régional, associant les autres collectivités territoriales, dans le cadre d'un processus de coordination régionale des politiques culturelles publiques, soucieux de rechercher les formes d'une concertation approfondie avec les acteurs culturels ;
 - o la reconnaissance des spécificités du développement culturel en Bretagne;
 - o la recherche d'une simplification administrative.

Dans le cadre des dispositions de la future loi de décentralisation, une délégation de compétences sera possible sur un périmètre à définir conjointement.

Le développement d'une **offre audiovisuelle** régionalisée est retenu parmi les domaines pouvant faire l'objet d'une expérimentation. Par ailleurs, le rapport en cours sur la programmation de France 3 étudiera toutes les possibilités de renforcer les programmes en langue bretonne. Des propositions seront faites par les acteurs bretons, qui seront auditionnés dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

L'enjeu du soutien aux industries créatives et culturelles est aussi retenu parmi les axes de développement pour la Bretagne.

L'Etat prend acte de la demande du Conseil régional pour la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires.

TITRE V : Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance

Cet approfondissement fait intervenir notamment les politiques de la jeunesse, d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche.

Article 10 : De la priorité en faveur de la jeunesse et de l'éducation

La Bretagne est riche de sa jeunesse comme en témoignent les résultats scolaires de cette région et la réussite éducative qui la caractérise.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne s'appuie sur cet atout pour, en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) et le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) :

- porter une attention particulière à la réussite éducative et à l'accès à l'emploi **des jeunes, particulièrement les plus défavorisés**, sur l'ensemble du territoire breton, et plus spécifiquement en accentuant celle-ci pour certains territoires ruraux ;
- donner toutes les chances à l'ensemble de cette jeunesse en confortant les efforts déjà engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (Missions de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS, Réseau Formation Qualification Emploi - FOQUALE) ;
- conforter l'accompagnement des élèves en mobilisant l'attention des établissements scolaires sur les conditions de vie des jeunes de certains territoires en difficulté (suivi médico-éducatif, interventions sociales via les fonds sociaux dédiés à ces établissements scolaires) ;
- étudier les modalités d'une reconnaissance de la Bretagne comme **région expérimentale pour le numérique à l'école**, dans le prolongement de l'opération « collèges connectés » dont le collège de Vinci à Saint-Brieuc est partie prenante ;
- faciliter **l'accès des jeunes bacheliers bretons à l'enseignement supérieur, notamment en encourageant les parcours vers l'enseignement supérieur court** (STS et IUT).

Article 11 : Du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Le Pacte conforte l'engagement conjoint de l'État et des acteurs régionaux dans le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire. Il permet une accélération de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'appuie sur un écosystème breton polycentré et performant, mettant en synergie l'ensemble de ses composantes (Universités, Grandes Écoles, Centres de recherche, SATT, IRT, ITE, CRT ...), dans une mise en résonance de la SRDEII et du SRESRI.

Sont retenus les engagements ci-dessous :

- l'exécution du présent contrat de plan est accélérée pour permettre la réalisation d'opérations programmées et prêtes à être réalisées dès 2014, à savoir la Cité internationale de Brest, la réalisation de l'IBRBS (l'Institut Brestois de Recherche en Biologie et Santé), la MSHB (Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne) et la première tranche de l'IRSET (Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail) ;
- dans le cadre du futur contrat de plan, la réhabilitation immobilière de locaux universitaires et du logement étudiant contribuera à la mise aux normes de campus aux standards internationaux, notamment s'agissant des exigences pédagogiques et de la performance énergétique. Une attention particulière sera portée au réseau des instituts universitaires technologiques², afin d'accroître les capacités d'accueil destinées aux bacheliers technologiques. L'objectif sera d'assurer aux jeunes bretons les meilleurs moyens de leur réussite dans l'enseignement supérieur et d'améliorer la vie étudiante.

Le futur CPER inclura par ailleurs des **opérations de structuration de la recherche en Bretagne**, avec le souci de favoriser l'innovation, le développement de l'emploi, et plus généralement la compétitivité du territoire régional. Parmi les opérations pouvant être incluses dans ce CPER, seront notamment examinées : le projet de Campus Mondial de la Mer porté par la Technopole Brest Iroise, la seconde tranche de l'IRSET à Rennes, le pôle santé / hôpital virtuel et « coeur de campus » à Brest, le campus centre à Rennes, la mise en place de dispositifs de transfert technologique liés aux biotechnologies marines (Centre d'excellence de

² Brest, Lannion, Lorient, Morlaix, Saint-Brieuc, Pontivy, Quimper, Rennes, Saint-Malo et Vannes

Roscoff), ainsi qu' à la compétitivité et la durabilité des élevages et des filières agroalimentaires (INRA de Rennes). Des accords cadre avec les organismes de recherche seront passés en lien avec les domaines de recherche et d'innovation stratégique pour la Bretagne. Le soutien à la recherche doit conduire à la mise en place de data centers mutualisés à l'échelle régionale ;

- **le déploiement du campus numérique** favorisera sans délais, et avec le concours prévu par l'Etat, la constitution et le développement d'une offre de formation en ligne (Massive On-line Open Courses -MOOCs, cours hybride), pour tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Des modules de cours en ligne seront proposés spécifiquement aux bacheliers professionnels et technologiques pour les accompagner dans les premiers mois de formation en BTS et DUT. De nouvelles salles immersives de télétravail élargiront le réseau régional ;
- l'accompagnement par l'Etat d'une organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, en lien avec les Pays de la Loire. Cette organisation, en application de la loi du 22 juillet 2013 et en cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche adopté par le Conseil régional de Bretagne reposant sur une Université de Bretagne, devra être la mieux adaptée aux ambitions partagées des deux régions.
- dans la perspective du futur **appel à projets IDEX**, l'engagement de l'Etat à aider les acteurs dans la définition d'un projet qui conjugue les forces et les spécificités de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne et Pays de la Loire ;
- la contribution des grandes écoles de Bretagne, constituées en collégium, au développement de formations destinées à la création d'entreprises et aux soutiens aux PME, par le développement de formations spécifiques (formations à l'export, modules dédiés) et la diffusion de la recherche et l'innovation en labellisant des « docteurs en entreprises ».
- l'implantation en Bretagne du pôle national de recherche et de formation en agroalimentaire du CNAM sera discutée dans le cadre du contrat de site. Cette implantation sera l'occasion de redéfinir la stratégie de formation du CNAM à l'attention des adultes en activité dans ce secteur, en l'ouvrant aux publics de niveau IV et III, et en portant l'accent sur les compétences nouvelles à développer pour générer de la valeur ajoutée. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre des réflexions du Pôle de compétitivité Valorial et d'autres acteurs (ABEA, ANIA,...), et la mise en place d'une UMR CNAM-ANSES sur l'ingénierie des procédés des viandes blanches ;
- la valorisation de l'excellence bretonne en matière sportive autour du campus d'excellence sportive, dans ses activités de recherche et de formation.

Par ailleurs, en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF), c'est l'ensemble de l'appareil de formation (apprentissage, formation professionnelle, ...) qui doit faire l'objet d'une attention soutenue des acteurs publics.

Article 12 : De la formation tout au long de la vie

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels, les dynamiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) seront confortées par l'Etat et la Région, en lien avec les partenaires sociaux :

- pour améliorer l'articulation entre dimension économique et industrielle d'une part, et gestion des ressources humaines de l'autre ;
- pour assurer l'adaptation des salariés aux évolutions de leur environnement professionnel, dans un contexte de modernisation des outils de production, d'innovation et de reconversion ;
- pour élever et adapter les compétences, pour améliorer **les logiques de sécurisation des parcours professionnels des salariés**, en leur permettant de disposer de compétences reconnues et transférables dans d'autres filières telles que le permettent les démarches CQPI soit la reconnaissance d'un diplôme inter filière ;
- pour mettre en valeur les potentialités de l'entrepreneuriat coopératif et des innovations sociales ;
- pour renforcer la recherche et développement en misant sur les potentiels des PME innovantes, des pôles de compétitivité, des partenariats, etc.

Le dialogue social régional et au sein des filières permet la co-construction d'une stratégie concertée de développement liant à la fois le développement industriel et la gestion des ressources humaines, dans un contexte d'évolution des activités et des outils. Les axes stratégiques devront être identifiés par filière pour accompagner un plan d'action, qui sera ensuite décliné dans l'entreprise. Les chefs d'entreprises et les salariés seront accompagnés, dans ces démarches, pour assurer la réussite de ces actions.

TITRE VI : Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire

Le caractère périphérique et péninsulaire de la Bretagne demeure une réalité déterminante. Le Pacte confirme l'engagement historique de l'État dans le défi du raccordement de la Bretagne à l'espace européen et mondial auquel participent le programme ferroviaire Bretagne à Grande Vitesse (BGV), le développement de toutes les liaisons intérieures, le réseau portuaire et aéroportuaire et le déploiement de Bretagne Très Haut Débit.

La dynamique territoriale spécifique de la Bretagne, valorisant la diversité et la complémentarité de ses territoires, la vitalité de ses 21 pays, la dynamique des villes moyennes, l'apport des métropoles et l'action des Départements au développement régional, est un atout réaffirmé par le Pacte.

Article 13 : De l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne

L'achèvement de la réalisation en cours de la Ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes, représente un investissement de 3,3 milliards d'euros, et s'articule avec le programme de relèvement de vitesse sur les sections Rennes - Brest et Rennes - Quimper, pour environ 300 millions d'euros. Il est complété par l'optimisation des dessertes routières et ferroviaires infrarégionales ainsi que par l'adaptation du parc qui sont de la compétence du Conseil régional. Ces investissements permettront de mettre en œuvre un nouveau schéma de service ferroviaire à l'horizon 2017 pour diffuser la grande vitesse sur l'ensemble des territoires bretons.

Le Pacte retient par ailleurs les éléments suivants en matière d'accessibilité terrestre, maritime et numérique :

- **Au-delà de la réalisation des programmes en cours (LGV Bretagne-Pays de Loire et BGV phase 1 et 1+) à échéance de 2017**, dans l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, le débat public relatif au projet de Lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) **se tiendra en 2014** ;
- La confirmation de l'intérêt du **projet de développement du Port de Brest** qui vise à accroître l'activité du port au moyen d'une meilleure accessibilité maritime et permettre le développement ou l'accueil de nouvelles activités, notamment la filière Énergies Marines Renouvelables (EMR). Ce projet doit en outre pouvoir bénéficier d'un **accès prioritaire** aux fonds prévus dans le cadre du RTE-T dédiés aux ports du réseau « global », et lors de la prochaine révision, être intégré au réseau « central » ;
- La mise en œuvre accélérée des premières actions du **plan régional d'actions logistiques**, qui vise, entre autres, à encourager les alternatives modales en soutenant le développement du transport combiné rail-route, avec notamment le développement du fret ferroviaire infrarégional, ainsi que l'amélioration de la qualité des sillons en adéquation avec le marché et la demande des opérateurs existants et le développement des plateformes d'échanges logistiques soutenu par les collectivités territoriales dans le cadre d'un plan de cohérence régionale ;
- L'engagement de l'État à mobiliser une enveloppe de 250 millions d'euros au moins, et de la Région de mobiliser une enveloppe au moins équivalente, dans le cadre du prochain contrat de Plan État-Région sur la période 2014-2020 permettant la réalisation de priorités partagées.

Ainsi, le Pacte confirme la priorité donnée à l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 164. Les opérations inscrites aux contractualisations antérieures (Loudéac phase II, Saint Méen Le Grand- RN 12 phase II et Châteauneuf-du-Faou) sont confirmées et feront l'objet d'une réalisation sans retard en fonction du calendrier des procédures.

Section	État d'avancement
Loudéac phase II	Travaux en cours, prévision d'achèvement fin 2015
Saint-Méen-le-grand phase II	Travaux de janvier 2014 à fin 2016
Châteauneuf-du-Faou	Enquête DUP en janvier 2014. Engagement des travaux en 2017

L'État et la Région mettront en place les financements en cohérence complète avec les calendriers de procédures et des études, pour permettre à l'horizon 2020 l'engagement de la quasi-totalité des travaux de mise en 2x2 voies sur les sections restantes :

Section	État d'avancement
Rostrenen	Choix de la variante en cours – DUP 2015 – Travaux 2019
Plémet	Étude des variantes en cours – DUP 2016 – Travaux 2020
Merdrignac	Etudes amont en cours – DUP 2017 – Travaux 2020

Compte tenu de la complexité technique et des enjeux environnementaux de la section de Mûr-de-Bretagne, la priorité sera donnée à la réalisation des études nécessaires pour une parfaite information du public dans l'objectif de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique à l'horizon 2017.

- La confirmation de l'engagement financier de l'Etat dans la durée pour **déployer le très haut débit en Bretagne** afin d'atteindre l'objectif plan France Très Haut Débit 2022 annoncé par le Président de la République. Le projet de réseau « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD) est porté par le syndicat mixte Megalis Bretagne qui regroupe la Région, les 4 départements bretons et les EPCI. Megalis Bretagne accordera une attention particulière aux territoires fragilisés dans son programme de déploiement de la fibre à domicile.
- Dans le cadre du déploiement du très haut débit, la poursuite du partenariat régional engagé entre l'opérateur Orange et la puissance publique dans le déploiement des zones Appel à Manifestation d'Intention d'Investir (AMII) ;
- Des candidatures aux futurs appels à projets liés au déploiement des usages du numérique notamment dans les domaines de l'e-education (campus numérique, environnements numériques de travail, filière du numérique éducatif), de l'e-santé (initiatives en matière de télé-médecine et de systèmes d'information), de l'enseignement supérieur (démonstrateurs et projets de recherche et d'innovation, services numériques mutualisés, etc.) et du développement économique (FabLab, plates-formes de conception, production et diffusion des technologies numériques)...

L'État est conscient des difficultés réglementaires et financières de la nécessaire adaptation environnementale des flottes de navires sous pavillon français, desservant notamment la Bretagne, du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations environnementales, et notamment l'annexe VI de la convention MARPOL. Des mesures d'accompagnement seront réunies au sein d'un plan GNL (gaz naturel liquéfié) qui comprendra notamment un recours au PIA.

Article 14 : Du soutien aux dynamiques des territoires de Bretagne

Cette confirmation retient les éléments suivants en matière de dynamiques des territoires

14.1 Soutien à une politique territoriale intégrée

L'État et les acteurs bretons s'engagent conjointement en faveur d'une politique territoriale intégrée. Cet engagement tient compte des spécificités de l'organisation territoriale bretonne, marquée par un maillage de villes moyennes qui garantit un développement équilibré et par l'existence de pays dynamiques, fédérant des intercommunalités bien ancrées dans le paysage institutionnel.

Il se traduira notamment dans le **volet territorial du contrat de plan**, lequel s'articulera étroitement avec la politique contractuelle entre le Conseil régional Bretagne et les 21 pays de la région. Il s'appuiera sur les diagnostics et projets de territoires, tels que par exemple la démarche « Nord Bretagne », ou « Lorient 2030 ».

Pour ce qui concerne les financements de l'Etat, ce **volet territorial ambitieux du contrat de plan** devra notamment permettre de consolider :

- la dynamique de développement des villes moyennes, le rôle spécifique des agglomérations dans la structuration équilibrée du territoire régional, et l'importance de leur fonctionnement en réseau ;
- l'apport des métropoles au développement régional et inter-régional, dans un volet métropolitain ;
- l'accès aux services au public notamment en milieu rural.

Il privilégiera le soutien aux territoires confrontés à des difficultés socio-économiques, justifiant un effort particulier de solidarité nationale et régionale. Il prendra en compte les problématiques des îles.

Trois axes prioritaires d'intervention sont identifiés, permettant de répondre aux grands enjeux de cohésion et d'égalité des territoires bretons, ruraux ou urbains.

En premier lieu, il s'agit d'améliorer l'accès aux services au public dans les territoires les plus fragiles. S'appuyant sur les initiatives départementales déjà engagées ou prévues, une phase de diagnostic sera lancée début 2014. Ce diagnostic favorisera la cohérence entre les différents schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des

services prévus par la loi de décentralisation dans son 2^{ème} volet. Les îles bretonnes feront l'objet d'une attention spécifique permettant de définir les réponses les plus adaptées à ces territoires singuliers.

Dans le cadre de la généralisation des maisons de services au public initiée par l'Etat et en particulier de la création et l'animation de 1000 de ces maisons en France d'ici à 2017, en continuité de l'expérimentation « + de Services au Public », il est acté que le dispositif sera développé sur la région Bretagne, en particulier sur les zones les plus en demande et pour les services les plus critiques. Ces maisons de services au public pourront aussi intégrer des services à forte valeur ajoutée pour la population et le tissu économique de type télé-centres permettant le développement du télétravail.

Dès 2014, la mise en place de nouveaux lieux de mutualisation (relais ou maisons des services au public) sera accompagnée par des crédits d'Etat, en investissement comme en fonctionnement, et le soutien au financement des espaces déjà existants sera renforcé.

La mise en œuvre des maisons de l'Etat en Bretagne, regroupant des agents de diverses administrations de l'Etat, permettra d'offrir une qualité de service améliorée et une présence renforcée sur les territoires.

Les objectifs de lutte contre les déserts médicaux et d'amélioration de l'accessibilité des services de santé seront pris en compte afin de conforter, en lien avec les professionnels, l'offre de soin dans les territoires fragiles.

La reconversion de structures hospitalières est également prévue afin d'améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées dépendantes.

Le second axe vise à conforter les villes petites et moyennes. Ces pôles, structurants en Bretagne, assurent des fonctions de centralité et concentrent une part importante des emplois d'un territoire.

Le soutien de la part Etat du volet territorial sera concentré sur des villes petites et moyennes, voire des gros bourgs, qui rencontrent des difficultés sociales et économiques. L'objectif est de favoriser l'élaboration et la réalisation d'opérations de renouvellement urbain, dans des quartiers ou centres-villes, et la réalisation d'aménagements structurants, notamment en lien avec les pôles d'échanges multimodaux. L'opération « contrats de bourgs » qui sera mise en place par le gouvernement en 2014 pourra contribuer à l'atteinte de cet objectif en complément du programme de redynamisation des centres-bourgs mené par l'établissement public Foncier de Bretagne, ainsi que des politiques foncières mises en œuvre par les collectivités. Des équipements culturels visant à conforter les fonctions de centralité des villes moyennes pourront également être financés. C'est dans la déclinaison territoriale des thématiques retenues qu'il conviendra de prendre en compte ces spécificités.

Le troisième axe du volet territorial est celui de l'accompagnement des territoires qui subissent des restructurations industrielles majeures. Le premier objectif consiste à mettre en place les actions permettant d'atténuer les impacts territoriaux des restructurations, en complément des actions de GPEC et des plates-formes d'appui aux mutations économiques. Il s'agit également de susciter et soutenir des projets en faveur du développement d'une base productive diversifiée dans des bassins d'emplois marqués par une mono-activité industrielle. Ce soutien vise notamment à favoriser l'émergence de territoires démonstrateurs, catalyseurs d'innovation, en lien avec les filières stratégiques régionales. A cet effet, un appui financier spécifique pourra accompagner les territoires qui subissent des restructurations industrielles majeures.

La mise en œuvre des outils d'observation partagés des dynamiques territoriales, dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec GéoBretagne, constitue une priorité de ce volet.

En outre, les futures métropoles de Brest et Rennes feront l'objet d'un volet dédié du contrat de plan, prévu par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Ce volet proposera une mise en cohérence des projets inscrits dans les différentes thématiques du contrat de plan, complétés par des projets culturels à fort rayonnement.

14.2 Logement et habitat durable

L'enjeu du bâtiment durable est majeur en Bretagne : enjeu économique pour une filière représentant plus de 70 000 emplois, d'aménagement du territoire du fait du tissu de PME et TPE et environnemental, lié à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre. L'Etat s'engage à mettre en œuvre les objectifs du plan régional de rénovation énergétique de l'habitat, en articulation avec l'ambition portée régionalement pour un plan bâtiment durable. Est ainsi confirmée l'ambition collective de passer à **45 000 rénovations** par an d'ici 2020.

Le Plan de Rénovation énergétique de l'Habitat du Gouvernement, annoncé en mars 2013, est une opportunité de création d'emplois non délocalisables au service de la lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique. Des financements publics massifs sont mobilisés pour aider les ménages à financer leur projet : **les aides de l'ANAH sont augmentées (de 26 millions d'euros en 2012 à 36 millions - dont 8,5M€ de FART - en 2014 pour la Bretagne)**, les dispositifs de Crédit d'Impôt Développement Durable et d'Eco-Prêt à Taux Zéro sont simplifiés au profit des rénovations lourdes et une prime de 1350€ a été mise en place au bénéfice des classes moyennes.

L'État et les collectivités bretonnes ont su se mobiliser précocement pour activer ces dispositifs. Afin de les rendre accessibles au plus grand nombre, les opérations de rénovation énergétique des bâtiments en tiers financement seront encouragées par la mise en place d'un fonds régional de garantie dédié à ce type d'opérations.

La sensibilisation des populations et l'aide au montage des projets constituent le défi à relever pour déployer massivement les dispositifs mis en œuvre. Pour cela, l'État a mis en place un numéro vert unique qui aiguille les demandeurs vers les Points Rénovation Info Service des territoires. Les collectivités locales bretonnes, Saint-Brieuc, Brest ou Lorient notamment, se sont déjà mobilisées pour créer des plateformes locales d'information pour la rénovation énergétique. Ces initiatives de plateformes locales seront encouragées par l'État et ses établissements publics (Ademe) qui mettront à disposition des aides financières, complémentaires des aides des collectivités, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêts qui sera publié en 2014.

Par ailleurs, l'État a pris, au côté du mouvement HLM, des mesures fortes en faveur de la dynamisation de la construction et de la rénovation des logements sociaux, notamment de l'amélioration du cadre financier et fiscal: baisse du taux de TVA de 7 % à 5,5% pour les logements sociaux livrés en 2014, mobilisation exceptionnelle des moyens de financement d'Action Logement sur la période 2013-2015, forte décote sur le prix de cession des terrains de l'État et de ses opérateurs, suppression du prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs sociaux et mise en place d'une réelle mutualisation des moyens de financement des bailleurs en faveur de la construction. L'État et les collectivités délégataires veillent à une traduction concrète de ces engagements, dès à présent en Bretagne, afin de **soutenir la dynamique de construction de logements sociaux dans tous les territoires**. Il s'agit également de la création d'un nouveau dispositif fiscal d'incitation à l'investissement locatif intermédiaire qui permet de soutenir le secteur de la construction tout en favorisant le développement d'une offre de logements abordables au profit des classes moyennes.

14.3 Transition écologique et énergétique

Les moyens de l'ensemble des partenaires seront mobilisés pour répondre à l'ambition qu'ils portent collectivement en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de reconquête de la biodiversité, à travers notamment le Pacte électrique breton, le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), ou encore le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

En matière énergétique, la Bretagne a su innover en répondant aux défis qui se présentaient à elle, grâce à l'adoption en décembre 2010 du Pacte Électrique Breton. La situation péninsulaire, couplée à une croissance démographique et à un faible niveau de production locale justifie une attention particulière pour le système électrique. Ce Pacte, unique en France, repose sur les 3 piliers de maîtrise de la demande, de développement des énergies renouvelables et de la sécurisation du réseau.

Les acteurs de la Conférence Bretonne de l'Énergie se sont engagés le 4 novembre 2013 via l'adoption du SRCAE dans une démarche ambitieuse en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre et du développement massif des énergies renouvelables. Ces objectifs tracent la voie de la transition énergétique de la Bretagne, et représentent des opportunités économiques majeures, notamment pour la création de nouvelles filières industrielles liées aux énergies renouvelables : éolien en mer fixé et flottant, énergie hydrolienne et houlomotrice, méthanisation, développement des réseaux intelligents et des technologies de stockage, ...

S'agissant spécifiquement de la **méthanisation**, les partenaires du Pacte d'avenir s'engagent à soutenir la montée en puissance des projets de méthanisation, à hauteur de 25 à 30 unités à la ferme par an, en réservant leur soutien à des projets efficaces sur le plan énergétique et qui respectent des critères d'approvisionnement à partir de cultures dédiées. Des travaux complémentaires seront engagés dès 2014 pour favoriser le développement harmonieux de cette filière. En outre les dispositifs de portage de financement de projets seront renforcés pour les projets les plus structurants, en s'assurant au préalable de leur bonne intégration dans le territoire.

En parallèle de l'important effort qui sera réalisé sur la rénovation de l'habitat, une réflexion sera également lancée sur la maîtrise des coûts énergétiques dans le secteur économique, et en particulier dans le secteur agricole et agroalimentaire. Une attention particulière sera portée dans ce cadre au développement et à la performance de la cogénération dans les serres.

La Bretagne entend être reconnue comme territoire d'excellence de l'électro-mobilité. Dans le cadre du plan Véhicule vert Bretagne, elle souhaite mailler le territoire breton avec des bornes de recharge de manière homogène, avec une attention particulière pour les villes moyennes, les zones périurbaines et les zones semi-rurales en renfort des initiatives portées par les grandes agglomérations et par les acteurs privés. L'écosystème mobilité (constructeurs, pôle de compétitivité, AOT ...) disposera ainsi d'un champ d'expérimentation grandeur nature avec des cas d'usages variés et nombreux. Deux domaines d'expertise majeurs, les technologies numériques et les matériaux (allègement) sont concernés, en complément des savoir faire en matière de batteries et de stockage de l'énergie.

De manière générale, le Pacte d'avenir traduit un engagement à poursuivre la mobilisation de tous les acteurs, afin que la Bretagne confirme son statut de pionnier en ce domaine et s'engage encore plus fortement sur la voie de la transition écologique et énergétique, en soutenant les initiatives locales et en mobilisant les dispositifs nationaux tels que le Programme des Investissements d'Avenir. L'Etat et la Région se sont d'ores et déjà mobilisés pour accélérer à titre expérimental en Bretagne le déploiement du compteur électrique intelligent LINKY.

En matière de préservation du milieu naturel et de reconquête de la biodiversité, le futur Contrat de Plan confirmera la priorité donnée à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels, à la préservation des espèces, à la mise en œuvre de la trame verte et bleue à toutes les échelles du territoire, à l'amélioration de la connaissance, et à l'intensification des actions d'éducation à la nature. Outre l'effet important de ces mesures en faveur de la qualité des milieux naturels et de la préservation des espèces, ces mesures sont à même de consolider l'identité culturelle et économique des territoires, et de renforcer leur attractivité.

Ces priorités sont également intégrées au Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, dont l'un des objectifs principaux est de traduire à l'échelle des territoires et de chaque filière les concepts de l'agro-écologie.

L'enjeu de l'adaptation aux effets du changement climatique sera pris en compte, notamment pour les zones submersibles, telles que la Baie du Mont Saint-Michel, afin de préserver les possibilités de développement des territoires concernés en définissant des conditions fiables d'urbanisation.

14.4 Du capital touristique de la Bretagne

Le Pacte doit conforter l'atout touristique de la Bretagne qui repose sur un patrimoine et des paysages d'une qualité remarquable.

Ce capital favorise le développement de filières touristiques créatrices d'emplois et qui s'intègrent dans les dynamiques territoriales, que ce soit sur le littoral ou dans les terres, dans le cadre du schéma régional du tourisme.

TITRE VII : Sceller un Pacte de confiance

La concertation mise en œuvre pour l'élaboration du présent Pacte a confirmé l'importance pour la Bretagne de la reconnaissance du fait régional et des spécificités bretonnes. Elle a formalisé l'attente et la volonté d'un renforcement des logiques de partenariat à tous niveaux : entre l'Etat et les acteurs locaux, entre les collectivités locales, entre acteurs publics et privés, entre partenaires sociaux et entre des mondes encore trop cloisonnés entre eux. Elle a aussi mis en exergue l'exigence d'une simplification administrative et réglementaire pour réduire les freins à l'initiative et favoriser l'émergence des projets, les prises de risques et la mobilisation des énergies.

La réponse globale à ces enjeux est un pacte de confiance qui reconnaît les spécificités de la Bretagne, et dans cet esprit, la légitimité de réponses différenciées et adaptées.

La mobilisation du Pacte pour répondre à ces enjeux prend trois formes :

- **Identifier les sujets de difficulté et les points bloquants, dans la législation ou la réglementation européenne ou nationale** et demander des ajustements ou améliorations. La concurrence déloyale de la part d'entreprises européennes qui interviennent en France sans respecter les règles du détachement constitue un véritable « dumping social ». L'action du gouvernement vise à combattre énergiquement ces abus et ces fraudes sur notre territoire, et à les prévenir par une action dissuasive vis-à-vis des entreprises françaises qui recourent illégalement au détachement. Le gouvernement entend mener une politique offensive sur tous les fronts : le contrôle des abus pour les sanctionner (programme de contrôles de l'inspection du travail et des autres services de contrôle compétents de l'Etat, notamment fiscaux et sociaux), la prévention de la fraude qui implique les partenaires sociaux, le renforcement de notre arsenal législatif national, des outils adaptés à l'échelle européenne. Sur le plan européen, la France se bat pour obtenir une directive d'application de la directive détachement des travailleurs qui permette de disposer d'outils plus efficaces pour lutter contre l'utilisation abusive du statut de travailleur détaché.
- Identifier les sujets sur lesquels **des modalités d'organisation innovantes et différenciées pourraient être proposées aux acteurs locaux**. L'enjeu est celui d'une réelle modernisation de l'action publique, passant par une meilleure coordination des acteurs, prenant en compte les spécificités locales, dans le cadre de stratégies partagées à des échelles territoriales pertinentes, notamment dans le domaine culturel. En ce qui concerne l'animation de la politique de l'eau, celle-ci s'articulera autour d'une conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques qui en assurera le pilotage stratégique en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette gouvernance associera tous les partenaires.
- Plus largement, les propositions innovantes que les acteurs bretons, et notamment les collectivités locales, pourraient bâtir en termes **d'organisation différenciée des institutions publiques en Bretagne** (transferts de compétences, délégations de compétences, mutualisations de compétences et de moyens, regroupements institutionnels etc...) seront étudiées avec attention, notamment en mobilisant les possibilités ouverts par la future loi de modernisation de l'action publique et dans la continuité de la contribution du conseil régional de Bretagne au débat sur la décentralisation, contribution au sein de laquelle le Conseil régional a notamment fait des propositions concernant les finances locales.
- Identifier, au niveau de chaque administration, de l'Etat comme des collectivités, les modalités très concrètes de simplifications relevant de leur propre responsabilité.

Il est ainsi confié au préfet de région Bretagne une mission d'expérimentation de plusieurs mesures de simplification administrative, faisant de la Bretagne une région expérimentale dans ce domaine.

Il est par ailleurs instauré une conférence régionale de la modernisation publique, sous l'égide du préfet de région et du président du Conseil régional de Bretagne, associant les représentants socio-économiques et des collectivités, visant à proposer le cadre d'expérimentations de mesures de simplification des démarches administratives et de sensibilisation des acteurs publics. Elle pourra fonctionner sous forme de groupes de travail spécifiques pour répondre aux enjeux divers des entreprises, des agriculteurs, des particuliers, des associations...

Enfin, l'accès des PME à la commande publique fera l'objet d'une attention particulière. L'importance des installations de la défense nationale en Bretagne amène à ce titre à soutenir les dispositions du « pacte défense PME ».

*

**

Dispositif d'élaboration et de mise en œuvre

Le Pacte d'avenir est un engagement contractuel entre l'Etat et la Bretagne portant sur des objectifs partagés. Il associe la conférence territoriale de Bretagne.

Pour sa mise en œuvre, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne conviennent de soutenir financièrement les programmes d'actions suivants auxquels ils associeront d'autres partenaires, publics ou privés :

- Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire bretons (annexe I) ;
- Le programme d'expérimentations et d'actions pour une meilleure efficacité administrative (annexe II)

La co-construction du Pacte d'avenir a fait l'objet d'une large concertation dont la méthode et les contributions sont rappelées en Annexe III.

Une annexe financière indicative est présentée en annexe IV.

Le dialogue social de qualité est au cœur du Pacte et se décline à tous les niveaux : dans les filières, sur les territoires et au sein des entreprises.

Au niveau régional, une instance spécifique de dialogue social associant l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux est mise en place, comme annoncé par le ministre du travail, lors de son déplacement du 22 novembre. Elle a pour objectif le suivi de la mise en œuvre des actions socio-économiques du Pacte et la construction d'un agenda social partagé. Cette instance de dialogue permettra d'orienter opérationnellement les actions.

Les filières les plus concernées par ces mutations disposeront également d'une instance de dialogue spécifique qui s'inscrira dans les comités stratégiques qui seront mis en place dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La filière des industries agricoles et agroalimentaires disposera ainsi d'un lieu pour définir des actions d'anticipation pour répondre aux difficultés rencontrées, à l'instar de celles connues actuellement.

Les acteurs du territoire soutiendront et accompagneront ces démarches nécessaires à la réussite du Pacte.

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne a vocation à être actualisé et complété.

Pour suivre et évaluer la réalisation du Pacte d'Avenir, **le préfet de région et le président du Conseil régional conviennent de mettre en place un comité de suivi** associant les responsables de toutes les organisations et instances qui ont été mobilisés dans le cadre de son élaboration. Ce comité aura la responsabilité d'assurer la cohérence des orientations et projets du contrat de plan Etat-Région avec le Pacte.

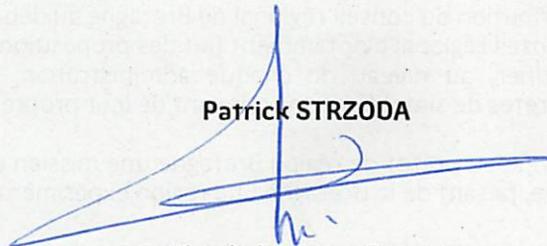
Fait à Rennes, le 13 décembre 2013,

Pierrick MASSIOT



Président du Conseil régional de Bretagne

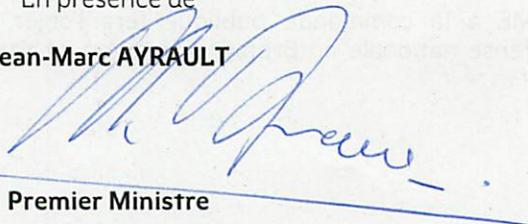
Patrick STRZODA



Préfet de la région Bretagne

En présence de

Jean-Marc AYRAULT



Premier Ministre



Annexe I : Le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne

INTRODUCTION	27
I. LE DIAGNOSTIC REGIONAL	29
1.1 UNE ECONOMIE BRETONNE CARACTERISEE PAR L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE.....	29
1.2 LES SECTEURS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE	29
1.2.1 Les principales caractéristiques de l'agriculture bretonne.....	29
1.2.2 Les Industries Agroalimentaires (IAA), premier secteur industriel breton	30
1.3 L'ENVIRONNEMENT	32
1.3.1 La qualité des eaux : des améliorations certaines... et des efforts à poursuivre	32
1.3.3 Un secteur agricole qui contribue à la production d'énergies renouvelables	33
1.4 L'ANALYSE FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES	34
FORCES.....	34
FAIBLESSES	34
OPPORTUNITES	34
MENACES.....	34
II : ORIENTATIONS	36
2.1 ACCOMPAGNER L'ACCELERATION DE LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE BRETONNE	36
2.1.1 Priorité au foncier agricole et à l'installation.....	36
2.1.2 S'appuyer sur l'agronomie pour des pratiques toujours plus durables.....	36
2.1.3 Encourager l'évolution vers plus d'autonomie.....	36
2.2 L'AGROALIMENTAIRE BRETON : UN SECTEUR D'AVENIR QUI DOIT ACCELERER LES MUTATIONS DEJA A L'ŒUVRE.....	36
2.3 LES STRATEGIES DE REBOND A L'HORIZON 2014-2020	37
2.3.1 Des stratégies différenciées selon les filières.....	37
2.3.2 Des stratégies transverses aux filières agroalimentaires.....	37
2.3.3 Rénover les conditions d'encadrement et d'accompagnement de la filière alimentaire.....	38
2.4 UNE GOUVERNANCE PUBLIC-PRIVE A RENFORCER ET A FORMALISER DANS UN « CONTRAT DE FILIERE ALIMENTAIRE » REGIONAL	38
III : PLAN D'ACTIONS	39
3.1 METTRE EN ŒUVRE LE PROJET AGRO-ECOLOGIQUE AU SEIN D'UN SECTEUR AGRICOLE MODERNE ET COMPETITIF	39
3.1.1 Préserver le foncier agricole et privilégier l'installation	39
3.1.2 Moderniser le parc de bâtiments et de matériels agricoles	39
3.1.3 Développer la production d'énergies, et principalement d'énergie renouvelable, sur les exploitations.....	39
3.1.4 Améliorer l'autonomie des élevages, notamment protéique et vis-à-vis des intrants, en valorisant les approches locales et en s'appuyant en particulier sur les MAE.....	40
3.1.5 Réorienter le réseau de conseil et d'appui technique vers l'agro-écologie.....	40
3.2 SOUTENIR LA PERFORMANCE ET LE DEVELOPPEMENT D'INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES BRETONNES PERENNES SUR TOUS LES MARCHES	40
3.2.1 Engager une vague d'investissements structurants au sein des IAA bretonnes.....	40
3.2.2 Favoriser l'innovation pour monter en gamme et s'orienter vers l'usine du futur.....	40
3.2.3 Renforcer l'adéquation des produits aux différents marchés et soutenir l'export	41
3.2.4 Promouvoir des démarches d'excellence logistique interne et externe.....	41
3.2.5 Renforcer l'accompagnement des territoires	42
3.2.6 Renforcer le dialogue social au sein de la filière alimentaire bretonne.....	42
3.2.7 Proposer aux salariés une offre de formation continue renforcée	42
3.3 RENOVER LES CONDITIONS NECESSAIRES A UN TRAVAIL COLLECTIF PORTE VERS UN OBJECTIF D'EXCELLENCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN BRETAGNE	42
3.3.1 Rénover le dialogue entre professionnels et pouvoirs publics, et moderniser le cadre administratif applicable aux activités agricoles et agroalimentaires	42
3.3.2 Mettre en place des stratégies structurantes par filière.....	43
3.3.3 Mise en œuvre du plan agricole et agroalimentaire breton dans un cadre de concertation.....	43
CONCLUSION : INVESTIR, INNOVER, EXPORTER, ET FORMER DANS LE CADRE D'UNE AGRICULTURE TRIPLEMENT PERFORMANTE, DE FILIERES RESTRUCTUREES, ET D'UN DIALOGUE SOCIAL RENOVE AU SEIN DES IAA	45
FICHE CADRE 1 : LE PROJET AGRO-ECOLOGIQUE POUR LA BRETAGNE	46
FICHE CADRE 2 : MODERNISATION DES BATIMENTS AGRICOLES	48
FICHE CADRE 4 : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS DANS LES IAA	52
FICHE CADRE 5 : SOUTENIR LES PROJETS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AU SEIN DE LA FILIERE ALIMENTAIRE BRETONNE	53
FICHE CADRE 6 : AMELIORER L'ADEQUATION ENTRE PRODUITS ET MARCHES	54
FICHE CADRE 7 : S'APPUYER SUR LE POTENTIEL HUMAIN POUR REBONDIR	55

INTRODUCTION

Certains pans du secteur agroalimentaire breton connaissent actuellement de fortes difficultés économiques, particulièrement dans le secteur des viandes. Le groupe Doux et le groupe GAD (groupe CECAB) ont déposé leur bilan respectivement le 2 juin 2012 et le 22 février 2013. Depuis, d'autres entreprises agroalimentaires comme Boutet-Nicolas (CECAB) et la société Marine-Harvest se sont engagées dans des restructurations. Enfin, le 18 juillet 2013, après deux baisses successives, la Commission européenne a décidé de mettre à zéro les restitutions à l'export de poulets congelés vers le Moyen-Orient.

Le secteur agricole en amont aborde simultanément une période de profondes mutations : le secteur porcin connaît une baisse tendancielle des volumes, l'aviculture bretonne doit se réinventer un avenir à l'export avec la fin des restitutions, la filière laitière doit anticiper la fin des quotas, et la filière oeufs doit retrouver un équilibre après les investissements conséquents faits notamment dans la mise aux normes des cages. De plus, les perspectives de nouvelles dérégulations, en lien avec les nouveaux accords commerciaux bilatéraux (Canada, Etats-Unis, ...), font peser une menace sur la stabilité des marchés agricoles.

Face à cette actualité agroalimentaire bretonne particulièrement difficile, le Premier ministre a rappelé, lors de son intervention au SPACE, le 12 septembre dernier, les orientations gouvernementales et les décisions adoptées, ou en préparation, en faveur de l'agriculture et du secteur agroalimentaire :

- en matière de coût du travail et de charges,
- dans les domaines économique, commercial, fiscal et financier,
- en matière de réglementation environnementale,
- et dans le cadre de la nouvelle réforme de la PAC.

Il a invité les acteurs bretons à construire un nouveau « **Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne** » d'ici la fin de l'année, dans le cadre des travaux d'élaboration du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Il a souhaité que **ce plan se construise en région, avec l'ensemble des acteurs régionaux**. Les travaux ont été lancés par le préfet de région et le président du Conseil régional, le 30 septembre à Quimper en présence du ministre délégué à l'agroalimentaire. Le Plan doit couvrir l'ensemble des filières régionales (et principalement l'élevage), de l'amont (production) à la transformation la plus poussée (IAA).

Ce nouveau projet s'inscrit dans un nouveau contexte européen consécutif à la réforme de la PAC, et avant la nouvelle programmation FEADER (2014-2020), dont l'autorité de gestion sera désormais confiée à la Région. Au plan national, la **loi d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire** fixera en 2014 de nouvelles orientations pour l'agriculture française en tenant compte de la diversité des systèmes agricoles.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a posé en 2013 les bases du **projet agro-écologique** pour la France, combinant performance économique et performance environnementale, qui intègre une dimension sociale forte. Cette ambition rejoint celle, affirmée dès 2011 par la Région, du développement d'une **agriculture écologiquement performante**.

Simultanément, le **contrat de filière alimentaire**, qui a été signé au niveau national le 19 juin dernier par le Gouvernement, l'ARF, l'ANIA et de nombreux acteurs de l'agroalimentaire, doit être décliné au niveau régional. Il s'inscrit dans le prolongement du contrat de filière de l'industrie agroalimentaire en Bretagne signé par 14 partenaires le 14 juin. Le travail régional a également porté sur les grandes filières régionales : lait, porc, œuf, volaille de chair, viande bovine et légumes.

Le **Pacte d'avenir pour la Bretagne**, annoncé le 16 octobre dernier, repose sur trois piliers :

- **des mesures d'urgence, pour l'accompagnement des salariés victimes des plans sociaux et des territoires principalement touchés par des restructurations économiques, notamment dans le Finistère (Titre I et annexe 1 du Pacte)** : le secteur agroalimentaire bénéficiera de ce dispositif, avec l'accompagnement personnalisé des salariés perdant leur emploi et l'accompagnement des investissements d'urgence dans les secteurs agroalimentaires, avicole et porcin notamment, touchés par les restructurations.

1/ L'accompagnement des personnes : l'ensemble des dispositifs existants est mobilisé. En amont des plans sociaux, le recours à l'activité partielle et les possibilités qu'offre le nouveau dispositif de formation et de GPEC, ainsi que de mobilité sécurisée des salariés, seront largement promus afin d'éviter le recours au PSE ou d'en atténuer les effets, en maintenant autant que possible les salariés dans l'emploi. Chaque fois que nécessaire, leurs moyens sont confortés pour assurer un suivi efficace, personnalisé et de proximité des personnes touchées par les plans sociaux.

2/ Le soutien aux entreprises et à la revitalisation des territoires en mutation : des moyens supplémentaires sont d'ores et déjà affectés pour soutenir les entreprises dans leurs projets de modernisation et d'investissements productifs. En particulier dans les filières agroalimentaires directement touchées par les difficultés : entreprises de l'amont, et entreprises de première transformation et mise en place d'un soutien à la trésorerie des entreprises de la filière volaille export.

15 millions d'euros sont mobilisés pour des mesures d'urgence, en faveur des fournisseurs de la filière volaille export, fragilisée par les répercussions de la fin des restitutions, et pour aider les entreprises agroalimentaires des filières d'élevage à financer leurs investissements (modernisation, automatisation, robotisation, adaptation au marché...). A la suite de la réunion avec la Commission Européenne le 22 novembre 2013 en présence du ministre de l'agriculture, des mesures supplémentaires seront mises en œuvre dès 2014 au profit de la filière volaille export : programme de promotion des volailles françaises, possibilité de montage d'un fonds de stabilisation des revenus des éleveurs, et mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de **15 Me d'aides PAC** afin de soutenir les exploitations agricoles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité des volailles. **Le Conseil régional** continuera de mobiliser l'ensemble de ses dispositifs de soutien aux entreprises, en complément **d'une enveloppe de 4 millions d'euros d'ores et déjà disponible**.

- **un volet de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires (Titre II à Titre VI du Pacte)** : ce volet comporte de nombreuses actions dans les domaines des infrastructures de transport, de la recherche et de l'enseignement supérieur, du développement des technologies de l'information et de la communication et de la transition écologique et énergétique, qui bénéficieront à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires régionales. Il s'agit bien d'offrir aux entreprises régionales les conditions optimales de fonctionnement et de développement, leur permettant de créer les emplois de demain tout en réduisant les impacts environnementaux.

- Le **Plan agricole et agroalimentaire constitue le volet opérationnel du Pacte pour l'avenir de la Bretagne (Titre II)** sur le volet agricole et agroalimentaire. Celui-ci s'appuie sur la formalisation de stratégies de filières collectives lisibles et portées par une gouvernance pérenne des acteurs. Il exprime des orientations opérationnelles en matière d'agro-écologie, de développement des énergies renouvelables, de modernisation des outils de production, d'innovation, de diversification et d'internationalisation des débouchés, d'élévation et d'adaptation des compétences humaines, de développement de la recherche appliquée... L'élaboration de ce plan a reposé sur des groupes de travail, pilotés par des acteurs professionnels et associant l'ensemble des parties prenantes, réunis sur les thèmes suivants : modernisation des bâtiments d'élevage, financement des IAA, recherche et innovation, anticipation des mutations économiques, adéquation entre produits et marchés, triple performance économique, sociale et environnementale.

L'ensemble des outils et dispositifs, notamment de financement, mais aussi d'appui à l'innovation et à l'international, est mobilisé. En complément des outils financiers existants, **ce plan bénéficie de moyens européens renforcés**, adaptés au contexte et aux enjeux. L'augmentation substantielle, d'ores et déjà annoncée, de **l'enveloppe de FEADER**, correspondant à un **doublement des moyens pour la période de 2014/2020 par rapport à la période précédente** y apporte une contribution déterminante. **Cette enveloppe FEADER sera de 368 Me en Bretagne sur la période 2014/2020. Elle appellera des contreparties nationales (Etat, Région, Départements, Agences de l'eau, autres financeurs).**

Une concertation entre la **Banque publique d'investissement (Bpifrance)**, les opérateurs chargés de gérer le **Programme des Investissements d'Avenir** et les autres acteurs financiers publics et privés nationaux et régionaux, permettra de mettre rapidement en œuvre les financements des actions répondant aux orientations de plan. Il s'agit en effet d'offrir à l'agriculture et aux IAA **l'ingénierie et la capacité financière** adaptées à leurs spécificités. Dès à présent plus de 500 Me de projets agroalimentaires avaient été identifiés pour une quarantaine de projets avec à la clef un potentiel de plus de 1 000 emplois, et il ne s'agit que d'une partie du potentiel du secteur en Bretagne. Bpifrance travaille déjà sur plus des 3/4 de ces projets.

Cet engagement sera consolidé : ainsi, Bpifrance mettra à disposition des IAA, pour les accompagner, des instruments dédiés à l'agroalimentaire et une équipe renforcée. L'activité de Bpifrance sur l'agroalimentaire - tant en financement qu'en ingénierie - progressera pour que la part des interventions dans le secteur de l'agroalimentaire de Bpifrance soit mise en adéquation avec l'importance et les besoins des IAA en Bretagne.

Lors de sa session de décembre 2013, le Conseil régional, en lien avec Bpifrance, fait évoluer le dispositif « Prêt Participatif de Développement » (PPD) en l'abondant, permettant son ouverture aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

S'agissant du **Programme des Investissements d'Avenir**, les pouvoirs publics accompagneront les porteurs de projet pour les aider à répondre aux appels à projets, en prenant en compte les difficultés constatées des industries agroalimentaires à rentrer dans le cadre du PIA 1.

*

*

*

Au total, le plan représentera un engagement de crédits publics d'un milliard d'euros, générant un potentiel d'investissements d'un montant global de 5 milliards d'euros d'ici 2020. Cette enveloppe d'un milliard d'euros englobe notamment les 368 millions d'euros de FEADER (enveloppe doublée par rapport à la période précédente), auxquels s'ajoutent les contreparties nationales et régionales, les 34 millions d'euros d'aides communautaires, nationales et régionales aux entreprises des filières d'élevage et de volaille en difficultés, et les 420 millions d'euros de nouveaux concours en prêts aux entreprises agro-alimentaires sur la base constatée des engagements de Bpifrance pour la Bretagne en 2013.

1.1 Une économie bretonne caractérisée par l'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

En Bretagne, les établissements actifs des domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche sont plus fortement représentés que dans le reste du territoire national. Toutefois, leur contribution à la richesse régionale est en régression. Ainsi, le secteur agricole représentait 8,4% de la valeur ajoutée régionale en 1990 alors qu'il ne pèse plus que 3 % en 2010. De même les IAA représentaient 4,9 % de la valeur ajoutée régionale en 1990, contre 4,29 % en 2010. Depuis fin 2003, la Bretagne a perdu près de 4 000 emplois salariés (hors intérim), soit 5,9 % des emplois agroalimentaires.

L'industrie pèse également plus lourd en Bretagne comparativement au reste de la France (20,65 % de la valeur ajoutée régionale) et est caractérisée par sa spécialisation. Sur la base de l'indice de spécialisation industrielle, les 4 activités qui forment le socle de l'industrie régionale sont par ordre d'importance :

- Les industries agricoles et agro-alimentaires (IAA)
- Les industries des équipements électriques et électroniques (TIC)
- La construction et la réparation navale (CRN)
- L'industrie automobile.

1.2 Les secteurs agricole et agroalimentaire

1.2.1 Les principales caractéristiques de l'agriculture bretonne

La Bretagne est la première région productrice française en matière agricole. Elle représente en 2012 24% de la valeur des productions animales françaises (le Grand Ouest [Bretagne, Pays de la Loire [16%] et Basse-Normandie [7%]] représentant près de 50%). La Superficie Agricole Utile (SAU) occupe 62% du territoire breton, soit 9 points de plus que la moyenne nationale. Elle est consacrée à 61% à la production d'alimentation animale (herbages, fourrages), 35% à la production de céréales et 3% à la production de légumes frais. Environ 1% de cette SAU a été perdu entre 2000 et 2007 au profit d'usages non agricoles (infrastructures, zones d'activités et habitations).

La Bretagne se positionne en tête de classement pour les productions suivantes :

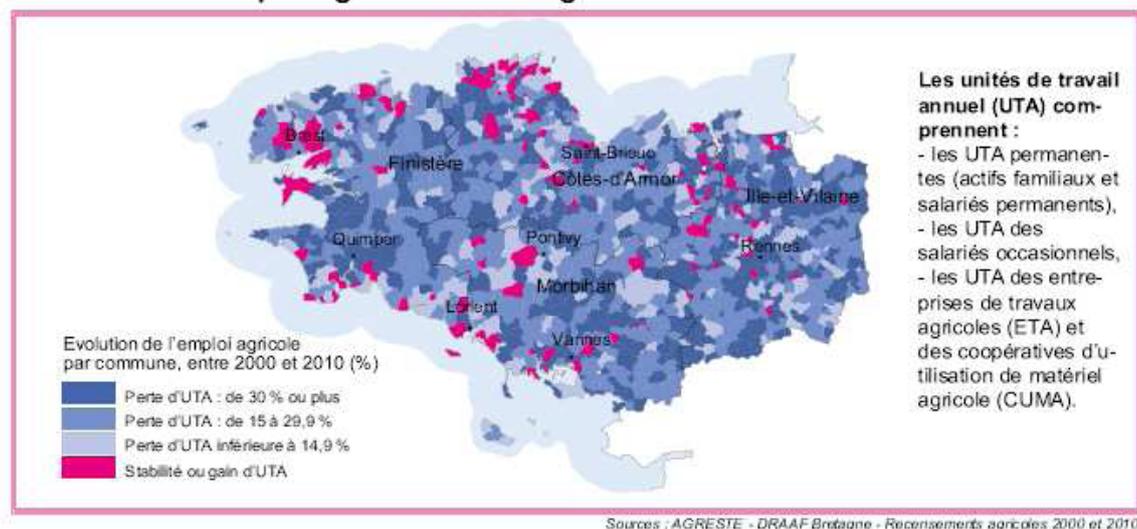
- 1ère région en production légumière avec notamment 86% des surfaces nationales en chou fleur, 83% des surfaces en artichaut et 26% de la production de tomates ;
- 22% des livraisons de lait ;
- 22% de la production de veaux ;
- 57% du cheptel porcin ;
- 34% de la production de volailles de chair ;
- 42% de la production d'oeuf de consommation.



Source : Aqreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010 - Typologie SRISE

Le secteur agricole breton compte 34 447 exploitations agricoles dont 28 000 professionnelles, ce qui représente, par commune, une moyenne d'environ 20 à 30 exploitations agricoles et près de 80 actifs. Ce nombre d'exploitations a diminué de 26% au cours de la dernière décennie (19% en France métropolitaine), avec dans le même temps un agrandissement important de la SAU moyenne par exploitation (47,26 ha en 2010, + 40 % depuis 2000).

Evolution de l'emploi agricole en Bretagne



La Bretagne compte 450 à 500 installations aidées par les pouvoirs publics chaque année, et près de deux fois plus d'installations ou reprises d'exploitations au total chaque année (aidées et non aidées). Environ 70 % des exploitations ont une activité spécialisée dans l'élevage (bovins, porcs, volailles). L'agriculture bretonne compte 67 150 actifs, dont le tiers sont des femmes. Ces actifs représentent 5,16 % de l'emploi total régional (2,75 % en moyenne en France), avec une part de salariat importante (16 % en 2010) et en forte augmentation, et une féminisation croissante.

L'agriculture bretonne, au travers notamment des filières laitière, avicole et porcine, génère un chiffre d'affaires (CA) annuel moyen de 9,1 milliards d'euros en 2012, soit environ 12% du CA national, et se situe en 11^{ème} position des régions françaises en termes de résultat net par actif non salarié (2012). Elle ne représente que 7 % de la valeur ajoutée (VA) brute nationale et 5% du résultat national.

Par ailleurs, d'autres modes et circuits de production se développent : en 2012, 1 775 exploitations bretonnes sont certifiées en agriculture biologique, soit 3,9 % de la SAU régionale (10ème région française), et 11 % des exploitations bretonnes pratiquent la vente en circuits courts en 2010 particulièrement autour des grandes agglomérations. Ces évolutions sont notamment portées par les femmes (35 % des femmes s'installent en bio, 9 % des femmes chefs d'exploitation sont en bio contre 4 % chez les hommes, 14 % des femmes chefs d'exploitation ont développé une activité de diversification contre 7 % chez les hommes, 17 % des femmes chefs d'exploitation sont en circuits courts contre 11 % chez les hommes). En revanche, les productions sous appellations d'origine (AOC/IGP) sont très peu présentes en Bretagne (3 AOC agricoles en Bretagne sur les 571 que compte la France et 6 IGP agricoles).

1.2.2 Les Industries Agroalimentaires (IAA), premier secteur industriel breton

Agriculture, pêche, aquaculture et agroalimentaire constituent ensemble une grande filière de production alimentaire, premier secteur de production marchande en Bretagne, avec plus de 160.000 emplois.

Largement adossé à l'agriculture et la pêche, l'agro-alimentaire est le premier secteur d'activité industrielle en Bretagne. Il ne rassemble pas une seule, mais plusieurs filières (près de 20) : volailles, porc, bœuf, charcuterie-salaison, lait et produits laitiers, produits de la mer (marée et transformés), légumes (frais et transformés), produits traiteurs et plats cuisinés, produits alimentaires intermédiaires (PAI), travail des grains, boulangerie-biscuiterie-viennoiserie-pâtisserie (BBVP), boissons – auxquels il faut ajouter les industries reliées : agrofourniture et collecte de céréales, équipementiers agricoles, équipementiers agro-alimentaires. Il concerne l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, de l'agriculteur ou du pêcheur, vers les industries de transformation, jusqu'à la distribution des produits auprès des consommateurs, y compris les artisans et métiers de bouche.

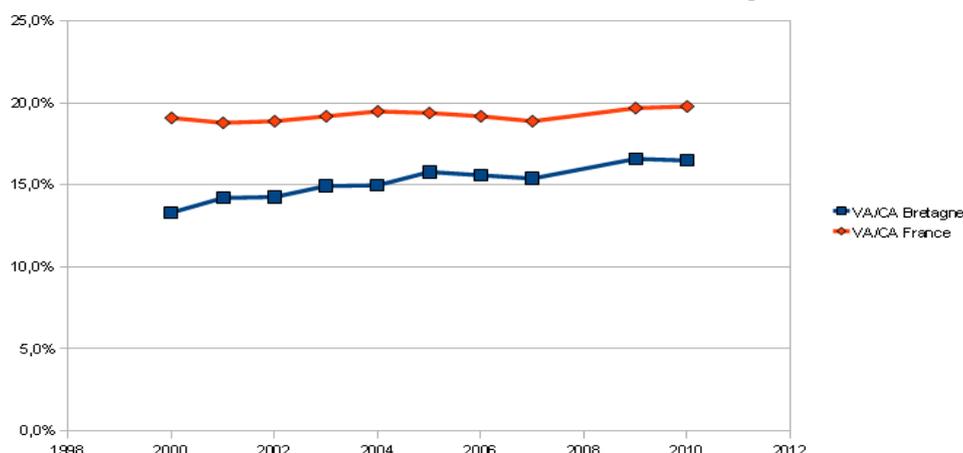
Les IAA, au sens strict, représentent en Bretagne 84 790 emplois, soit un tiers environ des emplois industriels bretons, et 6,51 % des emplois totaux régionaux contre 2,44 % en France. Cette industrie génère un CA de 16 à 20 milliards d'euros, dont un tiers à l'exportation. Ce CA représente 13 à 14 % du CA national du secteur IAA. Les IAA sont réparties sur l'ensemble du territoire, majoritairement le long des grands axes routiers.

Le secteur se caractérise par une forte diversité des activités et une prépondérance de la première transformation, majoritairement tournée vers les produits animaux : les industries de la viande représentent 42% du CA total.

La proportion d'ouvriers dans les IAA est de 77%, avec une forte proportion d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie de la volaille, du poisson et des fruits et légumes. La part des femmes dans l'emploi total est de 43% et de 56% de l'emploi peu qualifié.

Enfin, comme pour le secteur agricole, **la performance en termes de chiffres d'affaires du secteur est bien supérieure à celle de la valeur ajoutée**, du fait de l'orientation sectorielle des productions bretonnes. La valeur ajoutée (VA) des IAA bretonnes a cependant nettement progressé depuis 12 ans.

Évolution du taux de VA dans les IAA France et Bretagne



source : Agreste

Activité économique des entreprises agro alimentaires en Bretagne en 2011 (INSEE)

(entreprises de plus de 20 salariés ayant au moins 80% des salariés dans la région)

Unités ; nombre et millions d'euros

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié employé	Chiffre d'affaires net	Ventes exportation	Valeur ajoutée*	Investissements totaux
Industrie des viandes	96	22 626	7 594,6	1 634,5	1 134,8	266,8
<i>dont transformation et conservation de viande de boucherie</i>	40	13 308	5 190	833	681	111
<i>dont transformation et conservation de viande de volaille</i>	25	5 707	1 569	747	251	122
<i>dont préparation industrielle de produits à base de viande</i>	31	3 611	836	54	203	34
Industrie du poisson	26	2 736	686	87	133	20
Industrie des fruits et légumes	21	3 636	1 195	96	223	132
Industrie laitière	25	4 467	2 045	391	270	92
<i>dont fabrication de lait liquide et de produits frais</i>	7	1 668	897	109	104	11
<i>dont fabrication de beurre</i>	2	s	s	s	s	s
<i>dont fabrication de fromages</i>	7	836	355	471	s	37
Travail des grains, fab pdts amylacés	5	131	44	1	8	1
Fabrication d'aliments pour animaux	32	3 592	2 665	181	271	55
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie	44	s	s	s	s	s
<i>dont fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche</i>	24	1935	422	71	115	25
<i>dont fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation</i>	21	1644	413	31	90	15
Autres industries alimentaires	45	6 038	1 335	116	304	157
<i>dont fabrication de plats préparés</i>	26	4 509	973	60	214	45
Industrie des boissons	3	s	s	s	s	s
Ensemble IAA	299	46987	16478	2631	2566	770

* Valeur ajoutée au prix du marché

Mais malgré des fleurons nationaux et européens, ce secteur d'activité très important dans l'économie nationale et sur le marché intérieur perd régulièrement des parts de marché, voit ses marges se réduire d'année en année et sa compétitivité décliner ou au mieux se maintenir, notamment dans les viandes et le lait, filières majeures en Bretagne.

1.3 L'environnement

1.3.1 La qualité des eaux : des améliorations certaines... et des efforts à poursuivre

Le système agricole régional, fondé majoritairement sur les productions animales et leur lien avec les IAA, génère des pressions importantes sur l'environnement. Dans ce domaine, **des progrès réels ont été réalisés au cours de la dernière décennie** (baisse des ventes d'azote minéral de 17% en 10 ans, mise en oeuvre de programmes de résorption des déjections animales — 33 600 tonnes résorbées en 2008 —, baisse de la teneur moyenne en nitrates des eaux brutes).

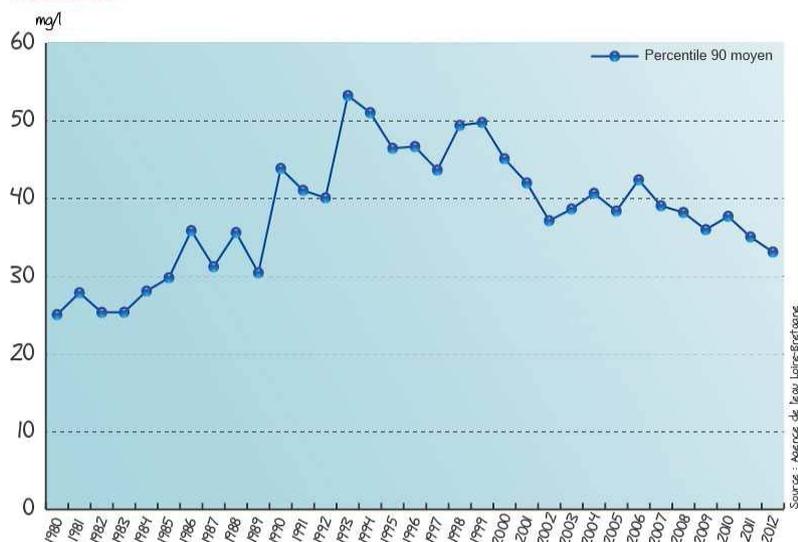
Néanmoins, les pressions sur l'environnement restent fortes du fait des liens étroits entre agriculture, eaux superficielles et souterraines, littoral et milieu marin. **La reconquête de la qualité de l'eau**, et plus généralement l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques au sens de la **Directive Cadre sur l'eau (DCE)**, constitue donc un enjeu majeur en Bretagne et fait l'objet de plans et programmes à différentes échelles. A l'échelle régionale, c'est notamment l'objectif du Grand projet 5 du Contrat de projets État-Région Bretagne 2007-2013. A l'échelle infra-régionale, toute la région était couverte fin 2010 par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mis en oeuvre ou en cours d'élaboration. On comptait enfin 55 contrats de bassins versants, outils opérationnels de mise en oeuvre des SAGE, soit une couverture de près de 70% du territoire (mobilisant notamment des mesures agro-environnementales territorialisées) et 8 territoires spécifiques (baies algues vertes).

Malgré l'amélioration de la qualité des eaux évoquée ci-dessus, les eaux souterraines ne respectent pas encore le bon état écologique des eaux tel que défini par la DCE. Cela concerne en particulier les teneurs en nitrates et en pesticides, principalement d'origine agricole, avec une situation plus dégradée sur le littoral nord.

Concernant les eaux de surface, près de 40% des masses d'eau atteignent le bon état écologique. La contamination des cours d'eau par les pesticides est caractérisée par la présence d'une grande diversité de molécules souvent présentes simultanément.

Percentile moyen de la concentration en nitrates

Année 2012



La région est entièrement classée en **zone vulnérable nitrates depuis 1994** ainsi qu'en **zone sensible à l'eutrophisation depuis 2006**. Par ailleurs, le phénomène de **prolifération d'algues vertes** est devenu une nuisance préoccupante qui a conduit le gouvernement et le Conseil régional à adopter un plan d'actions (2010-2015) en vue d'améliorer la gestion des algues et d'en prévenir la prolifération. Ce plan met en oeuvre sur les huit baies les plus touchées des actions à caractère curatif et préventif. L'objectif est d'obtenir une réduction des flux de nitrates de 30 à 40% au moins dans ces huit baies à l'échéance 2015, comme prévu au titre du SDAGE et dans les conclusions du Grenelle de la mer.

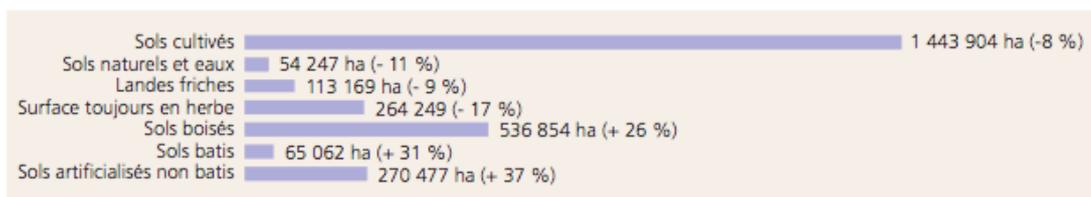
L'amélioration globale de la qualité de l'eau est encourageante et doit être reconnue. Toutefois, la situation nécessite de continuer les efforts déjà consentis par un dialogue apaisé et un accompagnement indispensable.

1.3.2 Une augmentation des surfaces artificialisées mais une volonté collective de maîtriser le phénomène

L'utilisation des sols change progressivement en Bretagne. Les surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 30% entre 1992 et 2009 et représentent actuellement 12,2% du territoire (8,8 % en France métropolitaine).

L'orientation agricole est cependant toujours particulièrement prégnante puisque les sols cultivés sont prépondérants (53 % contre 34% en France métropolitaine).

Occupation des sols en 2009 et évolution depuis 1992 (en ha, enquête Teruti-Lucas).



Une démarche régionale a été organisée afin de mieux maîtriser l'urbanisation en Bretagne. Des ateliers de travail ont été mis en place et trois conférences régionales foncières ont été organisées afin d'élaborer une charte régionale du foncier en Bretagne.

Ce document propose des objectifs politiques forts de réduction de la consommation de foncier en Bretagne et des leviers d'action. Il est décliné dans les politiques publiques menées par l'Etat et la Région. L'Etat, la Région et d'autres collectivités bretonnes ont en outre créé en 2009 un établissement public foncier (Foncier de Bretagne) dans le but d'accompagner les collectivités pour une gestion économe du foncier.

1.3.3 Un secteur agricole qui contribue à la production d'énergies renouvelables

La production d'énergie renouvelable, qui a augmenté de 36 % depuis 2000 en Bretagne, ne représente encore que 7,1 % de la consommation régionale d'énergie finale et reste en dessous des 12,9 % obtenus en moyenne nationale. Cette différence s'explique par la nature et l'origine des énergies produites. Dans la région, la production de chaleur représente 2/3 de la production d'énergie renouvelable, l'essentiel de cette chaleur provenant du bois. L'éolien terrestre est actuellement la seconde source d'énergie renouvelable.

En Bretagne, on estime que la ressource **bois-énergie** permet de couvrir entre 5 et 15 % des besoins actuels en énergie, hors transports et électricité spécifique. Même si les chaudières individuelles à bûches restent majoritaires dans la région, les chaudières collectives à plaquettes ont connu un réel essor ces dernières années. Cet engouement a notamment été alimenté par le plan Bois-énergie, en place depuis plus de 10 ans.

Une autre source d'énergie renouvelable est la production d'énergie par **valorisation du biogaz et de la chaleur issus de la méthanisation** de déchets et matières organiques. Il s'agit d'un procédé de transformation biologique de la matière organique (les effluents d'élevage, les issues des industries agroalimentaires, ...) en biogaz et en digestat, qui sont potentiellement valorisables comme fertilisant organique pour les cultures. Cette source d'énergie reste encore modeste, mais est en plein développement ; et l'agriculture y occupe une place essentielle. Elle s'est tout d'abord développée en Bretagne dans l'industrie et les stations d'épuration des eaux usées, puis depuis 2008 dans les exploitations agricoles. Le plan Biogaz agricole a été créé début 2007 pour accompagner le développement de cette filière en Bretagne et Pays de la Loire. En Bretagne, première région d'élevage, le potentiel de développement de la méthanisation à la ferme est donc important et présente de nombreux intérêts dans le contexte agricole et énergétique de la région. La production de biogaz est en effet une ressource énergétique renouvelable qui permet de contribuer à la sécurisation électrique de la Bretagne caractérisée par une forte dépendance énergétique. Par ailleurs, la méthanisation à la ferme des effluents d'origine agricole contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la dépendance énergétique des exploitations et à sécuriser le revenu agricole. La chaleur produite par les unités de méthanisation trouve enfin des débouchés intéressants, par exemple pour le chauffage d'installation d'élevage ou de serres, le séchage de fourrages ou d'engrais organiques issus de digestats. Il convient toutefois de veiller à éviter certaines dérives, telles que l'alimentation de méthaniseurs par des cultures dédiées. Les terres agricoles doivent en effet conserver leur vocation alimentaire.

1.4 L'Analyse Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces

Forces	Faiblesses
<p>Un climat propice à l'activité agricole</p> <p>La 1ère région française en nombre d'installations de jeunes agriculteurs</p> <p>Des investissements significatifs dans les économies d'énergie</p> <p>Une région pionnière en matière de méthanisation et de bois énergie</p> <p>Une grande biodiversité des milieux naturels</p> <p>Une amélioration récente et régulière de la qualité de l'eau</p> <p>Une dynamique marquée de développement des démarches qualité et de la diversification</p> <p>Un dispositif solide de sécurité sanitaire</p> <p>De nombreux réseaux de recherche, d'enseignement et de diffusion</p> <p>Une dynamique de développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement</p> <p>Des Industries agro-alimentaires bien localisées sur un réseau routier de 4 voies</p> <p>Des Industries agro-alimentaires qui se tournent vers l'innovation</p> <p>Des produits agroalimentaires bretons de haute qualité sanitaire</p> <p>Un marketing territorial au service des produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>De grandes entreprises agroalimentaires régionales, avec de grandes marques nationales ou européennes</p> <p>Un sens confirmé de l'action collective dans le secteur agricole de la production agricole (forte présence des organisations de producteurs)</p> <p>Une région leader européenne pour l'élevage</p> <p>Une attention sociétale à cette filière historique</p>	<p>Des modèles d'élevage dépendants d'un environnement économique très concurrentiel et un accompagnement des exploitations souvent insuffisant</p> <p>Un agrandissement des exploitations qui peut primer sur l'installation de nouveaux exploitants agricoles</p> <p>Une région qui consomme beaucoup d'énergie et encore peu positionnée sur les énergies renouvelables</p> <p>Une qualité de l'eau inégale</p> <p>La ressource foncière au cœur de nombreuses pressions</p> <p>Une forte spécialisation de l'agriculture bretonne dans l'élevage hors sol</p> <p>Des productions agricoles et agroalimentaires insuffisamment positionnées sur les démarches de signes de qualité</p> <p>Une structuration de la filière bio encore trop faible</p> <p>Un développement des circuits courts encore fragile</p> <p>Une adéquation offre/demande en matière de formation qui peut être améliorée</p> <p>Une Industrie agro-alimentaire (IAA) insuffisamment structurée avec peu de marges de manoeuvre : une encore trop faible valeur ajoutée pour certains segments, et insuffisamment positionnée sur les exportations.</p> <p>Une difficulté majeure à négocier avec la grande distribution.</p> <p>Des IAA, très sensibles à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles, impactant l'exploitant agricole comme la compétitivité de l'aval</p> <p>Une chaîne alimentaire très dépendante des marchés internationaux concurrentiels</p> <p>Des entreprises excentrées des grands bassins de consommation de l' « Europe des 28 » et éloignées des principaux couloirs ferroviaires européens pour les marchandises</p> <p>Des difficultés pour beaucoup de PME agro-alimentaires à innover et exporter</p> <p>Une faible attractivité des métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des ressources énergétiques renouvelables</p> <p>Une dynamique collective de gestion des surfaces agricoles à amplifier</p> <p>Une bonne adhésion aux démarches agro-écologiques (agriculture écologiquement intensive ou performante)</p> <p>Un accroissement de la demande des consommateurs en productions bio et sous signes de qualité</p> <p>Des politiques publiques partenariales pour améliorer la préservation des écosystèmes</p> <p>Une volonté d'adaptation aux contraintes économiques</p> <p>Une demande en produits alimentaires de moindre impact environnemental</p> <p>Des acteurs bretons mobilisés pour développer l'innovation</p> <p>Un tissu dense d'exploitants agricoles ou d'IAA favorisant une</p>	<p>Des difficultés à renouveler les générations et une concurrence des usages du foncier</p> <p>Un recul du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs</p> <p>La nécessité de gérer les risques au niveau des exploitations</p> <p>Des menaces sur la biodiversité</p> <p>Une surconsommation, érosion et appauvrissement des sols</p> <p>Un risque de développement de cultures à vocation énergétique source de pressions foncières</p> <p>Une fragilité économique à ce stade des outils de méthanisation</p> <p>Une forte dépendance énergétique des exploitations agricoles</p> <p>Un ralentissement du développement de l'agriculture biologique</p> <p>Un accroissement de la végétalisation de l'agriculture bretonne</p> <p>Une faiblesse des investissements privés en innovation,</p>

<p>dynamique régionale</p> <p>Une région maritime, qui offre des opportunités portuaires pour l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>Des technologies innovantes dans les IAA</p> <p>Des partenariats possibles avec les GMS (ex : réduction des gammes) ou au sein des filières agricoles (ex : adéquation offre/demande en viande bovine, en lait)</p> <p>Un accroissement de la demande alimentaire internationale</p> <p>Un développement d'un système logistique performant</p>	<p>recherche, formation</p> <p>Des segments des industries agro-alimentaires qui appellent un nouveau souffle</p> <p>Une concurrence accrue sur les marchés internationaux</p> <p>Des secteurs insuffisamment préparés à une forte libéralisation des marchés</p> <p>Une standardisation de la filière agricole et agro-alimentaire</p> <p>La vulnérabilité économique de l'agro-alimentaire</p> <p>Une taille insuffisante des entreprises régionales</p> <p>Un accroissement de la concurrence internationale notamment du à l'évolution des structures agricoles au nord de l'Europe.</p> <p>Des pertes d'emplois récentes et importantes dans les IAA</p> <p>Un risque de fracture entre l'agriculture et la société bretonne</p>
--	---

II : Orientations

2.1 Accompagner l'accélération de la transition agro-écologique de l'agriculture bretonne

L'agriculture n'est pas qu'une pourvoyeuse de matière première pour l'industrie agroalimentaire. Elle structure les territoires et les paysages et fait partie de l'histoire et de la culture bretonne. La Bretagne a besoin de continuer à avoir, comme aujourd'hui, sur tous ses territoires des agriculteurs nombreux, motivés, bien formés, jouant le jeu de l'organisation collective et du lien avec la société. Il est nécessaire pour cela que l'ensemble de la société bretonne partage les orientations qui assureront l'avenir de l'agriculture et qui passeront nécessairement par une triple performance, économique, sociale et environnementale.

2.1.1 Priorité au foncier agricole et à l'installation

La préservation du foncier agricole est un enjeu vital dans une région à la démographie dynamique et qui a tendance à consommer davantage de foncier que d'autres régions en France. Ce foncier agricole doit être réservé en priorité à l'installation afin d'assurer le renouvellement des générations et d'encourager l'évolution des pratiques. L'amélioration de la gestion collective publique du foncier doit permettre de répondre à ces enjeux.

2.1.2 S'appuyer sur l'agronomie pour des pratiques toujours plus durables

Le projet agro-écologique national rejoint l'ambition de la Région pour une agriculture écologiquement performante (AEP). Il doit permettre d'accompagner la progression de tous les systèmes agricoles vers plus de durabilité et de s'affranchir progressivement du recours à la chimie par une mise à profit intelligente des processus naturels. Ce mouvement pour des agricultures à la fois productives et durables est déjà à l'œuvre en Bretagne. Il doit être accompagné et amplifié. L'intérêt d'un développement d'une agriculture biologique « compétitive » pour la Bretagne, est de nouveau posé. Ces marchés se développent et surtout les concurrents étrangers se positionnent sur une forme d'agriculture biologique qui répond à des cahiers des charges plus économiques. Tant dans l'élevage (lait notamment) que la production légumière, la Bretagne a sans nul doute des atouts et de réelles opportunités d'avenir.

2.1.3 Encourager l'évolution vers plus d'autonomie

Afin de dégager davantage de revenu et de gagner en compétitivité, la progression vers plus d'autonomie à l'échelle des territoires est indispensable. Elle doit être recherchée dans plusieurs domaines, notamment en termes d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, de dépendance protéique, d'économie circulaire, en particulier en ce qui concerne les fertilisants (méthanisation), mais également en termes d'autonomie de décision pour l'agriculteur, où la formation joue un rôle majeur.

2.2 L'agroalimentaire breton : un secteur d'avenir qui doit accélérer les mutations déjà à l'œuvre

Les difficultés actuelles de certaines entreprises bretonnes obligent à repenser la stratégie de développement de certaines filières agro-alimentaires en Bretagne. Ainsi les secteurs des viandes, notamment l'abattage et la découpe de volailles et porcs, très liés à la production agricole et fortement pourvoyeurs d'emplois ouvriers, mais très ébranlés actuellement, ne pourront faire l'économie d'une reconfiguration de leur stratégie et de leur organisation.

Plusieurs « lignes-forces » doivent être intégrées :

- Le pilotage par le marché : « produire ce qui se vend », et non l'inverse, devra encore être renforcé.
- L'élargissement de la réflexion stratégique au **Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie, voire Poitou-Charentes) qui compte des entreprises agroalimentaires de plus en plus communes, voire à l'échelle nationale.**
- Le renouvellement des conditions du dialogue au sein et entre les filières, la société civile et les pouvoirs publics, afin d'acter des stratégies durables et de moderniser les conditions d'encadrement et d'accompagnement des activités agricoles et agroalimentaires, lorsque les conditions le justifient. Les organisations représentatives des salariés sont des partenaires indispensables.

Il est possible d'être optimiste dans la durée. En effet, les perspectives sont prometteuses, puisque les marchés alimentaires mondiaux sont globalement en expansion, voire même seront sous tension rapidement, compte tenu de la croissance de la demande dans les pays émergents (Asie et Chine notamment). Face à ce défi considérable du XXIème siècle, la Bretagne possède des atouts majeurs pour l'agriculture, qui seront de plus en plus rares demain : terre, eau et climat. Elle peut s'appuyer sur de multiples filières, très diverses. Elle peut regagner les parts de marché perdues et un niveau de marge acceptable si elle retrouve les voies d'abord de la compétitivité internationale, européenne surtout, mais aussi un partage plus équilibré de la valeur au sein des filières, et notamment avec la grande distribution.

Au lieu d'un scénario qui se contenterait de simples adaptations « au fil de l'eau » aux difficultés et crises successives qui affectent certains secteurs agroalimentaires, et non l'ensemble de l'agroalimentaire breton, nous proposons un

scénario ambitieux de rebond, de reconfiguration de certaines filières, et de nouveaux développements d'autres filières. L'ensemble des actions proposées vise à récupérer de la valeur économique au profit des producteurs et transformateurs de biens alimentaires en Bretagne, et au final à créer de l'emploi.

Après la « Nouvelle Alliance » en 2011, la Région conduit depuis plus d'un an, en s'appuyant sur Bretagne Développement Innovation et avec l'ensemble des acteurs économiques régionaux, une démarche plus globale incluant tous les secteurs de l'économie bretonne, pour élaborer une Stratégie Régionale de Développement Economique, d'Innovation et Internationale (SRDEII). Ces travaux constituent un point d'appui pour le plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Bretagne.

2.3 Les stratégies de rebond à l'horizon 2014-2020

La stratégie de développement économique et d'innovation 2014-2020 pour les filières IAA s'organise autour de trois ensembles de stratégies :

- des stratégies différenciées selon les filières,
- des stratégies transverses aux filières agroalimentaires,
- une stratégie de modernisation des conditions d'encadrement et d'accompagnement.

2.3.1 Des stratégies différenciées selon les filières

Celles-ci s'exprimeront au travers de plans par grande filière (volaille, porc, lait, bœuf, œuf, légumes, pêche). Sera engagée avec l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, industriels, CRAB, ABEA, Interprofessions régionales et nationales, organisations syndicales...) l'élaboration de plans stratégiques de développement par grande filière :

- parce que les enjeux et donc les voies d'actions sont différents de filière à filière,
- parce que le couplage amont-aval est une force distinctive de la Bretagne.

Certaines IAA en Bretagne rencontrent de très sévères difficultés. Mais il importe de nuancer un constat d'ensemble, qui est souvent trop général. L'ensemble de l'agroalimentaire breton n'est pas en crise. Il y a aujourd'hui en Bretagne une grande variété de filières, produits, métiers, marchés..., ce qui est une richesse majeure pour le rebond.

Les enjeux pour chaque filière :

- **Le secteur des viandes : reconstituer la compétitivité industrielle de ce secteur.** L'enjeu est de taille. La transformation des viandes en Bretagne représente près de la moitié du chiffre d'affaires et des emplois de l'industrie agroalimentaire régionale.
- **Le secteur laitier : favoriser un nouvel élan pour la production laitière**, dans un contexte d'anticipation de la fin des quotas (2015) et de développement d'un « plan laitier breton ou Grand Ouest » (à l'instar de nos voisins et concurrents allemands ou irlandais) en chiffrant à l'horizon 2020 les objectifs (volume de lait, nombre de producteurs, structuration des exploitations et modes de production et notamment fourragers).
- **Les filières végétales : encourager les productions végétales complémentaires de l'élevage.** La Bretagne est bien placée pour saisir les opportunités liées au fort engouement pour les légumes. Par ailleurs, elle a tout intérêt à réduire son énorme dépendance à l'importation pour l'alimentation animale qui pèse de plus en plus lourd sur la rentabilité de ses productions animales.

L'objectif pour chaque filière : reconquérir le marché français (grande consommation et produits transformés à forte valeur ajoutée) et gagner des parts de marché à l'export.

Les moyens :

Des investissements de compétitivité industrielle en Bretagne dans un contexte de concurrence européenne et internationale accrue.

Une consolidation capitalistique et industrielle (fusions, acquisitions, alliances) des filières amont, notamment des restructurations des filières les plus en difficultés, mais aussi le développement des PME, TPE, voire des micro-industries ou laboratoires d'innovation (nouveaux produits et de nouveaux services alimentaires).

Les impératifs :

- des stratégies différenciées selon les productions animales et les marchés en favorisant la montée en gamme et la compétitivité industrielle de la 2^{nde}, 3^{ème} et 4^{ème} transformations ;
- avoir un niveau de production suffisant : dans le secteur des viandes, la baisse actuelle des productions animales (et notamment de viandes blanches) doit être stoppée : les évolutions réglementaires proposées par les pouvoirs publics permettront aux élevages bretons de s'adapter et de se réorganiser dans le respect des objectifs environnementaux.

2.3.2 Des stratégies transverses aux filières agroalimentaires

Ces stratégies s'articulent autour de quatre grandes priorités

1. L'emploi :

- Les mutations économiques sur les territoires, la GPEC....

- Le dialogue social
- L'attractivité des métiers,
- La formation, le contrat d'apprentissage, les écoles professionnelles...
- La relation emploi-formation
- L'innovation sociale, la RSE (responsabilité sociétale des entreprises)...

2. **L'innovation et la modernisation** dans les process qui permettent de gagner des nouvelles parts de marchés en rétablissant des marges financières.

Des financements existent via Bpifrance, le Programme des Investissements d'Avenir ou encore les fonds d'investissement régionaux. Ils doivent pouvoir être davantage mobilisés, notamment à l'amplification des démarches d'accompagnement des entreprises.

3. La recherche de la **performance écologique au service du développement économique** (usine sobre, énergie verte renouvelable, économie circulaire des ressources, ...)
4. **La promotion des produits et l'accompagnement à l'export.**

2.3.3 Réover les conditions d'encadrement et d'accompagnement de la filière alimentaire

Les mutations en cours, tant dans le domaine agricole qu'agroalimentaire, nécessitent de fortes capacités d'adaptation autant des pouvoirs publics que des professionnels, afin de répondre efficacement à l'ensemble des défis qui se posent aujourd'hui et se poseront demain.

De manière générale, le Pacte d'avenir confirme la volonté de renforcer les liens de confiance entre l'Etat, la Région, les collectivités, les acteurs de l'agriculture en Bretagne et la société bretonne. Cette volonté s'appuie sur les principes suivants :

- Mettre en œuvre, le cas échéant à titre expérimental, des simplifications dans les procédures réglementaires, sans rien retrancher aux objectifs, notamment environnementaux ;
- Développer, en contrepartie de ces allègements administratifs a priori, une logique d'obligation de résultat renforcée et de contrôles efficaces.

Des simplifications administratives seront mises en œuvre – y compris de manière expérimentale en Bretagne - afin d'améliorer la compétitivité de la filière alimentaire et sa capacité à répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, notamment environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, des réflexions seront conduites sur les nouveaux outils d'accompagnement des filières et des territoires, afin de proposer les réponses les plus adaptées au nouveau contexte économique et les plus optimales du point de vue de l'efficience des fonds publics.

2.4 Une gouvernance public-privé à renforcer et à formaliser dans un « contrat de filière alimentaire » régional

Un « Comité Stratégique Régional de la filière alimentaire », associant les partenaires sociaux (entreprises, représentants des salariés) et les acteurs publics sera institué. Le pilotage en sera conjointement assuré par l'Etat et le Région (avec l'appui de BDI), via un contrat de filière unique et régional (signé par toutes les parties), qui sera la déclinaison formelle du plan agricole et agroalimentaire du Pacte d'avenir pour la Bretagne et s'inscrira dans la déclinaison des politiques nationales lancées avec les professionnels en juin 2013 à travers le Contrat de la Filière Alimentaire.

III : Plan d'actions

Dans le cadre du plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, des actions sont portées sur l'ensemble de la filière alimentaire afin de permettre à la Bretagne de conforter sa place incontournable dans l'agriculture et l'agroalimentaire en France et en Europe. Ces actions, concrètes et à la hauteur de l'enjeu, requièrent la mobilisation de l'ensemble des professionnels de la filière avec l'appui des pouvoirs publics.

3.1 Mettre en œuvre le projet agro-écologique au sein d'un secteur agricole moderne et compétitif

Aucune ambition ne saurait être conduite pour la filière alimentaire bretonne sans qu'elle ne repose sur la préservation de son territoire et de son environnement. Des efforts réels ont été portés par les professionnels ces dernières années sur la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux naturels notamment. L'ensemble des acteurs de la filière alimentaire doit poursuivre ces efforts dans un objectif de performances économique, sociale et environnementale. C'est l'ambition du Plan agro-écologique pour la France mis en place par le Ministère de l'agriculture et dans lequel s'inscrit l'ensemble des actions du plan.

3.1.1 Préserver le foncier agricole et privilégier l'installation

Sans une préservation du foncier agricole, l'avenir de l'agriculture est compromis. Dans la ligne du travail régional sur une Charte du foncier en Bretagne, la future loi d'avenir apportera des évolutions à la gestion publique du foncier auquel l'établissement public Foncier de Bretagne sera associé. L'action de la SAFER devra privilégier les projets viables d'installation.

3.1.2 Moderniser le parc de bâtiments et de matériels agricoles

Le parc de bâtiments agricoles (bâtiments d'élevage et serres notamment) régional doit être modernisé afin d'assurer la compétitivité d'exploitations adaptées au contexte mondial actuel. Cet effort de modernisation porte sur l'ensemble des filières et les actions engagées dans le plan permettront de soutenir les investissements.

L'engagement fort des pouvoirs publics aux côtés des professionnels agricoles sera poursuivi et amplifié. Ces actions permettront non seulement de combler un retard d'investissement qui perdure dans certaines filières mais également d'ancrer les exploitations bretonnes dans l'agriculture de demain. A cet effet, seront priorisés les investissements permettant des économies d'énergie, la diminution des impacts environnementaux, le développement de bâtiments intelligents intégrant les nouvelles technologies, le suivi informatisé des animaux et des cultures, la réduction de la pénibilité des tâches, la gestion des déjections et de nuisances telles que les émissions gazeuses et donc l'amélioration du confort des éleveurs et du bien-être des animaux. Dans un souci d'amélioration du cadre de vie et des paysages de la région, un programme de déconstruction des bâtiments agricoles en fin de vie sera engagé.

Afin de favoriser la diffusion de ces évolutions, les pouvoirs publics soutiennent le déploiement de sites de démonstration sur l'utilisation des NTIC, l'agriculture de précision, la gestion des effluents ou encore la réduction de l'utilisation d'antibiotiques. L'émergence de projets exemplaires en matière de performance énergétique et environnementale est encouragée afin de disposer de références techniques et de diffuser les technologies innovantes sur le territoire breton.

3.1.3 Développer la production d'énergies, et principalement d'énergie renouvelable, sur les exploitations

La production d'énergie renouvelable au sein des exploitations représente un important gisement de performance environnementale et économique. En favorisant son développement et une certaine autonomie (notamment pour la chaleur), elle permet de se préserver en partie d'aléas exogènes pouvant fragiliser la santé économique de l'exploitation et de créer des postes de ressources supplémentaires. La cogénération peut apporter un revenu complémentaire tout en contribuant à la production d'énergie.

Les sources valorisables sont nombreuses (méthanisation, bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, etc.) et les actions du plan permettent au travers d'appels à projet d'en assurer un large développement.

En particulier, l'accent est mis sur un **programme ambitieux de méthanisation** dans le cadre du plan EMAA (énergie – méthanisation – autonomie – azote) lancé au niveau national, ainsi que du pacte énergétique breton. Dans le cadre de ce plan, l'ensemble des moyens disponibles (crédits de l'ADEME, du FEADER, de Bpifrance et des collectivités territoriales) seront mobilisés pour soutenir le développement des projets bretons au regard des objectifs du Schéma Régional Climat-Air-Energie de la Bretagne.

Une attention particulière sera également portée dans ce cadre au développement et à la performance de la cogénération dans les serres.

3.1.4 Améliorer l'autonomie des élevages, notamment protéique et vis-à-vis des intrants, en valorisant les approches locales et en s'appuyant en particulier sur les MAE

Un effort particulier sera porté sur les projets favorisant la production de protéines végétales, en particulier dans le cadre d'un raisonnement territorial visant notamment à l'incorporation de ces protéines dans l'alimentation animale. Cette utilisation des ressources permettra une réduction de l'importation d'azote (sous forme de soja ou d'engrais).

Des travaux de recherche sont nécessaires pour augmenter les rendements particuliers des protéagineux (lin, féverole, pois, lupins ...). Les pouvoirs publics (Europe, Etat, Région) accompagneront ces travaux qui devraient débiter en 2014.

Une meilleure valorisation de l'azote organique est recherchée par l'adaptation de systèmes d'exploitation, le développement réfléchi de la méthanisation et l'organisation foncière des exploitations. Elle sera facilitée par l'évolution réglementaire et accompagnée par une animation territoriale. L'accent sera également mis sur la valorisation non alimentaire des produits et des co-produits.

La réduction de l'utilisation des médicaments, dont bien évidemment les antibiotiques, doit permettre l'accès à de nouveaux marchés ou garantir une qualité permettant de conserver les marchés existants. L'enjeu économique est également majeur au regard des économies substantielles pouvant être réalisées par les éleveurs. En plus des sites de démonstration qui sont soutenus, les expérimentations sur le territoire breton visant à engager cette réduction sont encouragées.

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans la protection des cultures sera recherchée à travers la diversification des assolements, la réduction des doses, le désherbage mécanique, le changement de méthodes culturales par exemple. Certaines techniques permettent ainsi à la fois de maintenir la productivité économique, de renforcer la résilience des exploitations et de limiter l'impact des activités agricoles sur l'environnement.

L'ensemble de ces évolutions, raisonnées au niveau individuel des systèmes d'exploitation, ou collectif dans le cadre d'approches filières ou territoriales, pourra être soutenu par des aides dont les mesures agroenvironnementales (MAE), le soutien à l'agriculture biologique (AB), l'AEP et les GIEE ainsi que les investissements en matériel. D'autres leviers seront également mobilisés par le CPER sur des territoires d'actions cohérents sur le plan hydrographique, permettant de valoriser économiquement les productions issues des exploitations à faible impact environnemental.

3.1.5 Réorienter le réseau de conseil et d'appui technique vers l'agro-écologie

C'est sur le réseau de conseil et d'appui technique agricole que repose en grande partie la réussite de la généralisation de l'agro-écologie sur les territoires. Au travers notamment du programme régional de développement agricole (PRDA), des moyens financiers sont mis à disposition des organismes de conseil. En outre, le dispositif encourageant l'agriculture écologiquement performante (AEP) voté par le Conseil régional, ainsi que la création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) dans le cadre de la Loi d'avenir de l'agriculture, permettront de dynamiser la diffusion de pratiques doublement performantes. La réactivation d'une charte des prescripteurs renouvelée, la mise en place de liens plus étroits avec la recherche et le renforcement de ces orientations dans les formations complèteront ces réorientations. Les lycées agricoles bretons, dont les exploitations agricoles sont accompagnées par les Contrats d'autonomie et de progrès du Conseil régional de Bretagne, doivent être étroitement associés à ces évolutions.

3.2 Soutenir la performance et le développement d'industries agroalimentaires bretonnes pérennes sur tous les marchés

3.2.1 Engager une vague d'investissements structurants au sein des IAA bretonnes

Les investissements au sein des IAA devront permettre de renforcer la compétitivité de ce secteur industriel fondamental pour la Bretagne. Il apparaît nécessaire que le soutien public au travers des actions du plan se concentre notamment sur les branches de l'industrie agroalimentaire dégageant structurellement de faibles marges et ayant un accès plus restreint au financement bancaire.

Au travers d'appels à projets par exemple, ces investissements viseront notamment l'automatisation de certains postes à forte pénibilité devant permettre une diminution des maladies professionnelles, en particulier les TMS. **Surtout, ils devront s'ancrer dans une stratégie collective de filière cohérente.**

3.2.2 Favoriser l'innovation pour monter en gamme et s'orienter vers l'usine du futur

La filière agroalimentaire bretonne se doit de renforcer la part de valeur ajoutée créée sur le territoire. Cela implique un renforcement conséquent de l'innovation qui est soutenue par les pouvoirs publics. L'innovation doit permettre la montée en gamme des entreprises bretonnes et la conquête de nouveaux marchés.

Il est ainsi nécessaire de mobiliser dispositifs nationaux de soutien à l'innovation en faveur de la R&D des IAA bretonnes. C'est la volonté forte des pouvoirs publics régionaux de se mobiliser pour que soient pris en compte des critères spécifiques à ce secteur dans l'évaluation de l'innovation et le soutien public national.

Pour parvenir à cet objectif, la Bretagne peut s'appuyer sur un écosystème foisonnant d'acteurs de l'innovation (centres de recherches publics et privés, centres techniques, pôles de compétitivité³...).

Ces acteurs seront mobilisés et le plan permettra une meilleure coordination. Dans ce cadre, ils travailleront à l'émergence, à l'échelle des régions du Grand Ouest de la France, **d'une plateforme de recherche technologique dédiée à l'agriculture et à l'agroalimentaire**, s'inspirant de la logique des IRT.

Pour la Bretagne, cette plateforme, orientée marché, sera le cadre de la fédération des centres techniques et laboratoires de recherche dédiés aux secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (autour des productions et de la santé animales à Ploufragan avec le Zoopole), des productions végétales à Saint Pol de Léon, des process et de la sécurité des aliments à Quimper (ADRIA et projet lalys), et Ploufragan (ANSES et LDA22...), autour d'un plan d'actions pour amplifier la recherche, l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies. Soutenu notamment par les politiques contractuelles (CPER), par les fonds structurels et par le PIA, ce plan sera au service des projets d'investissements agricoles et industriels de la Bretagne. Il vise un repositionnement offensif des filières bretonnes sur les marchés porteurs.

De plus, il est indispensable de favoriser la diffusion de la culture de l'innovation au sein des entreprises agroalimentaires et notamment des TPE et PME. Cela implique entre autre des démarches collectives de diffusion d'une méthodologie de gestion de projets innovants mais également l'aide proposée par les pouvoirs publics en vue du recrutement de personnels dédiés à l'innovation au sein des entreprises.

L'ensemble de ces actions contribue à l'émergence de projets exemplaires visant à orienter les outils industriels bretons vers l'« usine du futur ».

3.2.3 Renforcer l'adéquation des produits aux différents marchés et soutenir l'export

Dans le cadre du plan, un programme ambitieux visant à une meilleure adéquation des produits aux différents marchés est mis en place dans la continuité du programme « Mieux vendre » porté par le réseau consulaire et initié dans le cadre du contrat de filière du Conseil régional.

Les pouvoirs publics soutiennent également le développement de produits sous labels de qualité, indications géographiques et circuits courts afin d'augmenter la valeur ajoutée des productions bretonnes.

Une attention particulière devra être portée au développement et à la structuration de la filière des produits bio. Afin d'atteindre les objectifs du programme national « Ambition bio 2017 », il est indispensable de passer à la vitesse supérieure et de considérer le bio comme une filière à part entière et non plus seulement comme une niche, d'autant plus que la demande actuelle en produits bio contraint notre pays à importer.

L'agriculture biologique sera développée, dans le cadre des travaux des Assises régionales de l'agriculture biologique, pilotées par l'Etat et la Région, en application du programme national « Ambition Bio 2017 ».

Dans un contexte de croissance globale de la demande alimentaire, il est indispensable que les IAA bretonnes confortent leurs positions sur les marchés internationaux et conquièrent de nouveaux marchés. Un accompagnement spécifique est proposé en particulier pour les PME et les ETI. Les crédits de Bpifrance / Ubifrance et de Bretagne Commerce International sont mobilisés en ce sens.

Une meilleure adéquation des produits bretons aux différents marchés ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion globale sur l'image de ces produits, à la fois dans les autres régions de France et à l'étranger. Une stratégie concertée s'appuyant sur les marqueurs forts d'identité de la Bretagne et sur les atouts des productions bretonnes doit faire l'objet de réflexions avec l'ensemble des acteurs.

3.2.4 Promouvoir des démarches d'excellence logistique interne et externe

L'amélioration de la logistique représente un important gisement d'accroissement de la compétitivité pour les IAA bretonnes. Il s'agit d'un côté de soutenir la logistique interne des entreprises et en particulier des PME via la formation de responsables et la diffusion de guides pratiques notamment.

Il est également nécessaire de se fonder sur les démarches collectives existantes pour favoriser l'émergence de plateformes logistiques mutualisées permettant aux industriels de mieux répondre aux attentes de la distribution et de réaliser des économies d'échelle conséquentes. Dans ce cadre, ces projets devront notamment permettre une meilleure valorisation de la façade maritime bretonne.

³ Valorial, Végépolys, Vénégov, ITAVI, IFIP, Institut de l'élevage, PAO, Réseau des stations expérimentales, ADRIA, Zoopole, lalys, Cercle culinaire contemporain, CBB, Pôle Cristal, IDMER, INRA, ANSES, IRSTEA, Agrocampus, Prodiabio, etc

3.2.5 Renforcer l'accompagnement des territoires

L'ambition du plan ne sera atteinte qu'en entraînant l'ensemble du territoire breton et en premier lieu les territoires qui ont récemment connu, et connaissent encore, des difficultés économiques majeures.

Dans cette optique le plan accompagne la mise en place sur les territoires fragilisés des plateformes d'appui aux mutations économiques. Celles-ci comprennent un accompagnement renforcé des salariés, des études approfondies des territoires et de ses acteurs économiques par la mise en place d'une démarche approfondie de GPEC sur le territoire. Cette démarche est mise en place avec l'objectif d'une requalification et d'un retour à l'emploi rapide et d'une redynamisation à moyen terme du territoire.

L'anticipation des mutations économiques constitue un préalable à la prévention des crises et à l'accompagnement des territoires. Ses outils (GPEC, activité partielle, formation, etc.) seront mobilisés sur les territoires mais aussi au sein des entreprises pour sécuriser les parcours professionnels des salariés et redynamiser les territoires. Cette démarche s'appuiera sur un renforcement de la connaissance des IAA notamment au travers de l'observatoire des IAA.

3.2.6 Renforcer le dialogue social au sein de la filière alimentaire bretonne

Premier employeur industriel breton, l'agroalimentaire régional ne peut envisager l'avenir sans rénover le dialogue social aujourd'hui insuffisant au sein de la filière même si très présent dans certaines entreprises. Ce dialogue doit être favorisé au sein de l'ensemble des IAA bretonnes et doit résulter d'un effort partagé des dirigeants et des instances représentatives du personnel.

Le comité régional de stratégie de filière (cf. paragraphe 3.3.3) sera mis en place dans cette perspective, intégrant une instance régionale de dialogue social et d'expérimentation territoriale.

3.2.7 Proposer aux salariés une offre de formation continue renforcée

L'accès des salariés à la formation continue et notamment la maîtrise des savoirs fondamentaux est une condition *sine qua non* de la réussite de l'ambition agricole et agroalimentaire de la Bretagne. Au travers de la Charte IAA et de l'accord national interprofessionnel relatif au contrat de génération, cet accès a déjà été renforcé en s'appuyant sur les différents acteurs régionaux de la formation professionnelle.

Un effort reste à porter afin d'améliorer l'offre de formation adaptée à toutes tailles d'entreprises et de renforcer l'attractivité des métiers en fondant les objectifs sur une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences partagée entre les partenaires sociaux.

Parmi ces améliorations, les pouvoirs publics soutiendront notamment un remplacement facilité des salariés de TPE suivant des formations mais également une nécessaire formation des dirigeants et des instances représentatives du personnel sur ces questions.

3.3 Rénover les conditions nécessaires à un travail collectif porté vers un objectif d'excellence de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne

3.3.1 Rénover le dialogue entre professionnels et pouvoirs publics, et moderniser le cadre administratif applicable aux activités agricoles et agroalimentaires

Il est nécessaire de travailler à un renouvellement du dialogue entre les professionnels et les pouvoirs publics. L'administration doit être un atout pour accompagner les professionnels dans le respect des règles en vigueur. Un effort de simplification des démarches administratives a été engagé par le Président de la République. S'agissant des secteurs agricoles et agroalimentaires, des travaux ont été d'ores et déjà lancés au niveau national.

Pour leur part, les pouvoirs publics régionaux s'engagent à poursuivre l'effort de simplification au niveau local afin de permettre un travail collectif constructif et efficace. La concertation et la construction de stratégies partagées devront être au cœur de la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan agricole et agroalimentaire, et plus globalement dans le Pacte d'avenir.

Cela implique d'intensifier les échanges à plusieurs niveaux :

- au sein des filières elles-mêmes, afin de définir des stratégies durables pour l'avenir,
- vis-à-vis des citoyens et des consommateurs, afin de mieux prendre en compte les enjeux sociétaux de l'agriculture et d'être en mesure de mieux valoriser les atouts des productions bretonnes,
- entre la filière et les pouvoirs publics, afin de mieux prendre en compte les enjeux mutuels et de rénover les conditions d'encadrement réglementaire et d'accompagnement lorsque les conditions le justifient, et sans rien retrancher aux objectifs notamment environnementaux.

La simplification des procédures administratives peut être l'un des leviers pour appuyer cette dynamique, en complémentarité avec les actions conduites par les filières et les territoires en faveur de la reconquête de leur compétitivité et de leur équilibre.

La rénovation des conditions du dialogue se traduira concrètement par des rencontres fréquentes avec les représentants professionnels et la société civile, qui permettront de travailler sur les conditions d'application de la réglementation. Les premiers échanges porteront sur la coordination des contrôles au sein des exploitations, les évolutions des procédures ICPE en matière d'élevage, la mise en œuvre du 5^{ème} PADN en Bretagne, et la conduite des études d'impact.

Par ailleurs, plusieurs évolutions législatives et réglementaires majeures seront mises en œuvre ou lancées en 2014 :

- La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoira notamment des dispositions relatives à l'atteinte de la double performance économique et environnementale, l'organisation collective dans l'agriculture, la formation des professionnels, la gestion du foncier agricole, naturel et forestier, l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires, ou encore la transparence des contrôles sanitaires et vétérinaires.
- La réforme applicable en Zones d'Excédent Structurel sera effective dès le début de l'année 2014 lors de l'approbation du 5^{ème} programme d'actions nitrates. En Bretagne, le système de surveillance de l'azote sera mis en place de manière globale incluant l'azote organique et minéral pour une gestion collectivement plus intelligente. Le dispositif réglementaire sera opérationnel avant la fin de l'année 2014 pour une mise en œuvre sur la base d'une période de référence sur la saison culturale 2013-2014 ;
- Un régime d'enregistrement des élevages porcins sera opérationnel dès janvier 2014 (décret créant le régime d'enregistrement et arrêté de prescriptions générales). Les conditions permettant au préfet de basculer du régime d'enregistrement vers le régime d'autorisation seront également précisées et effectives dès la mise en œuvre du nouveau régime. Les prescriptions générales du régime d'enregistrement permettront de garantir le maintien du niveau d'exigence environnemental et tiendront compte de la réalité agronomique des exploitations ;
- Pour les dossiers restant soumis à autorisation, l'Etat s'engage à maintenir un taux de 85% au minimum des dossiers traités en moins d'un an (enquête publique incluse), en dehors des dossiers réputés incomplets ou nécessitant des échanges plus poussés avec l'exploitant.
- Une réflexion sera lancée en 2014 afin d'expérimenter dès 2015 en Bretagne la dématérialisation de la mise à jour des plans d'épandage, fondée sur la numérisation des données et la télédéclaration.

Dans ce même esprit, le Pacte pour l'avenir de la Bretagne propose des voies de simplifications administratives s'adressant à l'ensemble des entreprises au premier rang desquelles figurent les exploitations agricoles et les IAA.

Afin que le contrôle des résultats effectivement obtenus se réalise dans les meilleures conditions, une réflexion sera engagée dès 2014 pour identifier des pistes d'améliorations s'agissant de la coordination des différents contrôles sur une exploitation, et de la mutualisation des informations fournies par l'agriculteur.

3.3.2 Mettre en place des stratégies structurantes par filière

Le besoin de structuration des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes fait l'objet d'un constat unanimement partagé. Afin que les actions proposées dans le plan puissent atteindre leurs pleines mesures, ce travail de structuration doit avoir lieu et doit être mené par les professionnels eux-mêmes, en lien avec l'ensemble des partenaires sociaux, dans le cadre du comité stratégique régional de filière. Cet effort doit permettre aux filières d'être en capacité de répondre efficacement aux enjeux actuels et à la concurrence européenne et extra-européenne.

L'actualité a récemment mis en lumière ce besoin de structuration pour les filières porcs, œufs et volailles de chair, mais elle n'est pas moins nécessaire dans la filière laitière dans la perspective de l'arrêt des quotas laitiers ou encore dans la filière bovin-viande. Cette structuration ne doit pas s'arrêter à l'amont : l'ensemble des acteurs de la production jusqu'à la distribution doit s'engager afin de pérenniser un secteur fondamental pour la Bretagne.

3.3.3 Mise en œuvre du plan agricole et agroalimentaire breton dans un cadre de concertation

Le présent document est le fruit d'un travail collectif dont les bases avaient déjà été forgées par les précédents exercices de concertation : Charte pérenne, Nouvelle Alliance, Contrat de filière agroalimentaire, Plan agricole et agroalimentaire régional.

Depuis le 30 septembre 2013 et le lancement du plan par le Préfet de région et le Président du Conseil régional à Quimper, neuf groupes de travail thématiques se sont réunis, rassemblant les acteurs professionnels et associatifs et les pouvoirs publics dans un objectif commun en faveur de la filière alimentaire bretonne. Les professionnels agricoles se sont emparés de l'enjeu et ont conduit, en partenariat avec les services de l'État et du Conseil régional, sept groupes de travail centrés sur chaque filière (viande bovine, viande porcine, volailles de chair, œuf, lait, légumes frais et légumes de conserve), afin de déterminer une stratégie partagée. A ces travaux s'ajoutent les nombreuses contributions volontaires portées à l'attention des pouvoirs publics pour nourrir les réflexions menées.

Ce document cadre n'a pas pour objet de reprendre de manière exhaustive ce matériau riche qui sera pleinement exploité pour sa mise en œuvre. En effet, le plan agricole et agroalimentaire breton pourra être amendé et complété après la signature du pacte d'Avenir par l'Etat et la Région afin de répondre pleinement aux aspirations des acteurs de Bretagne.

Les fiches cadre, placées à la fin du présent document, seront déclinées en fiches actions détaillées fixant des objectifs et précisant les moyens mis à disposition et les indicateurs d'évaluation associés. Ce travail de déclinaison se fera dans le cadre de l'adoption sur le territoire des prochains programmes européens, du Contrat de plan État-Région 2014-2020 et des contractualisations régionales. En tant que de besoin, de nouveaux temps de concertation seront mis en place afin d'aboutir à des dispositifs adaptés le plus finement possible aux réalités régionales.

L'installation du **comité régional stratégique de filière**, prévu dans le cadre du contrat de filière national signé le 19 juin 2013, jouera pleinement son rôle de suivi et d'orientation d'une mise en œuvre optimale du plan. Associant professionnels, représentants des salariés et de la société civile et pouvoirs publics, cette instance permettra un renforcement du dialogue social et de la prise en compte collective d'enjeux stratégiques en constante évolution. Ce Comité stratégique de la filière alimentaire régionale pourra être notamment composé :

- des organisations CRAB, ABEA, CCIR, CRM, autres organisations patronales et interprofessions du secteur (GIVC, CILOuest...)...
- des Organisations syndicales représentatives des salariés, associations environnementales et de consommateurs...
- des services de l'Etat, de la Région, des Départements, des collectivités locales...
- de représentants de CCIR, CRAB, CRM, ABEA, Coop de France, CRT et CRITT, Valorial, INRA, AgroCampus Ouest.

Le Conseil régional - Bretagne Développement Innovation (BDI) et la DRAAF piloteront la mise en œuvre du plan. Le comité pourra faire intervenir ponctuellement des experts sur des sujets précis, en tant que de besoin, pour contribuer à ses réflexions.

Conclusion : Investir, innover, exporter, et former dans le cadre d'une agriculture triplement performante, de filières restructurées, et d'un dialogue social rénové au sein des IAA

Le Plan porte une quadruple ambition pour la Bretagne :

- **Investir plus**, pour augmenter la compétitivité et la diversification des filières, et accélérer la modernisation des IAA et des exploitations agricoles.
- **Innover toujours**, pour monter en gamme, renforcer la valeur ajoutée des produits bretons, orienter les filières vers les « marchés porteurs », accroître la traçabilité et développer la durabilité des productions.
- **Vendre mieux**, pour trouver sa place sur tous les marchés (de proximité, national ou internationaux).
- **Former autrement**, pour faciliter l'évolution des parcours professionnels tout au long de la vie et accompagner la modernisation des entreprises et des process.

Le développement agricole et agroalimentaire breton doit porter **une triple performance économique, sociale et environnementale**. C'est l'ambition notamment du **projet agro-écologique**. Les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires doivent pleinement s'intégrer dans leur territoire, afin de renforcer des dynamiques locales et d'initier des partenariats vertueux.

Ces actions se font dans un cadre de **dialogue social renforcé**, au sein des entreprises et au sein des filières, et au niveau régional. C'est la clé de la réussite de toutes les évolutions que ce plan appelle. Ces actions se font également dans le cadre d'un **dialogue rénové entre les professionnels, la société civile et les administrations** visant à éviter les incompréhensions.

Ces actions, enfin, se font au sein de **filières structurées**, armées pour répondre collectivement aux nouveaux enjeux alimentaires et redéfinir des ambitions communes.

Fiche Cadre 1 : Le projet agro-écologique pour la Bretagne

Contexte et Enjeux :

La performance environnementale a été trop longtemps perçue comme un frein au développement économique des exploitations agricoles. Cette vision doit être dépassée et ces performances doivent être conciliées et s'autoalimenter. C'est l'ambition du projet agro-écologique "Produisons autrement" lancé en 2012 par le ministre de l'agriculture et du concept « Agriculture écologiquement performante (AEP) » initiée par la Région Bretagne.

Ce projet, qui nécessite l'appui de la recherche, doit relever d'une approche ascendante, valoriser et diffuser les pratiques innovantes existantes sur les territoires. Les réseaux de conseil et d'appui technique aux agriculteurs ainsi que les structures de recherche et d'innovation ont une part essentielle à jouer pour assurer un bon relais de connaissances au niveau de chaque agriculteur.

Il inclut notamment la réduction globale de l'utilisation d'intrants sur le territoire et la recherche d'une autonomie protéique dans le cadre notamment de la poursuite des plans EcoPhyto, EcoAntibio et EMAA.

Dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentaire qui entrera en vigueur en 2014, cet objectif pourra s'appuyer sur la création et le développement des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), qui renforceront la démarche « AEP ». Ces groupes d'exploitants, considérés comme pionniers, pourront permettre une diffusion des expériences et servir d'exemples ou références.

Objectifs :

1. Produire de la connaissance en mobilisant les organismes de recherches, instituts techniques et établissements d'enseignement agricole
2. Assurer le transfert des connaissances issues de la recherche
3. Favoriser la diffusion et l'appropriation des techniques agro-écologiques par les agriculteurs :
 - o Adapter l'accompagnement et le conseil à la diversité des agricultures et des agriculteurs dans tous les réseaux de conseil;
 - o Inciter les acteurs du développement agricole, chambres d'agriculture, coopératives, instituts techniques etc. à explorer de nouvelles voies, à innover dans le sens de la double performance, environnementale et économique (agro-écologie)
 - o Capitaliser les initiatives et innovations agricoles individuelles ou collectives
 - o Assurer la diffusion la plus large possible des solutions innovantes
 - o Promouvoir des formations initiales et continues adaptées à ce défi.
4. Rechercher les synergies entre les programmations et moyens financiers, en particulier au niveau régional, pour accompagner les actions et obtenir des effets leviers
5. Favoriser la mise en place de groupes d'exploitants souhaitant travailler collectivement sur la double performance, via des projets territoriaux de développement économique et environnemental. Pour donner un caractère incitatif, ces groupes bénéficieront d'un statut spécifique (GIEE) leur permettant de bénéficier d'une majoration des aides publiques.

Travaux menés ou en cours :

- Juin 2011 : vote par le Conseil régional de « la Nouvelle alliance pour l'agriculture en Bretagne »
- 2012 : Lancement du projet agro-écologie « Produisons autrement »
- Sept 2012 : Création de la plateforme web
- Décembre 2012 : Colloque national et intégration des 7 programmes d'action (Ecophyto, Ambition bio 2017, EcoAntibio, EMAA, Plan Abeilles, Plan Protéines et Semences durables)
- Mai 2013 : lancement de l'appel à projets CASDAR « mobilisation collective pour l'agro-écologie ». 30 dossiers bretons (portant sur l'optimisation énergétique, l'amélioration agronomique, la valorisation du bocage...) ont été évalués par une commission régionale fin octobre, un jury national déterminera les dossiers retenus avant fin 2013.
- Juin 2013 : Rapports Agreenium (M Guillou) et CGAAER et 1ère réunion du Comité national de suivi de l'agro-écologie.
- Juin 2013 vote par le Conseil régional du dispositif de mise en œuvre de l'Agriculture Ecologiquement performante (AEP)
- Décembre 2013 : Appel à projets de la Région Bretagne « Agriculture écologiquement performante (AEP) »

Contenu opérationnel :

Il s'agit de faire émerger, accompagner, repérer, évaluer, constituer des références et diffuser les innovations permettant de :

- valoriser les services écosystémiques au bénéfice de la production agricole
- développer des solutions agronomiques favorables à la fertilité des sols, au développement économique des structures et à la biodiversité : associations culturales, développement des cultures de légumineuses, mise

en place de cultures intermédiaires et de plantes de service, allongement des rotations, diversification des assolements, techniques culturales simplifiées, lutte biologique, agriculture de précision etc.

- renforcer l'autonomie protéique et la résilience des exploitations agricoles
- promouvoir une approche intégrée de la santé des plantes et des animaux permettant de réduire la consommation de produits phytopharmaceutiques et d'antibiotiques ;
- réduire l'usage des intrants et les pollutions diffuses dans un souci de préservation des ressources et des écosystèmes
- diminuer les rejets de gaz à effet de serre
- accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique des exploitations
- encourager la production d'énergies renouvelables
- valoriser les effluents d'élevage en substitution des engrais minéraux
- inciter à une vision globale des systèmes, voire des territoires, pour favoriser les échanges entre élevages et cultures
- organiser les échanges et transferts de compétences ou savoirs faire entre les différents systèmes de production et notamment entre agriculture biologique et agricultures conventionnelles.

Pour cela, les actions porteront notamment sur :

1. L'adaptation du système de conseil :
 - La refonte de la charte régionale des prescripteurs (2001) pour clarifier la transition attendue en matière de conseil agricole et affirmer la volonté commune à promouvoir des pratiques diversifiées visant la double performance.
 - La mise en réseau des différents acteurs et le lien fort avec la recherche par la constitution d'une cellule de transferts de connaissances et de techniques et l'identification des « points » d'entrées dans chaque organisme : pont entre groupes d'exploitants, conseillers et recherche. Ce réseau a vocation à se connecter aux réseaux préexistants de type Dephy.
 - Le développement de systèmes de remontée d'informations et de partage : utilisation de la plateforme Internet « produisons autrement », financement de séminaires et d'autres manifestations permettant un retour d'expériences (ex réseaux collaboratifs).
 - L'accompagnement des approches collectives, voire multi-acteurs via des appels à projets (ex : CADSAR « mobilisation collective en faveur de l'agro-écologie » ou Appel à projets du Conseil régional sur l'Agriculture écologiquement performante (AEP)) et via la constitution de GIEE destinée à faciliter les démarches. Des groupes préexistants peuvent intégrer cette démarche. Des financements facilitant des systèmes de parrainage entre exploitants sont à expérimenter.
 - L'adaptation des référentiels de formation, initiale et continue, destinée aux exploitants agricoles et aux conseillers, vers ces approches, à la fois en terme de compétences techniques (agronomie, élevage...) et d'attitudes (approches systèmes, travail en réseau...).
 - L'orientation d'une partie des aides de recherche-développement sur ces questions, tant sur le plan scientifique et technologique, que sur le plan sociologique (freins à la transition, facilitations au développement collectif...).
2. La mobilisation des aides financières individuelles et collectives des différentes programmations (ecophyto, FEADER avec les investissements bâtiments et matériel, MAE, la formation, ...).
3. La production de légumineuses ou de protéagineux doit permettre aux exploitations agricoles bretonnes d'accéder au complément de 2% des aides agricoles européennes, que ce soit pour leur utilisation propre ou pour livrer aux fabricants d'aliments.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'exploitations bretonnes engagées dans l'agroécologie (définition en cours dans le cadre de la feuille de route nationale).

Quantités d'intrants utilisés (engrais minéraux, produits phytosanitaires, importations en aliments du bétail et antibiotiques si possible), diversité des assolements annuels.

Production de gaz à effet de serre et flux d'azote aux exutoires.

Nombre d'exploitations bretonnes engagées vers plus d'autonomie

Indicateurs de réalisation : nombre de manifestations de partage d'information organisées, indicateurs de réalisation des mesures des autres programmations participant à ce défi.

Copilotage : DRAAF – Conseil régional - Chambre régionale d'agriculture – INRA (cellule de transfert)

Acteurs associés : IRSTEA et Instituts techniques, Agrocampus-Ouest et autres établissements de formation agronomique et agricole, acteurs du développement rural (coopératives, négoce, sociétés de conseils, associations de type CIVAM, GEDA-CETA, CUMA...).

Fiche Cadre 2 : Modernisation des bâtiments agricoles

Contexte et Enjeux :

En Bretagne, le parc bâtiments porcs et volailles est vieillissant (moyenne d'âge des bâtiments de plus de 20 ans) avec des bâtiments énergivores et aux caractéristiques techniques ne permettant plus une gestion optimale et compétitive des conditions d'élevage des animaux et de travail des éleveurs. Les filières herbivores doivent poursuivre leur adaptation aux évolutions des exploitations dans le cadre de la libéralisation des quotas, pour l'attractivité du métier d'éleveur.

Sur la période 2007-2013 plus de 80 millions d'Euros (Etat, Région, Conseils généraux, dont 25 millions d'€ FEADER) ont été consacrés à la modernisation des bâtiments agricoles au travers des dispositifs « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage » des filières herbivores (PMBE) et du Plan éco-lait Bretagne, du Plan de Performance Energétique (PPE) essentiellement des filières hors-sol porcs et volailles pour améliorer l'isolation, l'ambiance et les économies d'énergie, du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), en particulier pour les serres, avec un soutien des investissements d'économie d'énergie. Ces plans ont eu un impact positif et ont impulsé une dynamique qui doit être intensifiée pour répondre à la problématique de renouvellement des générations d'éleveurs et à l'impératif besoin de moderniser les bâtiments pour permettre une gestion énergétique optimisée et une amélioration de la compétitivité des élevages.

La **diffusion de nouvelles techniques de conception et de construction de bâtiments agricoles** doit pouvoir s'appuyer sur quelques opérations pilotes mettant en œuvre une diversité de concepts et de technologies d'avenir.

Parmi les enjeux auxquels ces plateformes de démonstration de la ferme du futur devront répondre, les questions d'autonomie alimentaire et énergétique, de maîtrise des pressions environnementales (matériaux durables, gestion des effluents, bilan carbone), d'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou d'amélioration des conditions de travail seront centrales dans le processus d'innovation.

Le développement des technologies de la filière TIC constitue par ailleurs un facteur essentiel de développement de nouveaux services contribuant à gagner en compétitivité sur les marchés et à créer de la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles.

Objectifs :

Augmenter la compétitivité des exploitations bretonnes dans l'ensemble des filières animales et végétales et des systèmes en priorisant les investissements renforçant la performance énergétique, l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité ; permettre l'optimisation des outils de travail pour la confortation, la viabilité et la pérennité des structures existantes dans un développement équilibré.

Diffuser les technologies d'avenir dans les bâtiments agricoles. Les projets sélectionnés se devront d'être innovants et exemplaires, mais reproductibles et diffusables à moyen terme au sein des filières et sur l'ensemble de la région. Ils devront mettre en œuvre des solutions constructives permettant d'aboutir à des plateformes de démonstration exemplaires :

- **sur leurs consommations énergétiques**, en s'appuyant sur le concept de fermes à énergie positive ;
- **en matière d'écoconstruction**
- **concernant l'intégration des NTIC** au service d'une performance économique et environnementale accrues et/ou d'une amélioration des conditions de travail
- **pour les conditions d'élevage et de bien-être des animaux,**
- **en matière de gestion et de traitement des effluents.**

Engager un programme de déconstruction des bâtiments inutilisés par l'agriculture et soutenir l'émergence d'une filière régionale de déconstruction

Travaux menés ou en cours :

Assises de l'installation en agriculture début 2013 ; Rapport de la mission filière œufs fin 2013 ; Concertation cadre Plan Agricole et Agroalimentaire et FEADER 2014-2020 ; Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage des filières herbivores (PMBE) ; Plan de Performance Energétique (PPE) et Plan éco-lait Bretagne ; Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) ; Suivi du Comité bâtiments Bretagne (Préfecture-DRAAF / Région Bretagne) ; travaux du Comité Régional Bâtiments (CRB-GIE Elevages) ; travaux des centres de recherche-expérimentation de la Chambre d'agriculture régionale (CRAB), Fermes expérimentales (Guernevez par exemple,...)

Contenu opérationnel :

Encourager les investissements de modernisation du parc de bâtiments

La modernisation des bâtiments agricoles, partie intégrante de la mesure « investissements physiques » du futur Programme de développement Rural de Bretagne (en cours d'élaboration) concerne les investissements effectués en vue d'améliorer la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, de diminuer les charges des exploitations, de soutenir les investissements non productifs nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'environnement.

Les investissements physiques productifs dans les exploitations agricoles pour une triple performance, économique, environnementale et sociale :

- modernisation des bâtiments d'élevage des ateliers de production, des serres pour l'amélioration des conditions de travail et la diminution de la pénibilité des tâches, l'amélioration des conditions de logement et le bien-être des animaux, pour une performance énergétique et l'économie des énergies et la réduction des gaz à effets de serre ;

Priorités d'investissement :

- en production laitière : **amélioration des conditions de travail** pour rendre attractive cette production (salle de traite pour minimiser le travail d'astreinte, réduire les efforts physiques et garantir la qualité du lait; automatisation de la collecte des déjections animales ; gestion informatisée du troupeau), économies d'énergie
- en production avicole : **économies d'énergie** et production d'énergie renouvelable autoconsommée, notamment en ce qui concerne la chaleur – construction de **bâtiments neufs** pour atteindre une taille critique de spécialisation des ateliers avicoles (3 000 à 4 000 m²).
- en production porcine : **économies d'énergie** par isolation des parois, échangeurs d'air, pompes à chaleur ; rénovation des sols , lavage automatisé pour améliorer le sanitaire, fabrication d'aliment à la ferme, système de raclage en V ayant le triple avantage de pouvoir exporter des déjections, de produire des déjections facilement méthanisables et de limiter la production d'ammoniac ; l'objectif est de regagner en compétitivité par amélioration de **l'ambiance des bâtiments** qui concourt qui plus est au bien-être animal et à de meilleures conditions de travail.

- investissements de diversification des activités en agriculture et de valorisation des productions de l'exploitation ou d'exploitations ;

- investissements en matériels de récolte, de transformation de produits agricoles dans le cadre de collectifs d'agriculteurs ou d'exploitations agricoles ;

- investissements matériels individuels en lien avec la production ou les économies d'énergie : valorisation énergétique de la biomasse agricole pour offrir aux exploitations agricoles des perspectives de maintien, de développement, de diversification de leurs activités et d'amélioration de leur autonomie énergétique et de participation à l'autonomie énergétique de la Bretagne ;

- investissements en lien avec la production d'énergie renouvelable, l'utilisation et les économies d'énergie, et la limitation des gaz à effet de serre (GES).

Encourager les travaux de déconstruction des bâtiments agricoles désaffectés

Favoriser l'émergence de plateformes de démonstration sur la ferme du futur

L'opération sera mise en œuvre par le biais d'appels à projets annuels.

Pilotes : Région Bretagne et DRAAF

Acteurs associés : ADEME, DDTM, Conseils généraux, Chambres consulaires, Organisations professionnelles, Instituts techniques

Fiche Cadre 3 : Méthanisation

Contexte et Enjeux :

La Bretagne a connu ces dernières années une accélération du rythme de développement de la méthanisation à la ferme, avec 22 unités en fonctionnement en 2013, contre seulement 6 en 2010.

Cette dynamique est conforme aux objectifs fixés dans le cadre du Pacte électrique breton signé en décembre 2010 et à ceux du schéma régional Climat Air Energie (100MW à l'horizon 2020) approuvé le 4 novembre 2013. Enfin la méthanisation constitue un outil important dans le cadre des contrats de territoires signés dans les 8 baies algues vertes de Bretagne.

Le développement de la méthanisation représente l'un des principaux enjeux en matière d'économie circulaire des ressources, et présente une réelle logique territoriale en Bretagne. Outre le traitement des effluents d'élevage et des déchets des industries agroalimentaires, elle permet la production d'électricité injectable directement dans le réseau, et de chaleur mobilisable pour chauffer les bâtiments d'élevage, et ainsi diminuer la demande énergétique. Par ailleurs, les surplus de chaleur peuvent être mobilisés pour créer de nouvelles activités porteuses d'avenir dans les territoires, et les digestats qui en sont issus doivent pouvoir être mobilisés en substitution des apports d'engrais minéraux, renforçant ainsi l'autonomie et la compétitivité des exploitations. Enfin, cette filière émergente s'appuie sur des compétences et des technologies maîtrisées en Bretagne et en France, et représente donc des opportunités non négligeables en matière industrielle.

Les modalités de développement de la méthanisation nécessitent cependant une vigilance particulière, afin de s'assurer de l'efficacité des aides apportées et de la durabilité de ce modèle de développement.

Objectifs :

Le développement harmonieux de la méthanisation nécessite d'avancer en parallèle sur plusieurs sujets :

- Assurer la coordination entre les acteurs du développement des projets de méthanisation intervenant dans ce domaine et les aider à utiliser au mieux l'ensemble des dispositifs de soutiens existants. L'accompagnement devra assurer l'émergence d'un modèle de développement durable et intégré au territoire. L'attention portera sur les projets à la ferme (capital détenu par un ou des agriculteurs...), les projets prévoyant l'intégration de quantités importantes d'effluents d'élevage et ceux disposant d'une bonne efficacité énergétique et d'une bonne valorisation de la chaleur produite. La stricte limitation de l'utilisation de cultures énergétiques dédiées sera recherchée ainsi que la restriction du rayon d'approvisionnement en matières premières.
- Soutenir l'émergence de projets expérimentaux, dans le cadre des dispositifs de soutiens existants comme les appels à projets de recherche « DOSTE » et les appels à manifestation d'intérêt « recyclage » de l'ADEME, visant à intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux modèles d'organisation de la filière. En particulier les projets visant à valoriser directement le gaz sous forme de chaleur dans les bâtiments d'élevage ou en injection justifient un intérêt particulier, de même que le développement de la petite méthanisation à la ferme, en voie humide ou sèche.
- Valoriser l'utilisation des digestats en agriculture. Cela implique de travailler à des propositions de simplification des procédures, notamment en matière de reconnaissance de la qualité du digestat en tant que « produit fertilisant » et de soutenir les travaux de recherche appliquée sur les conditions d'utilisation aux champs des différents digestats issus de méthanisation. Les dispositifs de soutiens existants comme les appels à projets de recherche « DOSTE » et les appels à manifestation d'intérêt « recyclage » de l'ADEME permettront de soutenir l'émergence de technologies de post-traitement du digestat afin notamment de garantir la qualité sanitaire des « produits ».
- Favoriser l'émergence de co-activités innovantes susceptibles de valoriser la chaleur des méthaniseurs et de créer de la valeur ajoutée dans les territoires. Ces co-activités peuvent notamment porter sur le séchage de digestat, de foin ou de plaquettes forestières à destination des installations bois énergie, l'installation de serres, ou encore le développement de cultures de micro-algues à destination de l'alimentation humaine et animale.
- Dans le cadre des missions de la DREAL, en lien avec la DRAAF, une attention particulière sera portée au suivi des évolutions des gisements de matières premières aux échelles régionale et locales, et améliorer la connaissance des caractéristiques de ces gisements. La connaissance des gisements disponibles est un enjeu important pour identifier le potentiel de développement notamment en Bretagne, pour permettre le développement de projets intégrés à leur territoire, et pour anticiper d'éventuelles concurrences avec d'autres installations de traitement.
- Favoriser la structuration des acteurs régionaux et nationaux intervenant dans la conception, la construction et le suivi des unités de méthanisation, afin de valoriser le « made in France » dans ce domaine et de « standardiser » les projets de nature similaires.

Travaux menés ou en cours : Plan biogaz Bretagne – Pays de la Loire 2007 - 2013

Contenu opérationnel :

Soutien au développement de 25 à 30 unités de méthanisation à la ferme par an, sous critères de durabilité, en coordination avec les autres acteurs (BPI, CDC, banques et acteurs privés, ...)

Soutien grâce aux dispositifs existants au développement de nouvelles solutions technologiques ou de nouveaux modèles d'organisation en matière de méthanisation, permettant de répondre à des situations particulières ou disposant d'un potentiel environnemental et/ou économique supérieur aux installations existantes

Soutien grâce aux dispositifs existants à la construction de démonstrateurs de post-traitement des digestats, dans l'optique de bénéficier d'un retour d'expérience et d'engager leur généralisation

Animation d'une réflexion sur la valorisation des digestats de méthanisation, dans la logique du programme VALDIPRO animé par l'association AILE

Travail de suivi et de caractérisation des gisements utilisables en méthanisation et retour d'expérience sur les unités de méthanisation existantes (bonnes pratiques, défauts de conception constatés, bilan environnemental et économique, ...) [avec un financement mutualisé entre l'Etat et la région]

Lancement de travaux de recherche appliquée sur les conditions d'utilisation des digestats aux champs, complémentaires des travaux actuellement en cours (cf ANR DIVA).

Soutien à la structuration d'une filière française complète (conception, construction, exploitation / maintenance) dans la méthanisation grâce à l'ensemble des outils nationaux et locaux existants

Animation locale de la filière méthanisation et appui local à l'élaboration des projets individuels.

Pilotes : Région Bretagne et Etat

Acteurs associés : ADEME, AILE, CRAB

Fiche Cadre 4 : Financement des investissements productifs dans les IAA

Contexte et Enjeux :

Une des raisons principales des difficultés rencontrées par un certain nombre d'IAA bretonnes est la faiblesse relative des investissements réalisés ces dernières années, comparativement aux « standards internationaux ». C'est d'autant plus vrai dans les métiers de la 1ère transformation où la concurrence, notamment internationale, s'est fortement renforcée. **La compétitivité des entreprises, et donc les emplois qui y sont liés, passe de plus en plus par la possession d'outils industriels modernes.**

Or, les marges dégagées par certaines IAA ne permettent pas d'avoir une capacité d'autofinancement suffisante pour porter ces investissements, contribuant ainsi à l'enclenchement d'un cercle vicieux qui au final peut aboutir à des disparitions d'activité.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs leviers peuvent être mobilisés, il s'agit notamment de contribuer à renforcer les fonds propres des entreprises, de faciliter l'accès aux crédits bancaires mais également de soutenir en subvention ou en avance remboursable les investissements nécessaires à la compétitivité.

Objectifs :

Il s'agit de contribuer à la croissance des entreprises et au développement de l'emploi par la régénération des marges, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'augmentation de la capacité de production. Pour ce faire la possession d'un outil industriel de qualité en est une condition indispensable même si elle n'est pas suffisante.

L'intervention publique peut y contribuer, dans un objectif d'effet-levier optimal sur le financement privé, indispensable à la réalisation des projets. Les modalités de soutien quelles qu'elles soient doivent permettre à l'entreprise d'investir mieux et/ou plus vite. Il faut donc mobiliser les outils d'accompagnement les plus adaptés aux besoins des entreprises **en priorisant leur mobilisation sur les projets les plus structurants.**

Travaux menés ou en cours :

Un travail d'identification des projets d'investissements annoncés dans les entreprises a été mené par la DRAAF ainsi que la mise en perspective des outils d'accompagnement mobilisables. Pour accélérer le rythme de réalisation mais aussi permettre leur réalisation dans des conditions optimales pour le porteur de projet, des fonds publics seront fléchés sur la dotation d'outils de soutien financier (existants ou à construire) sous toutes leurs formes (garanties, subventions, avances remboursables...).

Contenu opérationnel :

La mobilisation de crédits conséquents dans le cadre du FEADER au bénéfice des entreprises agro-alimentaires qui investissent. L'incidence directe en est le doublement de l'apport financier du fait de la mobilisation des contreparties nationales nécessaires.

La construction d'outils spécifiques prenant en considération les enjeux particuliers des IAA. La construction d'appels à projets sur des enjeux de modernisation, d'automatisation. Mise en place d'un dispositif de veille sur les projets émergents.

Indicateurs d'évaluation :

Le montant des investissements productifs des entreprises bretonnes en comparaison à la moyenne nationale de la filière.

L'évolution de la marge nette des entreprises accompagnées.

Pilote : CRB

Acteurs associés : BPI/Etat via FranceAgriMer notamment.

Fiche Cadre 5 : Soutenir les projets de recherche et d'innovation au sein de la filière alimentaire bretonne

Contexte et Enjeux :

La recherche appliquée et l'innovation sont indispensables à l'élévation de la valeur ajoutée au sein de la filière alimentaire bretonne. L'écosystème de l'innovation en agriculture et agroalimentaire est foisonnant en Bretagne, il s'appuie notamment sur de nombreux centres techniques, des centres de recherche de pointe, des instituts de formation, des pôles de compétitivité dont le pôle Valorial, spécialisé sur l'aliment de demain, et évidemment sur les acteurs professionnels eux-mêmes qui portent de nombreux projets.

Objectifs :

Au travers du plan, il s'agit d'une part d'optimiser l'accompagnement de projets innovants portés par les professionnels en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants au niveau régional et national. A cet égard, les pouvoirs publics régionaux font preuve d'une ferme détermination afin que les dispositifs nationaux chargés de soutenir l'innovation prennent en compte les caractéristiques spécifiques aux secteurs alimentaires dans l'évaluation des projets présentés. Il est également fondamental d'encourager le maintien et l'implantation nouvelle de centres de R&D privés sur le territoire breton.

Il s'agit également de promouvoir le développement de projets collaboratifs structurants permettant une diffusion massive de l'innovation sur le territoire breton notamment auprès des structures n'ayant pas les moyens d'internaliser la R&D. Ces projets collaboratifs devront s'inscrire au maximum dans les caractéristiques suivantes :

- Permettre le développement de valeur ajoutée
- Caractère trans-filière (ou reproductible à d'autres filières)
- Conforter et valoriser la production locale
- Combinaison d'excellence technologique et de valeur d'usage
- Modernisation des outils de production (de la ferme à l'industrie)
- Favoriser la mise en commun de savoir-faire
- Caractère collaboratif
- Améliorer l'adéquation des produits aux attentes des marchés (nationaux et internationaux)
- Favoriser l'innovation sociale notamment au travers de la formation
- Renforcer l'attractivité des métiers des IAA et améliorer les conditions de travail
- Favoriser la valorisation des déchets et coproduits générés dans l'acte de production

Enfin, l'offre publique de R&D sera harmonisée et rendue plus lisible pour les professionnels afin de maximiser les synergies sur le territoire. C'est l'idée de la création d'une fédération des centres techniques agricoles et agroalimentaires bretons mais également à une plus large échelle de la création d'une plateforme de recherche technologique s'inspirant de la logique des IRT, dédiée à l'agriculture et à l'agroalimentaire dans le Grand Ouest.

Travaux menés ou en cours :

Le Conseil régional a proposé une stratégie d'innovation régionale au travers de la SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation). Dans le cadre des travaux de concertation du présent plan, un travail de recensement des projets existants a été mené faisant état d'une vingtaine de projets, individuels et collectifs, opérationnels à court terme dans les secteurs agricoles et agroalimentaires pour un total d'investissement dépassant les 110 millions d'euros.

Contenu opérationnel :

Les partenaires du plan se mobiliseront aux côtés des acteurs économiques afin de répondre aux prochains appels à projets nationaux notamment dans le cadre du programme des investissements d'avenir et renforcer la place des projets de la filière alimentaires au sein de ces dispositifs.

Les politiques contractuelles (CPER) viendront renforcer le niveau national dans le soutien de ces projets aux côtés des fonds structurels par le biais d'appels à projets régionaux spécifiques.

La plateforme de recherche technologique sera construite sur la base d'un modèle économique adapté à un secteur générant peu de propriétés industrielles.

Fiche Cadre 6 : améliorer l'adéquation entre produits et marchés

Contexte et Enjeux :

Les acteurs de la filière alimentaire bretonne ont parfois eu une vision trop segmentée de leurs rôles respectifs : les producteurs produisent, les transformateurs transforment, les distributeurs distribuent et les consommateurs consomment. Les liens indivisibles entre les différents maillons de cette chaîne n'ont pas toujours été suffisamment considérés générant une perte de parts de marché des produits bretons auprès des différents publics.

Pourtant, du circuit court à l'export, les atouts de la filière alimentaire bretonne sont nombreux. Ils doivent être valorisés dans le cadre d'une stratégie commune associant tous les maillons de la chaîne.

Par ailleurs, une modification de la Loi de modernisation de l'économie (LME) est en cours pour renforcer la transparence des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, pour préserver l'équilibre de la relation commerciale, notamment face à la volatilité des cours des matières premières agricoles et alimentaires. Cette modification devra prendre en compte l'enjeu de l'étiquetage.

Objectifs :

Il faut à la fois renforcer les circuits courts bénéficiant d'une demande croissante du consommateur local, récupérer des parts de marché nationales perdues ces dernières années au profit d'autres régions, françaises ou européennes, tout en étant ambitieux à l'international et en ne se fermant aucune porte. Dans le cadre d'une stratégie de filière cohérente, les atouts bretons rendent accessibles tous les marchés aux opérateurs du territoire.

Quel que soit le marché visé, il est nécessaire de s'adapter à la demande des consommateurs. Les produits bretons doivent se différencier par des démarches d'excellence (sanitaires, gustatives, nutritionnelles,...) soutenues par un étiquetage validé à l'échelle européenne. C'est dans ce cadre que le ministre de l'agriculture a obtenu notamment auprès de la Commission européenne la mise en place de soutien à la promotion des exportations pour les opérateurs de la filière avicole export. La différenciation par l'origine des produits, notamment par le développement d'appellations d'origine encore trop peu présentes en Bretagne.

Enfin, ces objectifs ne pourront être atteints sans engager un travail de rénovation collectif de la logistique des IAA en Bretagne. Si la Bretagne est effectivement plus éloignée que d'autres régions d'importants bassins de consommation, elle doit le compenser en devenant une terre d'excellence logistique interne et externe, en utilisant les réseaux terrestres, mais également sa façade maritime.

Travaux menés ou en cours :

Les programmes « Mieux vendre » et « Mieux vendre en RHD », portés par le réseau consulaire et soutenus par le Conseil régional et l'État ont reçu une appréciation très positive des entreprises engagées, ils doivent être amplifiés. Plan logistique breton piloté par le Conseil régional.

Contenu opérationnel :

Soutien au développement des circuits courts. Soutien aux signes de qualité et d'origine bretonne.

Mise en place d'un plan export pour la Bretagne incluant des actions ciblées de promotion, un accompagnement d'entreprises, et notamment des PME, dans la durée au travers des actions de Bretagne Commerce International (BCI) et des dispositifs de Bpifrance/Ubifrance, organisation de sessions de formation pour les entreprises et services en charge du soutien à l'export pour les initier aux contraintes liées aux normes sanitaires, dématérialisation des procédures de certification sanitaire à l'export et lancement du chantier d'Exp@don2, véritable plateforme export qui rassemblera l'ensemble des procédures de certification ou d'agrément, et possibilité de mettre en avant l'origine Bretagne à côté de « France bon appétit », signature unique de l'agroalimentaire français à l'export.

Soutien à la mise en place et à la diffusion de référentiels techniques d'excellence logistique interne à l'entreprise. Soutien aux démarches exemplaires de mutualisation de logistique externe et de plateformes logistique collective.

Fiche Cadre 7 : S'appuyer sur le potentiel humain pour rebondir

Contexte et Enjeux :

Le vieillissement de la population et l'évolution des métiers entraînent des bouleversements dans les entreprises et les conditions de réalisation du travail. Sans anticipation, celles-ci peuvent se retrouver privées de compétences cruciales et ne plus pouvoir assurer leur développement. Les évolutions technologiques sont aussi source de changements dans les compétences des salariés qui peuvent devenir obsolètes sans un accompagnement spécifique. Il est important de maintenir et renforcer la formation des salariés et des chefs d'entreprises. La négociation en cours sur la réforme de la formation professionnelle pourra avoir un impact important sur la déclinaison et le portage des actions.

Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une mobilisation particulière en faveur des entreprises des territoires couverts par les plateformes d'appui aux mutations économiques.

De plus, dans un secteur souffrant le plus souvent d'un déficit d'image concernant ses métiers, les entreprises agroalimentaires Bretonnes vont être confrontées dans les années à venir à plusieurs difficultés importantes : recruter et intégrer des personnels dans un contexte démographique défavorable, intégrer et fidéliser des personnels qui expriment de plus en plus des besoins en matière de conditions et d'intérêt au travail.

Il n'existe pas aujourd'hui, pour le secteur agroalimentaire, de lieu régional de concertation et d'échanges entre les représentants des entreprises et les représentants des salariés de la filière. Des expériences positives de dialogue social existent dans les entreprises. Ces expériences mériteraient d'être comprises et décryptées afin d'en retirer et d'en diffuser les éléments clés d'approche ou de méthodes. Dans un contexte difficile pour le secteur agroalimentaire breton, le développement d'un dialogue social de qualité serait un atout considérable.

Objectifs :

- Renforcer la compétitivité des entreprises par la maîtrise de leurs compétences, et la sauvegarde de leur savoir-faire. Favoriser le maintien dans l'emploi et la prévention de l'usure professionnelle. Généraliser la GPEC dans les entreprises de moins de 300 salariés.
- Favoriser la compétitivité des entreprises par la montée en compétence des salariés, notamment pour des nouveaux procédés (dont intégration des technologies numériques).
- Renforcer la sécurisation des parcours professionnels des salariés en leur permettant de disposer de compétences reconnues et transférables dans d'autres filières.
- Sensibiliser les responsables RH du bienfait de la formation à la polyvalence pour ainsi prévenir les TMS, donner une meilleure connaissance aux salariés de l'ensemble des problématiques rencontrées lors de la fabrication du produit, et non seulement la connaissance de son poste. Améliorer les conditions de travail, réduire la pénibilité et favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. Renforcer l'attractivité du secteur à travers des actions de communication (journées porte ouvertes, forum jeunes). Prévenir la désinsertion professionnelle.

Ces objectifs devront s'appuyer sur la création d'une instance régionale de dialogue social constituant une **contribution à l'anticipation des mutations économiques et sociales** en visant à créer entre les partenaires sociaux des habitudes de communication et de travail. Il s'appuiera sur les objectifs suivants :

- Rechercher des réponses au besoin de dialogue social dans les PMI du secteur, **notamment autour de la question du développement de la formation et des compétences**, dans un esprit d'anticipation à moyen / long terme mais aussi de réponses à des questions concrètes posées à l'occasion de crises structurelles ou conjoncturelles de certaines filières
- **Renforcer la connaissance des pratiques, des réussites ou échecs en matière de dialogue social**, dans les Industries Agroalimentaires bretonnes
- **Travailler sur l'anticipation des mutations économiques, sociales et démographiques**, construire et mettre à disposition des outils simples d'observation permettant de mieux reconnaître et d'évaluer l'impact des évolutions du secteur agroalimentaire sur les emplois et les compétences des salariés travaillant dans le secteur, **en distinguant les principales filières et leurs problématiques**.
- Articuler et rendre complémentaire ce dialogue social régional avec celui exercé dans les entreprises, au niveau territorial ainsi qu'au niveau national.

Travaux menés ou en cours :

Appui conseil contrat de génération, capitalisation des accords - plans égalité et seniors.

Actions de prévention des TMS vont être menées en lien avec la CARSAT (**caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**).

Des clubs d'entreprises initient déjà des actions de prévention des risques. Un système de parrainage pourrait être mis en place pour permettre à d'autres entreprises de rentrer dans le dispositif.

Des actions de formation des salariés sont menées dans le cadre de la charte des industries agroalimentaire mais aussi dans le cadre d'actions territoriales spécifiques.

Un tournant stratégique doit être pris par les entreprises : des actions de communications devront être pensées pour travailler sur la valorisation du produit et des métiers.

Les travaux réalisés en 2010 et 2011 par l'ABEA, FGA-CFDT et CFE-CGC Bretagne (« Etat des lieux du dialogue social dans les IAA bretonnes ») pourront servir d'appui au lancement de l'instance régionale de dialogue social.

Contenu opérationnel :

- Mise en place d'une instance régionale de dialogue social pour la filière
- Actions d'anticipation pour une meilleure mobilisation et formation des dirigeants sur le volet RH ;
- Formation des encadrants de proximité et identification de leurs pratiques professionnelles ;
- Développement des actions de formation sur les savoirs de base, intégration et accompagnement de nouveaux salariés, formation qualifiantes et/ou certifiantes transférable à d'autres entreprises toutes filières confondues ; priorisation de la démarche CQP dans les entreprises.
- Aide au remplacement des salariés dans les TPE. Des rapprochements vont être opérés auprès des entreprises de travail temporaire ou bien encore auprès de groupements d'employeurs.
- Appui sur les travaux prospectifs menés ou en cours par les observatoires pour affiner les cartographies d'emplois et de compétences,
- Utilisation de la GPEC territoriale comme levier pour redynamiser le territoire
- Utilisation des diagnostics GPEC et appui conseil pour accompagner les entreprises et que les OPCA puissent relayer les préconisations par un plan de formation effectif.
- Formation/action sur la prévention de l'usure et expérimentation de transfert de bonnes pratiques
- Création et diffusion d'un outil d'autodiagnostic de l'attractivité des entreprises agroalimentaires en particulier les PME, de diagnostiquer et d'optimiser leurs pratiques en matière d'attractivité (gestion des ressources humaines, communication interne et externe, approches de développement durable...). Le diagnostic a pour objet d'établir un scoring sur plusieurs items (Attractivité / Recrutement / Intégration / Fidélisation...) et de restituer à l'entreprise son positionnement, accompagné d'une recommandation d'actions prioritaires en fonction de ses enjeux.
- Formation des ambassadeurs –tuteurs au sein des entreprises IAA Atelier de formation ambassadeur – tuteur proposé aux entreprises AA
- Conclusion de conventions spécifiques de partenariat avec les entreprises créatrices d'emploi autour d'actions de réduction des freins aux difficultés de recrutement.

Pour la mise en place de l'instance régionale de dialogue social, les pouvoirs publics proposeront un accompagnement d'ingénierie pour aider les partenaires à formaliser les besoins et les attentes, définir des thématiques de travail propres aux IAA. Des grands témoins pourront être sollicités pour faire part d'expériences positives.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de GPEC menées au sein des entreprises.

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche forte concernant deux ou trois priorités à fixer qui pourraient être les CQPIA, les actions de formation aux maîtrises des savoir faire fondamentaux.

Nombre de salariés formés, part des bas niveaux de qualifications dans les actions de formation, part des formations portant sur les savoirs fondamentaux.

Pilote : DIRECCTE et Conseil régional

Acteurs associés : ABEA, entreprises, organisations syndicales, professionnelles, OPCA, ARACT,

Maquette Financière simplifiée du plan agroalimentaire sur la période 2014 /2020

BESOINS FINANCIERS

Actions	Objectifs	Besoins financiers 2014- 2020 (M€)
Construire un grand plan de modernisation des bâtiments agricoles		
Encourager les investissements modernisation du parc de bâtiments par des investissements massifs, le développement de plateformes de démonstration et de projets exemplaires en matière de performance énergétique.	Augmenter la compétitivité des exploitations bretonnes dans l'ensemble des filières animales et végétales en priorisant les investissements renforçant la performance énergétique. Diffuser l'innovation dans les bâtiments sur le territoire et disposer de références techniques.	170
Accompagner le financement des IAA bretonnes		
Soutenir les investissements dans les IAA permettant la consolidation des filières, le développement de l'export et l'orientation vers l'excellence technologique de l'outil industriel	Accroissement de la compétitivité spécifiquement des structures à marges faibles dans un cadre de stratégie collective de filière. Renforcer le positionnement des IAA bretonnes sur tous les marchés.	450
Développer la recherche et l'innovation dans les IAA		
Accompagner les projets d'innovation structurants, diffuser la culture de l'innovation et renforcer la coordination des acteurs de l'innovation	Augmentation de la part de VA en Bretagne, permettre l'amélioration de la gestion de projets innovants au sein des IAA bretonnes et offrir aux industriels un appui technique lisible et complet.	40
Anticiper les mutations économiques dans les IAA et développer la GPEC		
Mise en place de plateforme mutations économiques sur les territoires en difficultés, renforcer l'accompagnement des salariés licenciés, renforcer l'offre de formation sur l'ensemble du territoire et affiner la connaissance des IAA bretonnes.	Mieux anticiper et accompagner les évolutions économiques des territoires.	14
Améliorer l'adéquation entre les produits et les marchés		
Valoriser une production adaptée à tous les marchés (domestiques et internationaux) en développant l'accompagnement à l'export mais également la valorisation de production sous IG, circuits courts,... Amélioration de la logistique interne et externe	Consolider la place des IAA bretonnes sur les différents marchés, amoindrir les coûts logistiques et développer une offre diversifiée adaptée à toutes les demandes.	75
Atteindre l'objectif de la double performance économique et environnementale		
Valoriser la production d'énergies renouvelables et en particulier accompagner le développement de la méthanisation. Réorienter le réseau d'appui technique et de conseil vers l'agro-écologie et valoriser les approches locales de gestion des ressources	Atteindre l'objectif de 100 MW de puissance installée en méthanisation en 2020, généraliser les pratiques doublement performantes au sein des exploitations bretonnes en s'appuyant notamment sur les GIEE	172

FINANCEMENTS

- FEADER : 368 M€, et leurs contreparties nationales et régionales.
- aides nationales, communautaires et régionales aux entreprises des filières d'élevage et de volailles en difficulté : 34 M€.
- nouveaux concours de Bpifrance en prêts aux entreprises agroalimentaires: 420 M€.



Annexe II : Le programme d'expérimentations et d'actions pour une meilleure efficacité administrative

I- *Mesures de simplification pour lesquelles la Bretagne sera région expérimentatrice :*

1 - La simplification pour les entreprises

Dans le cadre du projet de loi de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, le gouvernement a proposé plusieurs modalités permettant d'expérimenter des procédures simplifiées innovantes, avant leur généralisation éventuelle. L'objectif poursuivi par ces expérimentations est de faciliter la réalisation de projets sur le territoire national sans diminuer les exigences de protection de l'environnement.

Le Sénat examinera le texte en décembre qui autorisera le gouvernement à légiférer par ordonnance sur ces sujets. Les délais de rédaction des ordonnances doivent permettre l'expérimentation par les préfets de département des dispositions suivantes dès juin 2014 :

Un certificat de projet

Afin de garantir une plus grande sécurité juridique aux porteurs de projets, le préfet de département leur délivrera, à leur demande, un document comportant un engagement de l'Etat sur la procédure d'instruction des demandes d'autorisations ou de dérogations nécessaires à la réalisation de leurs projets (liste des autorisations nécessaires, détail des procédures applicables, documents à fournir, etc.) avec un engagement sur le délai d'instruction des demandes.

Cette procédure aura pour atout de cristalliser les législations existantes jusqu'à l'obtention des autorisations administratives.

Une autorisation unique et un interlocuteur unique

Les parcs éoliens, de même que les installations de méthanisation, sont soumis à plusieurs procédures d'autorisations : l'autorisation d'exploiter au titre de la législation des installations classées (livre V du code de l'environnement), le permis de construire au titre du code de l'urbanisme et, le cas échéant, une autorisation de défrichement au titre du code forestier ainsi qu'une éventuelle dérogation concernant les espèces protégées au titre du code de l'environnement. Toutes ces décisions relèvent du préfet de département.

L'objectif sera de mieux articuler et de simplifier les démarches en fusionnant dans une seule autorisation du préfet de département les différentes décisions nécessaires pour la réalisation de ces installations.

Des autorisations préalables accordées globalement sur une zone d'activités

L'expérimentation prévue propose une approche novatrice qui concilie les objectifs de développement économique, souvent consommateurs d'espaces, et la préservation des richesses naturelles et patrimoniales. Elle propose d'inverser l'approche traditionnelle d'installation des entreprises en procédant en amont à des inventaires précis et exhaustifs à l'échelle d'une zone d'activité.

Cette démarche poursuit ainsi l'objectif d'un développement équilibré des territoires, d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les aménagements, de lutte contre l'artificialisation des sols et promeut la recherche

d'excellence environnementale dans l'aménagement de ces zones expérimentales. Elle s'inscrit pleinement dans la logique d'assurer une plus grande sécurité juridique pour tous, sans diminuer le niveau de protection.

Les enjeux environnementaux seront étudiés de façon globale à l'échelle de la zone et anticipée au titre de la biodiversité, de la loi sur l'eau et autres milieux physiques, des continuités écologiques, des sites et paysages, du patrimoine et des espaces forestiers notamment.

2 - Des dérogations aux transporteurs d'aliments pour bétail coordonnées par le niveau régional.

Par dérogation aux règles de circulation des transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes, qui interdisent la circulation les week-ends, les jours fériés et pendant les périodes de grands départs en vacances, les transporteurs d'aliments pour animaux d'élevage pourront demander des autorisations de circulation pendant ces périodes d'interdiction. Ces autorisations de circulation ponctuelles seront accordées par des arrêtés préfectoraux coordonnés au niveau régional ceci afin de faciliter les démarches des entreprises du secteur. Ces dérogations visent à répondre aux difficultés économiques du secteur de l'alimentation animale en permettant un approvisionnement régulier des sites d'élevage.

II - Mesures de simplifications nationales qui correspondent particulièrement à des attentes exprimées en Bretagne

Parmi les mesures de simplification engagées au niveau national, certaines font l'objet d'une forte attente des acteurs socio-économiques et en particulier les suivantes :

- « Dites-le nous en une seule fois » qui permettra d'éviter les déclarations en doublons, ainsi que le principe de la confiance a priori, qui se traduira par la mise à disposition par les entreprises d'informations à la demande de l'inspecteur du travail et non par un envoi a priori systématique ;
- les mesures pour améliorer la prévention des difficultés des entreprises (mécanisme d'alerte par le président du TGI, assouplissement des conditions d'ouverture de la procédure de sauvegarde...) à l'initiative de la ministre de la justice, reprises dans le projet de loi d'habilitation, qui sont particulièrement adaptées également aux difficultés récemment rencontrées par le secteur de l'agro-alimentaire en Bretagne.

III - Mesures de simplification dans le domaine agricole

Pour mémoire, ces mesures de simplification sont détaillées dans le Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne. Elle porte sur :

- l'organisation de l'administration ;
- l'évolution du cadre réglementaire régional ;
- l'évolution du cadre réglementaire national.

IV - Engagements de service public

Le préfet de région Bretagne prendra des engagements de service public dans le même esprit de simplification et de sécurisation du cadre juridique envers les entreprises.

1 - La mise en place de plateforme territoriale d'accompagnement des salariés en cas de crise

Il a été mis en place par l'Etat dans le Nord Finistère une plateforme d'appui aux mutations économiques visant à coordonner et concentrer les moyens d'accompagnement pour les salariés et les entreprises du territoire impacté par la mise en réseau des acteurs, à la fois pour les salariés licenciés de Gad, Marine Harvest, etc. mais aussi pour tous ceux du territoire afin de favoriser sa redynamisation économique et la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

En cas de nouvelle difficulté sérieuse sur tel ou tel territoire de la région, un dispositif identique en complément des moyens de droit commun (CSP, revitalisation, actions de développement économique et de développement des emplois et des compétences, GPEC territoriale) pourrait être mis en place.

2 - Un pacte PME en matière de marchés publics innovants

Les services de l'Etat en région Bretagne s'engagent à respecter un taux de marchés publics innovants plus particulièrement destinés aux PME de 2%, à compter du 1er janvier 2015, en anticipation de l'objectif national de 2020.

De nombreux domaines peuvent être identifiés comme propices tels que les nouvelles technologies, les transports, l'énergie, le textile intelligent, même si des solutions innovantes peuvent apparaître dans tous les secteurs. Les PME, généralement très réactives, ont des fonctionnements très adaptables pour répondre à ces besoins. En période de crise, l'innovation peut être un levier pour dynamiser l'activité et créer de la croissance à moyen terme.

Afin de créer les conditions favorables à l'émergence de solutions innovantes, un appel à manifestation d'intérêt de la modernisation de l'administration sera organisé en Bretagne début 2014 afin de confronter les besoins en prestations d'innovation des administrations et des personnes publiques avec les capacités des entreprises du territoire. Nourris par ces idées, les services pourront par la suite lancer des appels d'offres mieux ciblés.

3 - L'organisation de l'Etat en mode projet pour les investissements supérieurs à 3M€

A l'instar de ce qui a déjà été fait pour quelques projets importants en Bretagne ou qui ont nécessité une forte réactivité (telle que la reconstruction de l'usine Capitaine Houat à Lorient), les services de l'Etat en région s'engagent à s'organiser en mode projet autour d'un interlocuteur unique, chef de projet, qui assurera la coordination de l'ensemble des procédures administratives. Il sera proposé au porteur de projet la désignation d'un tel correspondant. Le seuil est défini en fonction du montant des nouveaux investissements (3M€) ou du nombre de créations d'emplois concernées (50 emplois).



Annexe III : Un Pacte co-construit dans une large concertation

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne est le résultat d'une démarche de large mobilisation des acteurs bretons, en réponse à la proposition faite par le Premier ministre, le 16 octobre 2013. Cette mobilisation a emprunté deux canaux principaux : la participation aux nombreuses réunions de concertation organisées par l'Etat et le Conseil régional, des contributions écrites adressées par les acteurs bretons à l'Etat ou à la Région. C'est au total, en 6 semaines, plus de 25 réunions de travail qui ont été organisées pour élaborer ce Pacte d'avenir.

Les réunions de concertation et de travail :

- Deux réunions spéciales de la Conférence territoriale, les 30 octobre et 26 novembre
- Réunion avec les partenaires sociaux et représentants du monde économique, dont les consulaires, le 31 octobre
- Rencontre avec les responsables du collectif vivre décider et travailler en Bretagne le 5 novembre
- Rencontre avec l'ensemble des parlementaires, élus et responsables économiques le 6 novembre
- Présentation du projet de Pacte au CESER lors de sa séance d'installation, le 12 novembre
- Réunion avec les parlementaires bretons le 14 novembre
- Réunion avec les Pays, conseils de développement et EPCI le 19 novembre
- Réunion avec les associations environnementales le 19 novembre
- Réunion avec les acteurs économiques sur les enjeux de simplification le 21 novembre

À ces réunions s'ajoutent toutes les réunions des différents groupes de travail thématiques et filières mis en place pour l'élaboration du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire de Bretagne.

Outre l'ensemble des contributions orales, exprimées lors des réunions de concertation, une centaine de contributions écrites ont été adressées à la préfecture de région ou au Conseil régional. Nombreuses sont celles qui ont été prises en compte pour la rédaction du Pacte. Celles qui n'ont pas pu y trouver toute leur place, constitueront un matériau riche qui sera pleinement exploité dans les prochaines contractualisations, européennes, nationales ou régionales.



Annexe IV : Fiche financière du Pacte d'avenir pour la Bretagne

Les mesures d'urgence en 2014

Objet	Montant en millions d'euros	Origine	Période
Mesures d'urgence, en faveur des fournisseurs de la filière volaille export fragilisés par la fin des restitutions, et pour aider les entreprises agroalimentaires des filières élevage à financer leurs investissements	15,0	France Agrimer	2014
Soutien des exploitations agricoles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité des volailles	15,0	Politique Agricole Commune	2014
Fonds national de revitalisation des territoires pour faire face à la restructuration de Doux	1,0	Etat	2014
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'Institut Brestois de Recherche en Biologie et Santé (IBRBS), la Cité internationale de Brest, et la construction de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne	6,5	Etat	2014
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : pour les projets de recherche	1,2	Etat	2014
Dans le domaine de la culture : des mesures de renforcement des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques, de soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle, d'approfondissement des actions en faveur de la lecture publique et de l'accès à l'écrit	1,6	Etat	2014
Dans le domaine de la mobilité multimodale: poursuite des travaux en cours sur la RN164 (15 millions d'euros), particulièrement à Loudéac et Saint-Méen-le-Grand	15,0	Etat	2014

Dans le domaine du numérique : le financement de la première tranche du projet Bretagne Très Haut Débit au titre du Fonds pour la société numérique (FSN).	Non défini	Etat	2014
Dans le domaine de l'emploi : pour favoriser l'accès au marché du travail en valorisant les compétences et en anticipant les mutations	2,5	Etat	2014
Dans le domaine du logement et de l'habitat durable: 5 500 agréments pour la production de logements sociaux	12,0	Etat	2014
Dans le domaine du logement et de l'habitat durable: lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés	48,0	ANAH + Aides à la pierre	2014
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : pour la reconquête de la qualité de l'eau	21,0	Agence de l'Eau Loire Bretagne	2014
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : soutiens de l'Ademe, notamment de la cadre des fonds chaleur et déchets, permettant d'accompagner les projets de méthanisation et les actions du futur pacte énergétique breton	33,0	Ademe	2014
Sur le volet territorial : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	6,2	Etat	2014
Soutien aux activités de pêche durables, au développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, l'algoculture), à l'adaptation de la commercialisation et de la valorisation des produits de la mer dans le cadre du FEP	1,7	Union européenne	2014
Total	179,7		

Ces financements sur 2014 seront accompagnés par les collectivités, induisant un montant cumulé d'intervention d'au moins 350 M€

Les mesures sur la période 2014-2020

Objet	Montant en millions d'euros	Origine	Période
La plateforme d'appui aux mutations économique annoncée pour le Nord du Finistère	3,0	Etat	2014-2017
Enveloppe FEADER qui sera complétée par des contreparties nationales et régionales	368,0	Union européenne	2014-2020
La Banque Publique d'Investissement accordera son soutien aux entreprises agri/agro-	420,0	Bpifrance	2014-2020

alimentaires sur la base constatée des engagements de BPI France pour la Bretagne en 2013.			
Programme opérationnel du FEAMP pour la période 2014-2020	Non défini	Union européenne	2014-2020
volet mobilité durable du CPER : 250 millions d'euros au moins en part Etat complétés par une enveloppe équivalente du Conseil Régional et des autres collectivités locales.	500,0	Etat, Conseil régional et autres collectivités locales.	2014-2020
Total	1 291,0		

La Banque publique d'investissement intensifiera par ailleurs son effort de financement envers les entreprises bretonnes (hors secteur agricole et agro-alimentaire) avec des perspectives d'engagement de plus de 500 millions d'euros par an, aux côtés de partenaires financiers privés.

